

Rapport d'activité - 2007 -

SOMMAIRE

MOT DU DIRECTEUR

PARTIE I : APPROFONDISSEMENT DE LA REFORME BUDGETAIRE ET ACCOMPAGNEMENT DES REFORMES SECTORIELLES 2

- I.** Approfondissement de la réforme budgétaire axée sur les résultats et la performance 3
 - 1. Programmation pluriannuelle des dépenses publiques 3
 - 2. Globalisation des crédits 5
 - 3. Maîtrise de l'évolution de la masse salariale 6
- II.** Résorption du retard enregistré dans la préparation des lois de règlement 6
- III.** Accompagnement des réformes sectorielles 6
 - 1. Lutte contre la pauvreté 6
 - 2. Réforme du système d'éducation et de formation 9
 - 3. Mise en œuvre progressive de la couverture médicale 9
 - 4. Promotion de l'emploi 10
 - 5. Dynamisation du secteur de l'artisanat 11
 - 6. Stratégie touristique 13
 - 7. Secteur de l'énergie 16
 - 8. Secteur de l'eau 17

PARTIE II : PREPARATION ET EXECUTION DES LOIS DE FINANCES 21

- I.** Suivi de l'exécution de la loi de finances pour l'année 2007 22
 - 1. Présentation de la loi de finances 2007 22
 - 2. Suivi et exécution de la loi de finances 2007 24
 - 3. Principaux indicateurs de l'exécution budgétaire de la loi de finances 2007 26
- II.** Préparation du projet de loi de finances 2008 27
 - 1. Hypothèses du cadre macro économique du projet de loi de finances pour l'année 2008 27
 - 2. Contexte et orientations générales du projet de loi de finances pour l'année 2008 27
 - 3. Principales mesures contenues dans le projet de loi de finances pour l'année 2008 30
 - 4. Données chiffrées du projet de loi de finances 2008 31
 - 5. Principaux textes ayant accompagné la loi de finances 2008 32

PARTIE III : AMELIORATION DE LA MOBILISATION DES FINANCEMENTS EXTERIEURS 36

- I.** Bilan des réalisations pour l'année 2007 37
 - 1. Accords de prêts et de dons conclus en 2007 37
 - 2. Tirages effectués en 2007 39
 - 3. Actions entreprises pour l'amélioration de la mobilisation des financements extérieurs 42
- II.** Perspectives 43

PARTIE IV : MODERNISATION DE LA FONCTION PUBLIQUE 45

- I.** Programme d'Appui à la Réforme de l'Administration Publique 46
 - 1. Suivi de l'opération de mise en place des référentiels des emplois et des compétences 46
 - 2. Examen et approbation des projets soumis au financement du Fonds de modernisation des Administrations Publiques 46
 - 3. Nouveau système de rémunération 46
 - 4. Redéploiement des fonctionnaires 46

II. Mesures sectorielles relatives au personnel de l'Etat et des collectivités locales	47
1. Intérieur	47
2. Habous et Affaires Islamiques	47
3. Juridictions Financières	47
4. Enseignement supérieur	48
5. Justice	48
6. Affaires Etrangères	48
7. Administration de la Défense Nationale	48
8. Parlement	48
III. Mesures prises au profit du personnel des établissements publics	48
1. Statuts de personnel	48
2. Amendements et décisions réglementaires	49
IV. Autres mesures	49
PARTIE V : REFORME DES REGIMES DES PENSIONS ET RETRAITES	51
I. Activités en matière de pensions et retraites	52
1. Opérations de départ volontaire	52
2. Participation à l'élaboration de textes législatifs et réglementaires relatifs aux retraites	53
3. Commissions de réforme, commissions des anciens résistants et membres de l'armée de libération et commissions des pupilles de la nation et des anciens combattants	53
4. Pensions des anciens membres du gouvernement, pensions exceptionnelles, allocations de secours et pensions des anciens walis et gouverneurs	54
II. Réformes des régimes de retraite	55
III. Etudes	55
PARTIE VI : GESTION ET MISE A NIVEAU DES FINANCES LOCALES	56
I. Cadre général	57
1. Budget des collectivités locales	57
2. Ressources des collectivités locales	58
3. Ressources humaines des collectivités locales	59
II. Activité 2007	60
1. Activité budgétaire	60
2. Ressources financières des collectivités locales	63
3. personnel des collectivités locales	69
4. Etudes des finances locales	69
PARTIE VII : DEVELOPPEMENT DES FONCTIONS SUPPORT	71
I. Développement du Système d'information	72
II. Edition de supports d'informations relatifs à la loi de finances 2008	74
III. Edition d'un dépliant sur la Direction du Budget	74
CONCLUSION	75
ANNEXE : ORGANISATION ET RESSOURCES HUMAINES	76

MOT DU DIRECTEUR



L'activité de la direction au cours de l'année 2007 a été marquée par des avancées notables dans la réalisation des actions de réforme initiées par la direction et qui s'inscrivent dans le cadre des priorités retenues dans son plan d'action stratégique.

Ainsi, l'année 2007 a vu l'accélération du rythme de généralisation de l'approche budgétaire axée sur les résultats à travers la poursuite du déploiement du dispositif de globalisation des crédits dans de nouveaux départements ministériels portant ainsi à 32 le nombre de départements bénéficiaires de ladite approche et l'accompagnement de 12 départements dans la préparation de leurs Cadre de Dépenses à Moyen Terme. La direction a veillé également à poursuivre le soutien aux différentes réformes sectorielles touchant notamment les domaines de lutte contre la pauvreté, la santé, l'emploi, l'éducation, l'énergie et l'eau.

Au niveau de la modernisation de la Fonction Publique, l'année 2007 a été caractérisée par la contribution à l'exécution de la composante « gestion des ressources humaines » du Programme de Réforme de l'Administration Publique et l'étude et l'élaboration des textes législatifs et réglementaires portant sur les statuts particuliers régissant les personnels des départements ministériels et de certains établissements publics.

L'année 2007 a aussi connu la poursuite de la mise en œuvre des opérations de départ volontaire au profit du personnel d'autres Etablissements Publics à Caractère Administratif portant ainsi, le nombre des établissements ayant adhéré à l'opération à 170 sur un total de 307.

En matière d'amélioration de la mobilisation des financements extérieurs des projets publics, l'action de la direction a porté notamment sur la réalisation de performances au niveau des décaissements qui ont enregistré une augmentation de près de 17% par rapport à 2006.

Ces actions ainsi menées ont été accompagnées d'une dynamique de valorisation des ressources humaines par la poursuite de la mise en œuvre du plan de formation et la réalisation du Référentiel des Emplois et des Compétences de la Direction. De même, et dans le but de se doter d'une feuille de route du système d'information cohérente avec sa stratégie métier, la Direction du Budget a procédé à la sélection, par voie d'appel d'offres, d'un Bureau d'Etudes qui a été chargé de la réalisation de l'étude du nouveau schéma directeur du système d'information.

Le présent rapport qui retrace les principaux faits et activités de la direction pour l'année 2007 témoigne du travail considérable accompli par des hommes et des femmes qui font preuve d'une capacité d'initiative et d'action élevée et qui s'investissent pleinement dans les missions qui leur sont confiées. Je profite de l'occasion pour leur rendre hommage.

Abdellatif BENNANI

Directeur du Budget

PARTIE I

APPROFONDISSEMENT DE LA REFORME BUDGETAIRE ET ACCOMPAGNEMENT DES REFORMES SECTORIELLES

La Direction du Budget est appelée, de par ses missions, à veiller à mettre en place une politique budgétaire efficace permettant la consolidation des équilibres macro-économiques et l'amélioration des conditions de financement du budget. A ce titre, les activités de la direction ont porté principalement, au cours de l'année 2007, sur la poursuite des efforts suivants:

- ✦ L'approfondissement de la réforme budgétaire axée sur les résultats et la performance;
- ✦ La résorption du retard dans la préparation de la Loi de Règlement;
- ✦ L'accompagnement des différentes réformes sectorielles.

I. Approfondissement de la réforme budgétaire axée sur les résultats et la performance

L'année 2007 a été marquée par la poursuite des efforts de généralisation de la nouvelle approche budgétaire axée sur les résultats. Ces efforts ont porté notamment sur :

- La mise en place d'un nouvel instrument de programmation des dépenses pluriannuel et glissant: Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT);
- La poursuite du déploiement du dispositif de globalisation des crédits dans de nouveaux départements ministériels;
- La maîtrise de l'évolution de la masse salariale.

1. Programmation pluriannuelle des dépenses publiques

La mise en place d'un Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) triennal et glissant vise à améliorer le processus de programmation budgétaire en permettant de mettre en cohérence les politiques sectorielles, telles que définies par les choix stratégiques qui ressortent du Plan de Développement Economique et Social ou du programme d'action du gouvernement, avec les objectifs de soutenabilité et de viabilité du cadre macro-économique. Par ailleurs, le CDMT qui ne se substitue ni au plan de développement économique et social ni au budget annuel, permet d'assurer sur un horizon glissant de trois ans une meilleure prédictibilité des principaux agrégats budgétaires et l'allocation optimale des ressources budgétaires.

Ainsi, le CDMT destiné à assurer la pérennité des équilibres macroéconomiques au regard des possibilités financières de l'Etat ainsi que leur déclinaison dans le cadre de la loi de finances, permettra de renforcer la discipline budgétaire globale et l'efficacité de l'allocation intersectorielle des ressources et d'améliorer la performance des réalisations budgétaires en donnant une meilleure visibilité aux départements ministériels en matière de programmation budgétaire pluriannuelle. Ce dispositif favorisera également la mise en œuvre du dispositif de contractualisation des objectifs et des moyens dans un cadre budgétaire triennal et partant, renforcera le processus de déconcentration des crédits.

A ce titre, l'année 2007 a enregistré les réalisations suivantes:

✦ la diffusion de la circulaire de Monsieur le Premier Ministre n°3/2007 en date du 8 février 2007 relative à l'élaboration du CDMT. Cette circulaire qui a été accompagnée du guide méthodologique d'élaboration dudit Cadre, a invité l'ensemble des départements ministériels à procéder à l'élaboration des CDMT se rapportant à leurs secteurs d'activité et ce, pour les besoins de préparation du projet de loi de finances pour l'année 2008 ;

✦ l'organisation, le 19 avril 2007, d'un séminaire sur la thématique du Cadre de Dépenses à Moyen Terme. Ce séminaire qui a connu la participation des experts internationaux et nationaux relevant des

différents départements ministériels, avait pour objectif l'assistance des départements ministériels à s'approprier la méthodologie d'élaboration du CDMT.

Les travaux dudit séminaire ont été l'occasion notamment de la présentation :

- du contexte général de la réforme budgétaire dans lequel s'insère l'adoption du CDMT ainsi que les objectifs de ce dernier ;
- de l'approche méthodologique présidant à la conception et à l'élaboration du CDMT ;
- des expériences pilotes nationales et internationales en matière d'élaboration de CDMT sectoriels.

Les recommandations découlant des différentes interventions et des débats engagés tout au long dudit séminaire peuvent être résumées comme suit :

- insérer le CDMT en tant qu'élément central dans le processus budgétaire et de préparation de la loi de finances. Le CDMT étant un instrument de programmation budgétaire pluriannuelle glissante permet d'assurer une meilleure articulation entre le plan, les stratégies sectorielles, les impératifs de consolidation des fondamentaux économiques et la loi de finances ;
- utiliser le CDMT en tant que véritable instrument qui favorise la cohérence et la mise en coordination des actions sectorielles au regard des priorités et besoins de développement et d'aménagement du territoire avec le souci de renforcer l'efficacité de la dépense publique ;
- assurer une meilleure articulation entre les différents dispositifs mis en place dans le cadre de la réforme budgétaire pour optimiser leur impact en termes d'efficacité de la dépense publique, d'amélioration de la qualité des prestations rendues et de la simplification des procédures. Il s'agit, en effet, d'inscrire le CDMT dans la démarche de la gestion

axée sur les résultats et de la contractualisation en tant qu'instrument de mise en œuvre de la déconcentration budgétaire. La préparation des CDMT doit être l'occasion pour cibler des indicateurs de performance de qualité et de réduire leur nombre pour renseigner de manière pertinente sur les finalités et les objectifs de l'action publique et mesurer ainsi les progrès réalisés à ce sujet ;

- instituer un système de veille associant les départements ministériels pour suivre et évaluer le dispositif CDMT de telle sorte à permettre d'accélérer son déploiement et d'apporter, le cas échéant, des correctifs et améliorations aux procédures de sa mise en œuvre au regard des enseignements tirés des expériences vécues par les ministères et ce afin d'inscrire ce dispositif dans un processus d'amélioration graduelle ;
- renforcer les capacités des gestionnaires budgétaires en matière de planification et de programmation pluriannuelle ainsi que d'évaluation des réalisations en vue de permettre une meilleure appropriation du CDMT et son ancrage dans les pratiques de gestion budgétaire et ce par des actions communes de formation et d'échange d'expériences ;
- accompagner la mise en œuvre du CDMT par la généralisation des systèmes d'information notamment aux niveaux sectoriels qui permettent de mieux renseigner sur l'exécution de la dépense publique et les résultats obtenus et de faciliter les travaux de préparation, d'actualisation et d'évaluation des CDMT.

Ainsi et grâce aux actions d'appui technique apportées par la Direction du Budget aux différents départements ministériels, 12 départements ont procédé, au titre de l'année 2007, à la préparation de leurs CDMT sectoriels. Il s'agit du :

- Ministère de la Santé ;
- Ministère de la Culture ;
- Département de la Pêche Maritime ;
- Haut Commissariat au Plan ;

- Département du Commerce et de l'Industrie ;
- Département de l'Eau ;
- Département du Tourisme ;
- Ministère de l'Équipement et du Transport ;
- Département de l'Habitat et de l'Urbanisme ;
- Département de l'Education Nationale ;
- Département de l'Enseignement Supérieur ;
- Département de l'Aménagement Spatial.

2. Globalisation des crédits

Le dispositif de globalisation des crédits constitue une première mesure dans la mise en œuvre de la nouvelle approche budgétaire axée sur les résultats, la recherche de la performance et la reddition des comptes.

Pour rappel, les principaux objectifs assignés à cette mesure consistent en l'amélioration de l'efficacité et l'efficience de l'Administration et l'octroi d'une plus grande autonomie et flexibilité aux services gestionnaires dans l'utilisation de leurs dotations budgétaires à travers la fongibilité des crédits. En contrepartie de ladite flexibilité, les gestionnaires budgétaires s'engagent à réaliser des objectifs prédéfinis mesurés par des indicateurs de performance dont l'intérêt essentiel est de donner à chaque Ministère, au Gouvernement ainsi qu'au Parlement, des outils de gestion et de contrôle leur permettant, chacun en ce qui le concerne, de procéder à la programmation, l'exécution et le contrôle de la dépense publique d'une manière plus efficace et plus efficiente.

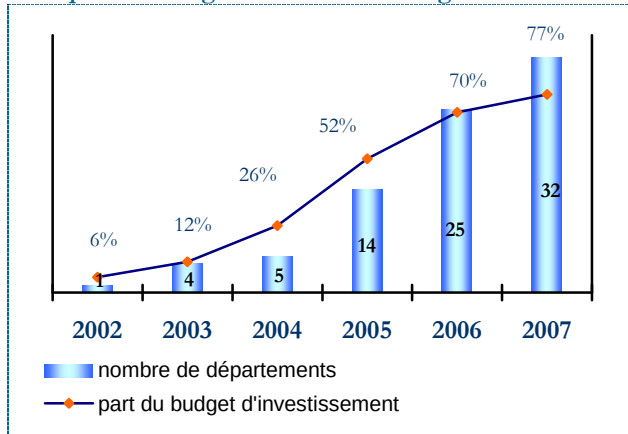
L'année 2007 a été marquée par le déploiement du dispositif de globalisation des crédits dans de nouveaux départements ministériels. Ainsi le nombre total des bénéficiaires dudit dispositif est porté à 32 départements qui gèrent près de 77% du budget d'investissement au titre de l'année 2007. Ce résultat a été obtenu grâce à un

accompagnement de la Direction du Budget des départements précités à travers notamment la réalisation des actions d'assistance technique.

Le tableau suivant récapitule les départements ministériels ayant adhéré au dispositif de globalisation des crédits depuis 2002 :

Année d'adhésion	Département ministériel
2002	Santé
	Finances et Privatisation
2003	Pêches Maritimes
	Haut Commissariat au Plan
2004	Agriculture et Développement Rural
	Affaires Etrangères et Coopération
	Artisanat et Economie Sociale
	Equipeement
2005	Transport
	Affaires Economiques et Générales
	Habitat
	Eaux et Forêts et Lutte contre la Désertification
	Secrétariat d'Etat Chargé de l'Eau
2006	Intérieur
	Energie et Mines
	Justice
	Education Nationale
	Enseignement Supérieur, Formation des Cadres et Recherche Scientifique
	Commerce, Industrie et Mise à Niveau de l'Economie
	Culture
	Urbanisme
	Modernisation des Secteurs Publics
	Aménagement du Territoire et Environnement
	Développement Social, Famille et Solidarité
	Famille, Enfance et Personnes Handicapées
	Jeunesse
	Emploi
2007	Tourisme
	Alphabétisation et Education Non Formelle
	Sport
	Habous et Affaires Islamiques
	Formation Professionnelle

Evolution du nombre des départements ministériels ayant adhéré à la globalisation et de la part du budget d'investissement globalisée



3. Maîtrise de l'évolution de la masse salariale

Au cours de l'année 2007, la Direction du budget a poursuivi les efforts tendant à la maîtrise de l'évolution de la masse salariale à travers notamment :

II. Résorption du retard enregistré dans la préparation des lois de règlement

L'année 2007 a été marquée par la publication des lois de règlement relatives aux années budgétaires ci-après :

- Deuxième semestre 2000 (Bulletin Officiel n°5523 du 7 mai 2007) ;
- Année 2001 (Bulletin Officiel n°5523 du 7 mai 2007) ;
- Année 2002 (Bulletin Officiel n°5587 du 17 décembre 2007).

Par ailleurs, la Direction du Budget a poursuivi au cours de l'année 2007, en étroite

la maîtrise des effectifs par la limitation de création des postes budgétaires pour couvrir les besoins incompressibles des départements de la sécurité et pour accompagner les réformes sectorielles en cours de mise en œuvre ;

la réalisation d'une étude avec l'appui de la Banque Mondiale tendant à procéder à une évaluation des méthodes utilisées pour la prévision de ladite masse et la gestion des crédits de personnel. Par ailleurs, un rapport faisant le point sur l'exécution des dépenses de personnel du budget général au titre de l'année 2006 et expliquant les faits marquants qui caractérisent lesdites dépenses a été préparé dans le cadre des travaux du comité de suivi de la masse salariale regroupant des représentants des directions concernées.

collaboration avec les services de la Trésorerie Générale du Royaume, l'effort visant l'activation de l'élaboration des lois de règlement, ce qui a permis la résorption du retard enregistré dans ce cadre. Ainsi, les projets de lois de règlement pour les années 2003, 2004 et 2005 ont été finalisés et soumis au Conseil de Gouvernement en attendant leur inscription à l'ordre du jour d'un prochain Conseil des Ministres. En outre, la Direction du Budget a entamé la préparation du projet de loi de règlement pour l'année 2006.

III. Accompagnement des réformes sectorielles

Au cours de l'année 2007, la Direction du Budget a accompagné différentes réformes sectorielles touchant notamment les domaines de la lutte contre la pauvreté à travers l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH), de l'éducation et de la formation, de la Santé, de l'emploi, de l'artisanat, du tourisme, de l'énergie et de l'eau.

1. Lutte contre la pauvreté

L'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH), dont le lancement a été annoncé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI dans un discours adressé à la Nation le 18 mai 2005, s'articule autour des trois axes suivants :

↳ La réduction des déficits sociaux en particulier dans les quartiers urbains pauvres et les communes rurales les plus démunies (équipements et services sociaux de base, tels que la santé et l'éducation, l'alphabétisation, l'eau, l'électricité, l'habitat salubre, l'assainissement et les routes);

↳ La promotion des activités génératrices de revenus stables et d'emplois, tout en adoptant une action plus imaginative et plus résolue en direction du secteur informel ;

↳ L'aide aux personnes en grande vulnérabilité ou à besoins spécifiques.

L'INDH est conçue pour renforcer l'action de l'Etat et des collectivités locales et ne se substitue pas aux programmes sectoriels ou aux Plans de Développement Economiques et Sociaux des collectivités locales.

Cette initiative repose sur le ciblage des zones et des catégories les plus démunies ainsi que la participation des populations pour une meilleure appropriation et viabilité des projets et des interventions. Elle privilégie l'approche contractuelle et le partenariat avec le tissu associatif et les acteurs du développement local et de proximité.

L'INDH ambitionne de réduire la pauvreté, la vulnérabilité, la précarité et l'exclusion sociale en offrant une capacité de financement additionnelle pour soutenir les actions de développement humain suivantes:

- Les activités génératrices de revenus ;
- Le soutien à l'accès aux équipements et services sociaux de base;
- Le soutien aux actions d'animation sociale, culturelle et sportive;
- Le renforcement de la gouvernance et des capacités locales.

Depuis le lancement de l'INDH, 12.093 projets ont été lancés au profit d'environ 3 millions de bénéficiaires directs pour un montant global de 6.543 MDH dont une contribution de l'INDH de l'ordre de 3.912 MDH, d'où un effet de levier de l'ordre de 40%.

Au titre de l'année 2007, 4.736 projets ont été lancés pour un montant global de 2.982 MDH dont une contribution de l'INDH de l'ordre de 1.808 MDH, soit un effet de levier de 39%.

Ces projets sont répartis par programme comme suit :

Programme	Nombre de projets	Financement	
		(MDH)	(%)
Programme en milieu urbain	802	476	26,33
Programme en milieu rural	1 483	464	25,66
Programme de lutte contre la précarité	390	402	22,23
Programme transversal	2 061	466	25,78
TOTAL	4 736	1 808	100

Pour accompagner la mise en œuvre de l'INDH, un certain nombre d'instruments et d'outils ont été mis en place, à savoir :

↳ L'Observatoire National pour le Développement Humain, entité autonome placée auprès du Premier Ministre, dont les missions consistent notamment à suivre et

évaluer la mise en œuvre et l'impact de l'initiative sur les indicateurs de développement humain et produire à ce sujet un rapport annuel ;

↳ Le réseau d'experts auquel les instances de gouvernance et les acteurs locaux pourront faire appel pour leur fournir l'expertise et

l'assistance technique nécessaires pour les appuyer dans différentes étapes de mise en œuvre de l'INDH ;

↳ Les manuels de procédures dont l'objectif est d'assurer le bon déroulement des projets portant sur les différents volets suivants: Programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural, Programme de lutte contre l'exclusion sociale en milieu urbain, Programme de lutte contre la précarité, Appel

à Projets, Activités Génératrices de Revenus et Gestion Fiduciaire.

Concernant le financement de l'INDH, 10 milliards de dirhams sont mobilisés sur la période 2006-2010 et sont répartis selon le tableau suivant :

	2006	2007	2008	2009	2010	Total	%
Budget Général de l'Etat	1 000	1 100	1 200	1 300	1 400	6 000	60
Collectivités locales	300	350	400	450	500	2 000	20
Coopération internationale	200	300	400	500	600	2 000	20
Total	1 500	1 750	2 000	2 250	2 500	10 000	100

Au 31 décembre 2007, les crédits délégués (y compris les reports) et les dépenses engagées s'élèvent respectivement à 2.598 MDH et 2.318 MDH, soit un taux d'engagement de 89% contre 73% en 2006. Les dépenses réglées sont de l'ordre de 1.192 MDH, soit un taux de paiement de 46 % contre 24% en 2006.

A rappeler que les dépenses afférentes à l'INDH sont effectuées conformément à la réglementation en vigueur en matière de comptabilité publique et de passation des marchés publics moyennant des assouplissements sur les procédures actuelles de contrôle de la dépense publique de façon à garantir le maximum de diligence au traitement des dossiers notamment par la fixation de délai réduit pour l'exercice des contrôles de la régularité de l'engagement et du paiement. Ainsi, il a été procédé :

↳ Au niveau de la programmation :

- Répartition des crédits par programme et délégation aux sous ordonnateurs qui fixent la répartition par rubrique budgétaire ;

- Autorisation de l'engagement par anticipation sur les crédits ouverts pour l'année à hauteur de 1 MMDH ;

↳ Au niveau de l'exécution :

- Fixation du plafond des bons de commande à 200.000 DH par opération de dépenses au lieu de nature de dépense ;
- Fixation du plafond d'encaisse à 1 MDH dans le cadre des dépenses exécutées par voie de régie ;
- Possibilité d'exécution des prestations dont le montant est inférieur ou égal à 1 MDH sur appel d'offres restreint en réduisant le délai de la consultation de 15 à 10 jours ;
- Edition, par la Trésorerie Générale du Royaume, d'un Bulletin INDH qui trace les principaux indicateurs relatifs au suivi de l'exécution des dépenses INDH.

↳ Au niveau du contrôle:

- Le visa du contrôleur des engagements de dépenses avec observations sur les propositions d'engagement de dépenses ne doit pas être suspensif du paiement de la dépense concernée ;

- Fixation de délais réduits pour l'exercice des contrôles de régularité de l'engagement et du paiement ;
- Institution d'un circuit spécifique pour l'exécution des projets de l'INDH (Apposition d'un cachet « prioritaire - INDH ») ;
- Renforcement du contrôle a posteriori à travers l'organisation d'audits conjoints de l'IGF et de l'IGAT: réalisation des audits pour la période 2005-2006.

2. Réforme du système d'éducation et de formation

La Charte Nationale d'Education et de Formation, entrée en vigueur en 2002, se fonde sur une mobilisation nationale pour la rénovation du système national de l'éducation et de la formation. La décennie 2000-2009 a été déclarée décennie nationale de l'éducation et de la formation. Le secteur de l'éducation et de la formation a été en conséquence érigé en priorité nationale après l'intégrité territoriale.

Les principaux axes stratégiques de cette réforme se présentent comme suit :

- ↳ La généralisation progressive de l'enseignement de façon à ce que, à l'horizon 2008, 72% des élèves inscrits en première année du cycle de l'enseignement fondamental arrivent à la fin de ce cycle et à ce que, à l'horizon 2011, 60% de ces effectifs atteignent la fin du cycle de l'enseignement secondaire ;
- ↳ L'amélioration de la qualité de l'enseignement et le renforcement de son rendement interne et externe ;
- ↳ L'amélioration de la gestion du système d'éducation notamment par la promotion de la déconcentration et de la décentralisation ;
- ↳ L'amélioration du rendement de l'enseignement supérieur par le biais du renforcement de l'autonomie de l'université, son intégration dans l'environnement économique et social national et le développement de la recherche scientifique ;

↳ La promotion de la formation professionnelle par l'extension de ses capacités d'accueil et l'adaptation de ses filières et de ses modes de formation aux besoins du marché.

La réalisation des objectifs susmentionnés a nécessité la mobilisation au profit du Ministère de l'Education Nationale (MEN) d'importantes ressources financières¹ et la mise en œuvre d'un train de mesures réglementaires et institutionnelles telles que :

↳ La transformation des Académies en établissements publics autonomes et leur érection au rang d'autorité régionale en matière d'éducation et de formation tenant compte des objectifs nationaux établis par l'autorité de tutelle ;

↳ L'adaptation en conséquence des structures du MEN.

S'agissant de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, la mise en œuvre de la réforme a été également marquée notamment par la poursuite de la réalisation des programmes de création et de renforcement des capacités d'accueil notamment dans les villes moyennes et excentrées dans un souci de proximité et de dissémination des pôles d'intelligence et de savoir à travers le pays.

3. Mise en œuvre progressive de la couverture médicale

La généralisation de l'accès de la population aux soins de santé et la mise en place d'un système de santé viable pour asseoir l'instauration progressive de la couverture médicale générale sur des bases solides, constituent les principaux objectifs visés par la réforme du système national de santé.

Le système adopté pour la couverture médicale comporte deux compartiments principaux auxquels s'est ajouté récemment un troisième :

¹ 34 MMDH en 2007 contre 24 MMDH en 2001, soit plus de 40%

✚ L'Assurance Maladie Obligatoire

L'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) est destinée à couvrir les personnes actives et les titulaires de pensions relevant de l'Etat, des Collectivités Locales et des Etablissements Publics ainsi que les salariés du secteur privé.

La gestion de ce système dont le financement est assuré grâce aux cotisations des employeurs et des salariés, est confiée à la Caisse Nationale des Organismes de Prévoyance Sociale (CNOPS) pour ce qui concerne le personnel relevant du secteur public et de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) pour ce qui est des salariés du secteur privé.

Ces deux organismes ont dû être mis à niveau de façon adéquate afin de leur permettre de s'acquitter de leurs nouvelles responsabilités dans les meilleures conditions.

Le système mis en place est opérationnel à compter du 18 août 2005 et le début des remboursements est assuré à partir du 1^{er} mars 2006.

✚ Le Régime d'Assistance Médicale

Le Régime d'Assistance Médicale (RAMED) est destiné à assurer les besoins des personnes ne remplissant pas les conditions pour être éligibles à l'AMO.

Son financement est assuré grâce à des contributions de l'Etat, des Collectivités Locales et des bénéficiaires.

L'entrée en vigueur du RAMED devrait s'effectuer progressivement à partir de l'année 2008 après la mise au point des modalités de gestion et de financement propres à en assurer la viabilité à moyen et long termes.

✚ Le régime INAYA

Les deux régimes précités ont été complétés par la mise en place du régime INAYA au profit des personnes exerçant des professions libérales, des commerçants et des artisans qui

représentent près du tiers de la population marocaine.

De même, des systèmes de couverture médicale spécifiques ont été mis en place au courant de l'année 2007 au bénéfice des auxiliaires d'autorité (Chioukhs et moqaddems), des imams de mosquées, des anciens résistants et anciens membres de l'armée de libération et des victimes de violation des droits de l'Homme.

Par ailleurs, la création de l'Agence Nationale d'Assurance Maladie (ANAM) répond au besoin d'assurer l'encadrement technique du système, l'objectif étant de porter le taux de couverture de la population à 80 % à l'horizon 2009 et de veiller à sa pérennité.

4. Promotion de l'emploi

Au cours de l'année 2007, l'effort consenti par le gouvernement en faveur de la promotion de l'emploi a porté notamment sur la poursuite de la mise en œuvre de l'initiative de l'emploi qui vise la création de 200.000 emplois à l'horizon 2008. Ce dispositif a été déjà lancé, dès 2006, à travers :

✚ Le programme «Idmaj» qui facilite l'accès aux jeunes disposant des qualifications nécessaires à une expérience professionnelle. Il répond en même temps aux besoins de l'entreprise en terme d'amélioration de l'encadrement.

✚ Le programme «Taahil» qui vise l'amélioration de l'employabilité des chercheurs d'emploi à travers la mise à niveau de leur qualification (formation qualifiante ou reconversion) et leur orientation vers les secteurs productifs qui offrent les plus grandes opportunités d'insertion.

✚ Le programme «Moukawalati», qui se distingue par sa forte dimension régionale, vise la création de 30.000 petites entreprises, générant 90.000 postes d'emploi au cours de la période 2006-2008.

Au titre des années 2006 et 2007, les initiatives d'emploi se présentent comme suit :

- ✎ l'insertion de 73.000 chercheurs d'emploi à travers la mise en œuvre du programme «Idmaj» ;
- ✎ l'identification de 12.000 opportunités de formation pour insertion réparties entre la formation contractuelle pour emploi et la formation qualifiante.

Concernant le programme « Moukawalati », les réalisations ont porté sur :

- la création de 105 guichets «Moukawalati» ;
- 2.500 projets soumis aux banques ;
- 1.050 projets acceptés par les banques ;
- 660 projets financés.

5. Dynamisation du secteur de l'Artisanat

L'année 2007 est l'année de démarrage de la mise en œuvre du contrat-programme 2006-2015 pour la modernisation du secteur de l'artisanat marocain pour en faire un secteur émergent.

La stratégie de développement du secteur de l'artisanat à l'horizon 2015 s'articule autour de deux politiques complémentaires à savoir le développement d'un tissu structuré capable de pénétrer les canaux de distribution adaptés aux consommateurs ciblés et l'amélioration des revenus des artisans et leurs conditions de travail.

Les principaux objectifs affichés à l'horizon 2015 sont :

- la création de 300 entreprises dans le secteur dont 15 à 20 acteurs de référence à raison de 2 à 3 acteurs par filière ;
- la création de 117.000 nouveaux emplois ;
- atteindre un chiffre d'affaires global de 24 milliards de dirhams soit 14 milliards de dirhams supplémentaires.

Le plan d'action de mise en œuvre de ladite stratégie se présente comme suit:

✎ **Au niveau de la promotion**

- Signature de contrat de croissance entre l'Etat et les acteurs de référence sélectionnés qui prévoit la participation de l'Etat au financement des plans de promotion desdits acteurs ;
- Réalisation par l'Etat (Maison de l'Artisan) des études marketing relatives au secteur par filière, pays, réseaux de distribution et de commercialisation ;
- Participation aux salons professionnels;
- Elaboration de plans de promotion régionaux dont la mise en œuvre est confiée aux chambres d'artisanat (foires régionales, participation aux éductours,...) ;
- Financement de la communication institutionnelle à travers l'élaboration d'une marque de l'artisanat (label) et l'édition d'outils publi-promotionnels de l'artisanat de la région ;
- Création de centres d'expédition sécurisée à proximité des lieux de vente de produits artisanaux.

✎ **Au niveau des études et de l'appui**

- Financement d'expertises pointues (ANPME) et facilitation de l'accès de ces entreprises à la formation continue;
- Réalisation d'études opérationnelles visant le design de collection, l'amélioration des processus de production et l'accompagnement à la mise en œuvre des solutions recommandées notamment par la contribution au financement des équipements requis;
- Réalisation d'études stratégiques visant à répondre aux enjeux majeurs du secteur (matières premières, emballage, logistique) avec mise en place de l'observatoire de l'artisanat ;
- Mise en place par l'Etat des mécanismes de support au financement des PME à

travers la facilitation à l'accès au crédit bancaire et au fonds de capital risque;

- Création d'une entité chargée des Entreprises au sein du Département de l'Artisanat ;
- Mise en place d'une couverture sociale obligatoire pour les mono-artisans.

☞ **Au niveau de la formation :**

- Création de 4 nouveaux centres de formation initiale ;
- Aménagement et équipement des centres de formation existants pour la formation résidentielle et par apprentissage ;
- Amélioration de la qualité de la formation avec la création du conseil national pour le développement de la formation professionnelle et la mise en place d'un système de certification des artisans ;
- Développement de la formation continue par l'élaboration de plans concertés entre le département de l'Artisanat et l'OFPPT et dont l'exécution incombe aux chambres d'artisanat, l'objectif étant de faire bénéficier les mono-artisans de 10.000 jours de formation continue par an dès 2007.

☞ **Au niveau des infrastructures :**

- Création de 7 zones d'activités artisanales ;
- Revalorisation des espaces artisanaux de vente existants (déplacement des activités polluantes hors des médinas, réhabilitation des foundouks et des villages d'artisans existants);
- Réhabilitation de 10 villages d'artisans et ensembles artisanaux existants;
- Création de villages d'artisans au niveau des stations du Plan Azur et des nouvelles zones touristiques.

Au titre de l'année 2007, les actions suivantes ont été entreprises :

☞ Réalisation d'enquêtes locales et de diagnostics pour la quantification des indicateurs stratégiques ;

☞ Signature de 3 conventions de partenariat avec l'OFPPT et le Département Ministériel chargé de la formation professionnelle en vue de la prise en charge des formations professionnelles résidentielles et par apprentissage et avec l'ANPME pour étendre le champ d'application des mécanismes d'appui gérés par cette agence aux PME de l'artisanat ;

☞ **Volet production :**

- Acteurs de référence : avec lesquels 7 contrats de croissance ont été signés ;
- PME : préparation de 18 dossiers d'expertise dont 5 expertises réalisées, réalisation de bases de données préliminaires pour disposer des informations nécessaires concernant les PME du secteur et mise en place d'un plan de promotion du tapis artisanal avec notamment la création de la marque commerciale "TISLI" en vue de garantir la qualité et le positionnement du produit marocain sur le marché international;
- Mono artisans :
 - Encouragement de l'innovation et de la recherche à travers la conclusion de contrats individuels avec des professionnels du design pour la réalisation de nouveaux prototypes en fonction de la demande ;
 - Amélioration des techniques de production à travers la réalisation d'études sectorielles (Tissage à Ouezzane, Poterie à El Jadida, ...) ;
 - Appui à l'organisation et à la gestion pour la mise en place d'un registre des artisans et de centres de comptabilité agréés ;
 - Accompagnement des chambres d'artisanat pour l'organisation de foires (affectation dans ce cadre de 4,6 MDH pour la promotion du produit dans un cadre partenarial entre la Maison de l'Artisan et les chambres d'artisanat) ;

- Organisation du marché des matières premières (l'argent et l'armoise).

☞ Infrastructures :

- Poursuite de la réalisation des zones d'activités artisanales de ben Jellik et de Ain Nokbi à Fès ;
- Contribution à la réhabilitation de 20 villages et ensembles artisanaux ;
- Réalisation d'une étude au sujet de la restructuration du tissu productif et des locaux de vente à Safi ;
- Signature de conventions avec les opérateurs du tourisme pour l'installation de 500 locaux de vente des produits de l'artisanat dans le cadre des stations touristiques du Plan azur.

☞ Normalisation :

- Validation de 20 nouvelles normes dont 10 dans le secteur du textile et 7 dans le secteur du cuir ;
- Conclusion de 4 conventions de partenariat avec l'Université en matière de recherche et développement liés à l'amélioration de la qualité du produit de l'artisanat.

☞ Formation :

- La carte professionnelle 2006-2007 fait ressortir un nombre de 592 lauréats en formation par apprentissage (sur 5300 inscrits) et 529 lauréats en formation résidentielle (sur 1600 inscrits) ;
- Construction et équipement d'un centre de formation professionnelle pilote à Marrakech d'une capacité d'accueil de 500 places en partenariat avec le Département de la Formation Professionnelle et la Chambre d'Artisanat de Marrakech ;
- Elaboration de l'étude relative au schéma directeur régional de la formation professionnelle de la région de Fès-Boulemane et lancement de 5 autres schémas directeurs régionaux (Casablanca, Marrakech, Tanger-Tétouan et Taza) ;

- Organisation de sessions de formation au profit de 660 artisans.

6. Stratégie touristique

Depuis 2001, le secteur du tourisme est érigé en priorité nationale pour devenir un moteur de développement et de croissance. Le contrat programme élaboré à cet effet, transformé en accord cadre signé entre le Gouvernement et la Fédération du Tourisme de la CGEM portant sur la période 2000-2010, a instauré une nouvelle politique du tourisme fondée sur les axes et objectifs stratégiques suivants :

- ☞ Permettre au Maroc de recevoir 10 millions de touristes à l'horizon 2010 ;
- ☞ Porter la capacité d'hébergement à 230.000 lits ;
- ☞ Assurer une rentrée de devises de près de 47 milliards de dirhams par année ;
- ☞ Faire du tourisme une activité créatrice d'emplois : 600.000 nouveaux emplois ;
- ☞ Planifier la formation professionnelle pour former quelques 72.000 professionnels du tourisme sur les 10 années.

A travers cet accord les professionnels du tourisme et l'Administration ont ainsi lancé les jalons d'une nouvelle dynamique basée sur l'encouragement de l'investissement pour élargir l'offre en hébergement et la création de l'environnement propice à l'initiative d'injection des capitaux dans l'industrie touristique.

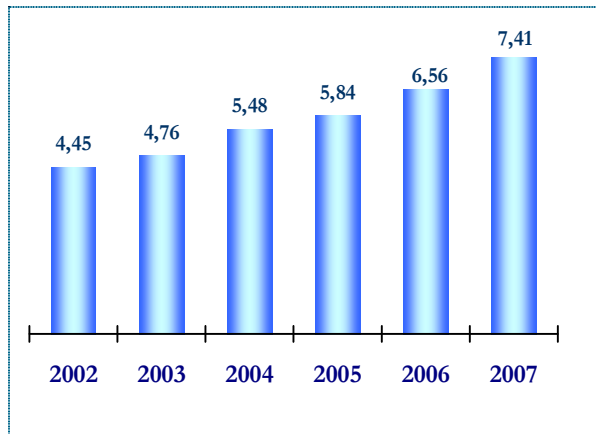
Les efforts budgétaires déployés par l'Etat ont permis d'imposer le produit Maroc sur les marchés émetteurs en adoptant une stratégie marketing de ciblage et de priorisation.

En effet, la mise en œuvre de la vision 2010 a connu un départ satisfaisant puisque durant les 5 premières années, des réalisations importantes ont été concrétisées sur les grands chantiers de cette stratégie.

Les arrivées de touristes non résidents ont atteint le nombre historique de 7,4 millions à fin 2007, soit une progression de 13% par

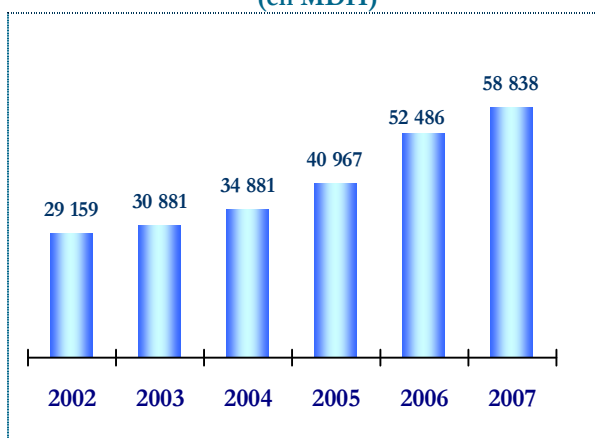
rapport à 2006 et 66 % en comparaison avec 2002. Cette croissance en terme de flux a engendré une hausse des nuitées réalisées dans les établissements d'hébergement classés de plus de 51% en comparaison avec les performances de l'année 2002.

Evolution des arrivées touristiques
(en millions)



A travers ces réalisations le secteur a pu également assurer sa contribution aux équilibres macro-économiques grâce au montant des recettes générées par l'activité touristique qui a atteint 58,8 milliards de dirhams en 2007, soit une augmentation de près de 12% par rapport à 2006. En terme d'accroissement absolu, cette croissance s'élève à 6,4 milliards DH.

Evolution des recettes touristiques
(en MDH)



Le plan d'action annuel pour 2007 a porté sur la consolidation des résultats encourageants enregistrés par le secteur du tourisme, ainsi que sur l'accélération de l'achèvement des chantiers entamés pour la réalisation des

objectifs définis dans le cadre de l'accord d'application de l'accord cadre 2001-2010 liant le Gouvernement à la Profession.

Ainsi, les principales réalisations au titre de l'année 2007 se présentent comme suit :

✚ Plan Azur :

A travers le plan Azur, le Maroc a pu par le biais de la réalisation des six stations balnéaires intégrées assurer un développement régional équilibré et générer des externalités positives au profit des régions concernées.

• Station de Saidia :

La convention pour l'aménagement et le développement de cette station a été signée en 2003 avec la société espagnole "FADESA". Ce projet qui sera réalisé sur une superficie de 614 ha abritera près de 29.000 lits dont 17.000 lits hôteliers.

• Station de Mogador (Essaouira) :

La convention liant le Gouvernement au consortium "Thomas & Piron/ l'Atelier/ RISMA / COLBERT / ORCO" choisi pour l'aménagement et le développement de cette station a été signée en février 2004. Le programme d'aménagement qui porte sur une surface brute de 348 ha permettra de réaliser 8.700 lits dont 5.700 lits hôteliers.

• Station de Mazagan (El-Jadida):

La convention d'aménagement de cette station est signée avec le groupe sud-africain "Kerzner International" en juillet 2005. Le programme qui sera réalisé sur 516 ha, portera sur la réalisation d'une capacité totale d'hébergement de 8.000 lits dont 3.900 lits hôteliers.

• Lixus (Larache) :

La convention pour l'aménagement et le développement de cette station est signée en octobre 2004 avec le groupement "Thomas & Piron/l'Atelier." Cette station sera orientée vers le tourisme de nature et sportif haut de gamme. Ce projet sera réalisé sur une superficie de 507 ha et portera sur la réalisation de 7.360 lits hôteliers et des appartements résidentiels pour une capacité de 4.500 lits. Les travaux ont débuté en 2006 et s'achèveront en 2015.

- Station balnéaire de Taghazout:

Elle sera édifiée sur une superficie de 868 ha et permettra de réaliser une capacité additionnelle de 21.000 lits dont 15.000 lits hôteliers. L'aménagement et le développement de ladite station est attribué au groupe Colony Capital/satocar/Lopesan.

- Plage Blanche (Guelmim) :

Le programme d'aménagement de cette station sera réalisé sur une surface de 532 ha et portera sur 26.000 lits.

La réalisation des infrastructures hors sites de ces stations est assurée par l'Etat alors que les superstructures seront prises en charge par des aménageurs - développeurs privés.

↳ Mada'In « Programme de développement touristique régional »:

Le Plan de Développement Régional du Tourisme (PDRT) Mada'In vise la mise en valeur du patrimoine culturel et architectural spécifique aux potentialités de chaque région du Maroc. Il s'agit de contrat programme réalisé en partenariat avec la participation des élus, des professionnels et de l'autorité locale.

Le positionnement des destinations concernées se fera par leur mise à niveau et l'augmentation de la capacité offerte qui devrait atteindre les 75.000 lits à l'horizon 2015. Les villes de Fès et Casablanca sont les premières villes dotées d'un PDRT. Les PDRT des régions de Rabat, Tétouan, Tanger, Meknès-Tafilalet et Agadir sont en phase d'études préliminaires.

↳ Tourisme interne : le plan Biladi

L'étude sur le comportement et les motivations du marché interne a conduit à la mise en place d'une stratégie construite sur 3 axes stratégiques:

- Phase 1 (2003-2005): lancement des opérations ponctuelles de promotion du tourisme interne (kounouz biladi);
- Phase 2 (2005-2006) : implantation d'un réseau de distribution pour la commercialisation des produits existants : création de tours opérateurs;

- Phase 3 à partir de 2007 : création de produits adaptés aux attentes des différents segments :

- Développement des nouvelles zones touristiques du Plan Biladi à Sidi Abed, Imi Ouaddar (Agadir) et Ifrane ;
- Lancement de l'opération « Assiyahia » pour les Marocains Résidents à l'Etranger.

↳ Tourisme rural

La stratégie adoptée en vue du développement du tourisme rural vise à consolider l'activité touristique en milieu rural sur la base d'un nouveau concept : le pays d'accueil touristique. Il s'agit d'un plan de développement s'inscrivant dans le cadre de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain qui permet de créer des emplois et générer des revenus pour les populations locales.

↳ Promotion

- Mise en place d'une campagne de sensibilisation des touristes par le biais de différents outils :
 - Élaboration de la Charte Marocaine du Tourisme Responsable;
 - Élaboration du Guide du Voyageur Responsable;
 - Diffusion généralisée du guide du voyageur responsable à travers certains TO partenaires notamment en France, en Allemagne et au Royaume Uni;
 - Diffusion généralisée du guide du voyageur responsable dans les aéroports ;
 - Production d'une vidéo de bord (développement en cours) ;
 - Lancement d'une newsletter semestrielle à distribuer aux partenaires nationaux et internationaux;
- Construction de l'image du Maroc
Depuis 2003 la stratégie de communication de l'ONMT a eu pour objectif de:

- lutter contre « les clichés »;
- augmenter significativement la notoriété des destinations;
- améliorer l'image du Maroc en levant certains Freins liés à des perceptions négatives.

✚ Formation

Le plan de mise à niveau et de développement de la formation professionnelle dans le secteur du tourisme, établi en concertation avec les professionnels et les opérateurs en matière de formation hôtelière et touristique, vise à atteindre les objectifs stratégiques prévus par l'accord cadre et l'accord d'application signés entre le Gouvernement et les professionnels et qui prévoient la création à l'horizon 2010 de 612.000 emplois nouveaux dont 72.000 lauréats des instituts et centres de formation hôtelière et touristique.

7. Secteur de l'énergie

Dans le cadre des orientations du gouvernement, le Département de l'Energie et des Mines a entrepris, avec l'assistance de la Banque Mondiale (BM), la formulation d'une nouvelle stratégie énergétique en vue de faire face aux contraintes liées notamment à la hausse des produits pétroliers sur le marché international et à la croissance de la demande en la matière.

C'est dans ce cadre que la BM a accordé au Gouvernement Marocain un prêt programmatique pour un montant de 100 M\$US (environ 75 Millions d'euros) remboursable sur une période de 17 ans dont cinq ans de différé, en vue d'appuyer la réforme du secteur de l'énergie. Deux autres prêts en faveur du secteur de l'énergie sont prévus en 2008 et 2009.

Les principaux axes de la réforme portent sur :

✚ Le renforcement de la sécurité énergétique dans un cadre de développement durable en réduisant les risques sur l'environnement et la santé des populations et en renforçant l'indépendance énergétique par la diversification des sources

d'approvisionnement et la promotion des énergies renouvelables pouvant contribuer pour une proportion de 10% dans le bilan énergétique national à l'horizon 2012 contre 3,9% actuellement;

✚ Le développement de la compétitivité de l'économie marocaine notamment par la réorganisation du secteur électrique et son ouverture partielle au marché concurrentiel tout en garantissant la sécurité de l'approvisionnement et le service public d'électricité;

✚ L'intégration et la libéralisation du marché électrique marocain en vue d'assurer notamment la compétitivité des prix pour les clients industriels et d'attirer les investissements privés pour le développement du secteur;

✚ La modernisation de l'arsenal institutionnel pour la mise en place de la réforme envisagée notamment la restructuration du Centre de Développement des Energies Renouvelables (CDER), l'adoption des projets de lois sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique et la modernisation et la libéralisation du secteur de l'électricité.

A signaler que l'Inspection Générale des Finances (IGF) a été mandatée pour entreprendre une réflexion au sujet de l'évaluation de la compensation et des modalités de sa réforme en étroite collaboration avec la Direction du Budget.

Aussi les départements concernés (Affaires Economiques et Générales, Energie et Mines et Finances) envisagent d'engager un débat sur les modalités de réforme et prévoient la finalisation des mesures afférentes à l'efficacité de la distribution des produits subventionnés (pétroliers et alimentaires) et la formulation d'un plan de réforme de la compensation qui précisera les options de ciblage et les mécanismes de transfert aux consommateurs bénéficiaires. Les résultats de l'enquête sur le niveau de vie des ménages réalisée par le Haut Commissariat au Plan (HCP) et celle sur la consommation de l'énergie menée par le Département de

L'Energie et des Mines seront utilisés pour l'opération de ciblage des bénéficiaires du plan de réforme du système actuel de compensation.

Par ailleurs, le fonds fiduciaire ESMAP (Energy Sector Management Assistance Program) a financé la réalisation d'un rapport relatif aux bonnes pratiques en matière de réforme de la compensation et dont les principales conclusions se présentent comme suit :

- la formulation et la mise en œuvre d'un mécanisme alternatif de soutien en tant qu'étape indispensable pour la réforme des subventions au butane à l'instar de certains pays (Brésil, Malaisie, Indonésie, Turquie et Chili) qui ont opté pour un système de protection sociale plus efficace ;
- l'élaboration d'une analyse coûts-bénéfices du système envisagé et formulation d'un plan de réforme pour faire face aux augmentations des coûts budgétaires et à l'inefficacité sociale qui en résulte.

De même, les projets de lois afférents à l'Efficacité Energétique (EE) et aux Energies Renouvelables (ER) ainsi que celui se rapportant à la modernisation et la libéralisation du secteur de l'électricité sont en cours de finalisation et les études prévues dans le cadre du Prêt de Politique de Développement du Secteur de l'Energie (PPD Energie) sont en cours de lancement ou de réalisation.

En ce qui concerne la restructuration du CDER (transformation en une agence d'exécution de la politique d'EE et des ER), un projet de plan de restructuration a été préparé par le bureau d'études Ernest & Young mandaté par le Fonds fiduciaire ESMAP présenté le 27 octobre 2007 au comité de pilotage.

8. Secteur de l'eau

La stratégie mise en œuvre par le gouvernement dans ce secteur vise une

gestion rigoureuse des ressources en eau afin d'en assurer la pérennité et d'en préserver la qualité et garantir ainsi l'approvisionnement des populations en eau potable et la couverture des besoins des secteurs économiques sur le long terme.

Cette stratégie est consacrée par la Loi n° 10-95 promulguée par le Dahir du 16 août 1995 qui assigne aux pouvoirs publics six objectifs fondamentaux :

- ☞ La mise au point d'une planification de l'aménagement et de la répartition des ressources en eau basée sur une large concertation entre les usagers et les pouvoirs publics ;
- ☞ La protection de la santé de l'Homme par la réglementation de l'exploitation, de la distribution et de la vente des eaux à usage alimentaire ;
- ☞ La réglementation des activités susceptibles de polluer les ressources en eau ;
- ☞ La répartition rationnelle des ressources en eau en période de sécheresse pour atténuer les effets de la pénurie ;
- ☞ Une plus grande valorisation agricole grâce à l'amélioration des conditions d'aménagement et d'utilisation des eaux à usage agricole ;
- ☞ La prévision des sanctions et la création d'une police des eaux pour réprimer toute exploitation illicite de l'eau ou tout acte susceptible d'altérer sa qualité.

Les actions découlant de la ladite stratégie consistent :

- ☞ Sur le plan institutionnel, à mettre en place les Agences de Bassins Hydrauliques, à la définition de la composition et des modalités de fonctionnement du Conseil Supérieur de l'Eau et du Climat ainsi que celles des commissions préfectorales et provinciales de l'eau permettant une gestion efficace de l'eau et mettant à contribution l'ensemble des parties concernées ;
- ☞ Sur le plan juridique, à recentrer les missions de l'Etat autour notamment des fonctions de planification, de réalisation des

grandes infrastructures hydrauliques et d'édiction des réglementations locales et temporaires permettant d'assurer en priorité l'alimentation humaine et animale en eau. Les différentes catégories d'usagers de l'eau sont tenues quant à eux d'assurer le bon usage de ces eaux et de les protéger contre toute sorte de pollution;

☞ Sur le plan financier, à mettre en place des redevances liées au principe préleveur-payeur et pollueur-payeur et au principe de la prise en charge progressive du coût de l'eau par les usagers sur la base d'une gestion solidaire et participative ;

☞ Sur le plan de planification des ressources en eau, à établir le Plan National de l'Eau destiné à dégager une vision dynamique d'une gestion intégrée de l'eau sur le long terme et à assurer la coordination et la cohérence entre ses différents usages : eau potable, irrigation, industrie, assainissement, épuration et réutilisation des eaux usées;

☞ Sur le plan opérationnel, à lancer un certain nombre de projets tels que le PAGER visant la généralisation de l'accès à l'eau potable en milieu rural et le programme d'amélioration de la grande irrigation visant la rationalisation de l'utilisation de l'eau et l'amélioration de la productivité dans les périmètres relevant des Offices Régionaux de Mise en Valeur Agricole (ORMVA).

Une décennie après l'initiation de cette stratégie intégrée ambitieuse de gestion des ressources en eau et conscient de l'importance de l'eau comme ressource naturelle indispensable, le gouvernement a entrepris une nouvelle réforme du secteur qui vise la mise en place d'une gestion efficiente et durable des ressources en eau en s'attaquant aux problématiques de la gouvernance sectorielle tout en soutenant des réformes sous-sectorielles pour la gestion de la ressource, l'irrigation et l'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement (AEP/A). Cette réforme est menée dans le cadre d'un Prêt de Politique de Développement initié avec la Banque Mondiale et qui constitue un axe fondamental de la stratégie de coopération que le gouvernement a conclu avec cette

institution (CAS 2005-2009). Les axes de la réforme sont les suivants :

☞ Amélioration de la gouvernance et du pilotage du secteur, par le renforcement d'organes de coordination des politiques, l'amélioration de l'organisation du secteur, la mise en œuvre de Cadres de Dépenses à Moyen Terme en vue d'une affectation optimale des dépenses publiques, la contractualisation et le reporting pour tous les opérateurs publics du secteur ;

☞ Achèvement de la réforme de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau, par la poursuite de la publication de tous les textes d'application de la loi sur l'Eau 10/95, le renforcement des Agences de Bassins Hydrauliques (ABH), le contrôle de la qualité des eaux et la gestion durable des nappes.

☞ Amélioration du service, des installations et de la productivité de l'irrigation, à travers le lancement d'un Plan National d'Economie de l'Eau d'Irrigation (PNEEI), la réforme et l'amélioration des performances des ORMVAs et le renforcement du partenariat public-privé pour exploiter ou développer des périmètres.

☞ Amélioration de l'accès à l'AEP/A et des capacités d'épuration à travers le soutien à la généralisation de l'accès, l'optimisation des financements du secteur, la poursuite de la réforme tarifaire et l'amélioration des performances des opérateurs.

Les principales réalisations à fin 2007 se présentent comme suit :

☞ Dans le domaine de gouvernance :

- Renforcement de la gestion intégrée des ressources avec la création de 7 Agences de Bassins Hydrauliques (ABH) pour lesquelles la subvention de l'Etat est passée de 50 MDH en 2002 à 80 MDH en 2007. Egalement, il est envisagé de créer deux nouvelles ABH pour couvrir l'ensemble du territoire national ;
- Promulgation de près de 60 textes d'application de la loi 10-95 qui visent notamment le renforcement des ressources propres des ABH et la mise à

leur disposition du domaine public hydraulique.

☞ Dans le domaine de la mobilisation de la ressource :

La construction de 117 grands barrages de retenue, permettant de mobiliser environ 90% des ressources naturelles en eau de surface, estimées à près de 18 Milliards de mètres cubes d'eau. D'importants réseaux de forages captent par ailleurs les eaux souterraines. En année normale, environ 85% de la ressource mobilisée va aux besoins de l'irrigation, le solde allant à l'Alimentation en Eau Potable (12%) et aux prélèvements industriels (3%).

Au-delà de la sécurisation des besoins de l'Alimentation en Eau Potable et de l'irrigation, la gestion des retenues permet d'atténuer les impacts de crues et contribue à la lutte contre les inondations. L'équipement hydroélectrique de 26 barrages produit par ailleurs 1.300 MW, soit près de 30% de la puissance installée au Maroc. Les ressources en eau alternatives issues de la réutilisation des eaux usées ou du dessalement d'eau de mer restent à ce jour marginales.

☞ Dans le domaine de l'Alimentation en Eau Potable (AEP) :

L'AEP des centres urbains, en pleine expansion, a longtemps représenté l'autre priorité de politique sectorielle. Cette desserte est aujourd'hui largement sécurisée dans les villes et centres urbains, où l'accès à l'eau potable est quasi universel (98-100%) et où, à l'exception des zones d'habitat précaire (médiinas, bidonvilles, lotissements clandestins péri-urbains), la majorité des ménages (83%) bénéficie d'une desserte individuelle en eau de qualité. Ce service est assuré par des opérateurs spécialisés et autonomes. Le rendement moyen de distribution, est estimé à 80% en 2007. La desserte du monde rural étant devenue une priorité depuis 1995, le Maroc est en voie de résorber son retard en la matière, avec un taux d'accès à l'eau potable en évolution rapide, approchant désormais 90%.

☞ Dans le domaine de la préservation de la qualité des ressources :

L'analyse de la situation de la dégradation des ressources en eaux fait apparaître d'importants retards en matière d'assainissement liquide au Maroc ; le taux de raccordement global au réseau d'assainissement en milieu urbain montre qu'environ 5 millions d'habitants urbains ne sont pas encore raccordés au réseau d'assainissement. Ce retard considérable porte un préjudice grave à la préservation des ressources en eaux et à l'environnement de manière générale. La dégradation de l'environnement liée à la pollution de l'eau a aussi des retombées économiques négatives importantes.

Pour faire face à cette situation, il a été procédé au lancement du programme national d'assainissement (PNA) liquide, élaboré conjointement par le Ministère de l'Intérieur et le Ministère en charge de l'Environnement. Il concerne 260 villes et centres urbains, totalisant une population de plus de 10 millions d'habitants en 2005. Il n'inclut pas les centres dont le service d'assainissement est géré par des concessionnaires privés.

Le montant du programme d'investissement est de l'ordre de 43 milliards de dirhams TTC qui se décomposent de la manière suivante :

- 16,1 milliards de DH (38% du total) pour la réalisation des infrastructures liées à l'extension et la réhabilitation des réseaux et des ouvrages d'interception, de pompage et d'acheminement des eaux usées vers les stations d'épuration ;
- 11,9 milliards de DH (28% du total) pour la réalisation des stations d'épuration ;
- 5,6 milliards de dirhams (13% du total) pour le renouvellement ;
- 2,6 milliards de dirhams (6% du total) pour le matériel d'exploitation ;
- 6,8 milliards de dirhams (15% du total) pour l'Initiative Nationale pour le Développement Humain à travers notamment une augmentation

conséquence du nombre de branchements dans les quartiers défavorisés et une réalisation de l'assainissement autonome adéquat pour les communes rurales pauvres

Par ailleurs, les étapes franchies pour la réalisation du PNA consistent en :

↗ un programme triennal qui a été identifié pour la période 2006-2008. Ce programme qui a été présenté au Premier Ministre lors de la signature des conventions relatives au programme 2006, concerne 130 villes et centres urbains pour un coût global de 4,8 milliards de DH se répartissant comme suit :

En Millions de DH				
	2006	2007	2008	TOTAL
Opérateurs	890	950	1 100	2 940
Etat et CL	359	438	450	1 247
Dons	38	290	300	628
TOTAL	1 287	1 678	1 850	4 815

↗ un cadre comptable adapté pour la gestion du programme. En vue de permettre la comptabilisation des opérations relatives aux études et travaux d'assainissement liquide et

d'épuration des eaux usées, il a été procédé à la création, dans le cadre de la Loi de Finances 2007, d'un compte d'affectation spécial intitulé «Fonds d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées» dont le Ministre de l'Intérieur est ordonnateur.

Ce compte retrace, au crédit, les dotations du budget général, les dons et legs et toutes autres ressources pouvant être affectées audit fonds conformément à la législation et à la réglementation en vigueur. Au débit, il retrace les dépenses afférentes à la réalisation d'études générales portant sur l'assainissement liquide et l'épuration des eaux usées ainsi que les versements au profit des opérateurs publics ou privés chargés de la gestion du service d'assainissement liquide. Ces versements feront l'objet de conventions de partenariat entre l'Etat et lesdits opérateurs.

Depuis la création dudit fonds, plusieurs conventions de partenariat ont été signées avec les opérateurs (régies et ONEP) portant sur des investissements de l'ordre de 4.612 MDH dont le financement serait assuré notamment par les opérateurs (3.573 MDH), le Budget Général de l'Etat (803 MDH) et les communes (193 MDH).

PARTIE II

PREPARATION ET EXECUTION DES LOIS DE FINANCES

La préparation et le suivi de l'exécution des lois de finances constituent une mission principale de la Direction du Budget. Ainsi, les activités réalisées dans ce cadre, au titre de l'année 2007, ont porté sur :

- ↳ Le suivi de l'exécution de la loi de finances pour l'année 2007;
- ↳ La préparation du projet de loi de finances pour l'année 2008.

I. Suivi de l'exécution de la loi de finances pour l'année 2007

1. Présentation de la loi de finances 2007

Les données chiffrées de la loi de finances 2007 sont présentées en comparaison avec celles de la loi de finances 2006.

1.1. Charges et Ressources

a. Charges

Le montant total des charges s'établit, en 2007, à 227.916.744.000 DH contre 196.724.530.000 DH pour l'année 2006, soit une hausse de 31.192.214.000 DH ou 15,86%. La ventilation des charges et leur évolution se présentent comme suit :

En Milliers de DH			
Désignation	2006	2007	Variation (%)
Budget Général	167 143 853	194 564 389	16,41
SEGMA	1 580 993	1 593 108	4,06
CST	27 999 684	31 759 247	13,43
Total	196 724 530	227 916 744	15,86

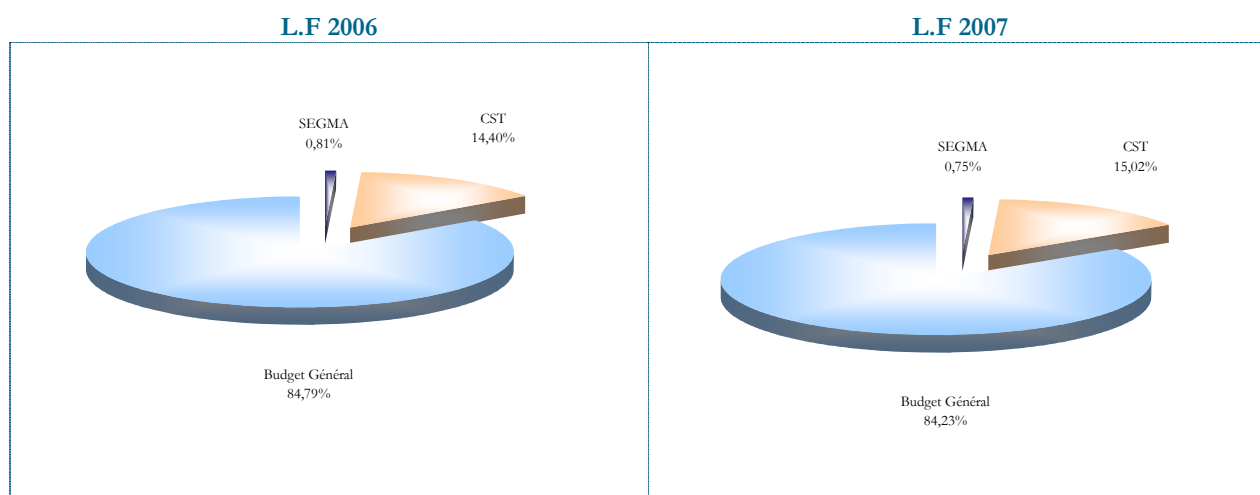
b. Ressources

Le montant des ressources au titre de la loi de finances 2007 s'établit à 212.593.613.000 DH contre 196.398.245.000 DH pour l'année 2006, soit une augmentation de 16.195.368.000 DH ou 8,25%. La ventilation des ressources et leur évolution se présentent comme suit :

En Milliers de DH			
Désignation	2006	2007	Variation (%)
Budget Général	166 531 482	179 074 700	7,53
SEGMA	1 581 993	1 594 608	0,80
CST	28 284 770	31 924 305	12,87
Total	196 398 245	212 593 613	8,25

Il ressort des chiffres ci-dessus un excédent des charges sur les ressources de 15.323.131.000 DH pour 2007 contre 326.285.000 DH pour l'année 2006.

Evolution de la structure des ressources entre 2006 et 2007

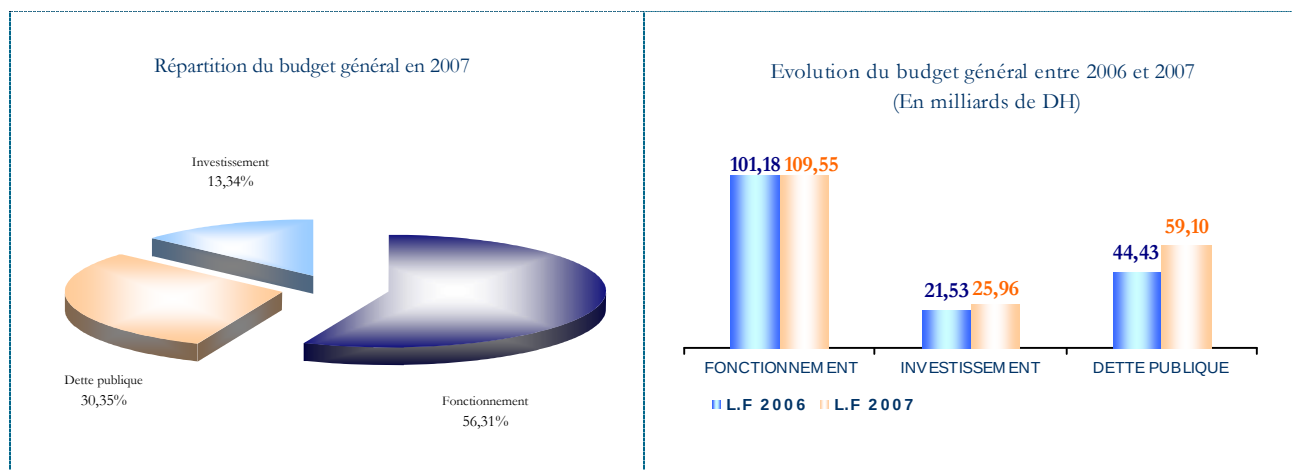


1.2. Répartition et évolution par titre du budget général

La répartition et l'évolution par titre du budget général se présentent comme suit:

En Milliers de DH

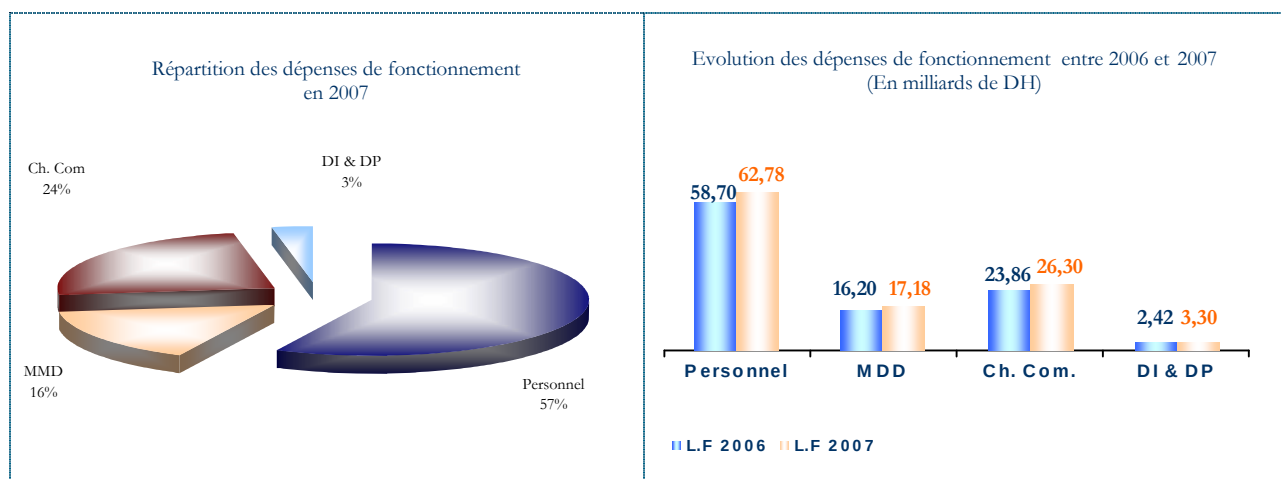
Type de dépense	2006	Part dans le total (%)	2007	Part dans le total (%)	variation en %
FONCTIONNEMENT	101 182 562	60,54	109 554 047	56,31	8,27
INVESTISSEMENT	21 527 000	12,88	25 957 666	13,34	20,58
DETTE PUBLIQUE	44 434 291	26,58	59 052 676	30,35	32,90
TOTAL	167 143 853	100,00	194 564 389	100,00	16,41



Le tableau et graphiques ci-après, présentent la répartition des dépenses de fonctionnement et leur évolution entre 2006 et 2007:

En Milliers de DH

Désignation	2006	2007	Variation (%)
Personnel	58 705 466	62 780 849	6,94
Matériel et Dépenses Diverses	16 197 096	17 179 198	6,06
Charges Communes	23 860 000	26 294 000	10,20
Dépenses Imprévues et Dotations provisionnelles	2 420 000	3 300 000	36,36
Total	101 182 562	109 554 047	8,27



2. Suivi et exécution de la loi de finances 2007

En comparaison avec les réalisations de l'année 2006, les principaux indicateurs d'activité de la Direction du Budget au titre du suivi de l'exécution de la loi de finances 2007, se présentent comme suit:

► En nombre:

DESIGNATION	2006	2007
Ministères et institutions	35	35
Chapitres du budget général	106	106
Budget annexe	1	0
Services de l'Etat gérés de manière autonome	157	161
Comptes d'affectation spéciale	45	48
Comptes de dépenses sur dotations	8	7

► En masse de crédits (en milliers de DH) :

DESIGNATION	2006	2007
Budget général (hors dette publique):		
- Budget de fonctionnement	101 182 562	109 554 047
- Budget d'investissement	21 527 000	25 957 666
Budgets annexes:		
- Exploitation	596 950	-
- Investissement	141 983	-
Services de l'Etat gérés de manière autonome:		
- Exploitation	1 374 810	1 308 225
- Investissement	206 183	284 883
Comptes d'affectation spéciale :		
- Ressources	23 726 566	26 949 988
- Charges	23 726 566	26 949 988
Comptes de dépenses sur dotations :		
- Ressources	4 093 500	4 580 500
- Charges	4 093 500	4 580 500
Subventions aux établissements et entreprises publics:		
- Fonctionnement	3 912 123	4 321 552
- Investissement	4 670 367	5 604 958

► Sur le plan des virements de crédits budgétaires:

	Virements de crédits	2006	2007
Lignes	Nombre de visas	612	430
	Crédits concernés (en milliers de DH)	2 302 372	1 404 390
Paragraphes	Nombre de visas	226	187
	Crédits concernés (en milliers de DH)	1 102 138	947 731
Articles	Nombre de visas	475	402
	Crédits concernés (en milliers de DH)	1 243 513	1 520 457

► **Autres mouvements de crédits:**

	Autres opérations	2006	2007
Arrêtés de fonds de concours	Nombre de visas	39	50
	Crédits concernés (en milliers de DH)	1 398 126	2 628 308
Décrets portant prélèvements sur le chapitre des dépenses imprévues	Nombre de visas	87	105
	Crédits concernés (en milliers de DH)	2 382 806	3 271 586
Décrets portant ouverture de crédits supplémentaires en cours d'année	Nombre de visas	0	0
	Crédits concernés (en milliers de DH)	0	0
Arrêtés de relèvement de plafonds des charges des CST	Nombre de visas	74	80
	Crédits concernés (en milliers de DH)	28 835 236	31 772 101
Décisions de déblocages de subventions	Nombre de visas	1 627	1 592
	Crédits concernés (en milliers de DH)	43 311 478	49 729 345
Arrêtés portant relèvement du plafonds des charges des SEGMA	Nombre de visas	225	239
	Crédits concernés en milliers de DH)	1 477 804	1 538 008

► **Transformations de postes budgétaires:**

		2006	2007
Arrêtés de transformation de postes vacants	Nombre de visas	192	189
	Effectif concerné	5 749	8 041

► **Représentation du Ministère de l'Economie et des Finances au sein des commissions d'appel d'offres**

Dans le cadre de sa mission de représentation du ministère chargé des Finances au sein des commissions d'appel d'offres afférents aux marchés dont le montant estimé est égal ou supérieur à 30 MDH, la Direction du Budget a pris part aux travaux de 35 appels d'offres ayant fait l'objet de plus de 121 séances de travail contre 111 appels d'offres et 188 séances de travail en 2006.

► **Représentation du Ministère de l'Economie et des Finances au sein de la commission des investissements**

Instituée par circulaire du Premier Ministre n°44-98 du 28 septembre 1998, la commission des Investissements est chargée de statuer sur des projets d'investissement. Son action porte notamment sur :

- la définition et la mise en œuvre d'une stratégie d'information et de promotion économique du pays ;

- l'orientation, l'assistance et l'accompagnement des opérateurs dans leurs actions de développement des exportations ;
- la proposition et la participation à l'élaboration de toutes mesures législatives ou réglementaires visant à promouvoir l'investissement et les exportations ;
- la réalisation des actions de partenariat avec tout organisme privé ou public, national ou étranger à même de dynamiser l'investissement privé et de promouvoir les exportations.

Au titre de l'année 2007, la commission des investissements a tenu cinq réunions au cours desquelles elle a approuvé 51 projets. Le volume global des investissements est estimé à 58 MMDH portant sur la création de 33.026 nouveaux emplois.

Les principaux secteurs d'activité des projets d'investissement approuvés par la commission des investissements au titre de l'année 2007, se présentent comme suit :

- le tourisme qui a accaparé la moitié des investissements avec un montant de 29.817,68 MDH contribuant à la création de plus de 14.000 emplois ;

- le secteur de la cimenterie avec un montant d'investissement de 9 MMDH contribuant à la création de 2.000 postes stables ;
- l'industrie électrique qui a drainé un investissement de 9.015 MDH générant la création de 160 emplois ;
- l'Offshoring avec un investissement de 2,8 MMDH.

S'agissant de la répartition régionale des projets d'investissement, le Grand Casablanca a occupé la première position avec l'installation de 11 projets ayant occasionné un investissement de 6,3 MMDH. Quant à la région de Marrakech Tensift Al Haouz, elle est seconde avec 10 projets ayant drainé un montant d'investissement de 14 MMDH.

► Titularisation du personnel occasionnel

La loi de finances pour l'année 2007 a prévu dans son article 28 la création de 3.000 postes budgétaires destinés à la titularisation du personnel occasionnel. La répartition de ces

postes budgétaires a fait l'objet de la circulaire de Monsieur le Premier Ministre n° 10/2007 du 21 Mai 2007.

Dans ce cadre, la Direction de Budget a visé, au titre de ladite opération de titularisation, 31 décisions concernant un effectif de 444 agents.

3. Principaux indicateurs de l'exécution budgétaire de la loi de finances 2007

3.1. Recettes

Les recettes ordinaires au titre de l'année 2007 ont connu un accroissement de 15,3 % par rapport à 2006 généré par une hausse de 19% des recettes fiscales suite à l'augmentation enregistrée notamment au niveau de l'Impôt sur les Sociétés (26%), de l'Impôt sur le Revenu (14%) et de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (28%).

Ainsi, à fin décembre 2007, la réalisation des recettes se présente comme suit :

	En MDH				
	Décembre 2006	LF 2007	Décembre 2007	Taux de réalisation (%)	Variation (%)
■ Recettes fiscales	113 438	11 293	135 165	121	19
• Impôts directs	50 639	48 827	60 474	124	19
• Impôts indirects	43 289	44 214	52 162	118	20
• Droits de douane	12 315	10 953	13 415	122	9
• Enregistrement et timbres	7 195	7 299	9 113	125	27
■ Recettes non fiscales	18 870	16 647	17 875	107	-5
• Monopoles	7 728	7 993	7 755	97	0
• Domaine	224	278	311	112	39
• Privatisation	2 378	4 500	3 053	68	28
• Autres recettes	8 540	3 876	6 756	174	-21
■ Recettes de certains CST	2 929	3 500	2 964	85	1
TOTAL DES RECETTES	135 237	131 440	156 003	119	15

Source : Bulletin mensuel de statistiques des finances publiques pour le mois de décembre 2007 publié par la TGR

3.2. Dépenses

a. Fonctionnement

En MDH

	L.F 2007 Crédits initiaux	Prélèvements sur le chapitre des dépenses imprévues	Fonds de concours	Virements internes	Crédits 2007 modifiés	Emissions au 31/12/2007*	Taux d'exécution (%)
Personnel	62 780,85	108,98	15,10	0,00	62 904,93	66 76,00	105,04
Matériel et Dépenses Diverses	17 179,20	2 325,00	135,65	0,00	19 639,85	19 95,00	97,23
Charges Communes hors compensation	12 874,00	787,61	0,00	-143,40	13 518,21	13 497,00	99,84
Dépenses imprévues	3 300,00	-3 271,59	0,00	0,00	28,41	0,00	0,00
Compensation	13 420,00	50,00	0,00	143,40	13 613,40	13 613,00	100,00
TOTAL DES DEPENSES	109 554,05	0,00	150,75	0,00	109 704,80	112 281,00	102,35

* Bulletin mensuel de statistiques des finances publiques pour le mois de décembre 2007 publié par la TGR.

b. Investissement

En MDH

DESIGNATION	Crédits
■ Crédits de paiements neufs	25 958
● Départements ministériels	18 258
● Charges Communes	7 700
■ Reports de crédits 2006/2007	9 048
■ Fonds de concours	2 478
● Départements ministériels	1 309
● Charges communes	1 168
■ Total des crédits disponibles	37 484
■ Emissions au 31/12/2007*	25 256
TAUX D'EMISSION/CREDITS DISPONIBLES	67,40%

* Bulletin mensuel de statistiques des finances publiques pour le mois de décembre 2007 publié par la TGR.

II. Préparation du projet de loi de Finances 2008

1. Hypothèses du cadre macro économique du projet de loi de finances pour l'année 2008

L'élaboration du cadre macro-économique de la loi de finances 2008 a été opérée sur la base des hypothèses suivantes:

- ✎ Taux de croissance du PIB (base 1998) de 6,8 % ;
- ✎ Taux d'inflation de 2 % ;
- ✎ Excédent du compte courant de la balance des paiements de 1% du PIB;
- ✎ Prix du baril de pétrole brut à 75 \$ / baril;

✎ Taux de conversion de l'Euro par rapport au dollar de 1,40 ;

✎ Taux du déficit du Trésor par rapport au PIB de 3 %.

2. Contexte et orientations générales du projet de loi de finances pour l'année 2008

La loi de finances pour l'année 2008 a pour objectifs de mettre en œuvre les grandes lignes de la déclaration du Gouvernement qui puisent leurs fondements dans les orientations

définies par le Souverain dans ses Discours, en particulier ceux prononcés à l'occasion de la Fête de Trône et de l'ouverture de la huitième législature du Parlement, le 12 octobre 2007.

La loi de Finances pour l'année 2008 a été élaborée dans un contexte économique et financier caractérisé notamment, au niveau national, par :

↳ La poursuite de la croissance en dépit de la sécheresse et d'un environnement international moins porteur;

↳ Une aggravation du déficit commercial en raison de la hausse des importations de biens d'équipement conjuguée à l'effet de la sécheresse et à la hausse des cours des produits de base sur le marché international. Cette situation est atténuée par l'évolution favorable des recettes touristiques et des transferts des Résidents Marocains à l'Etranger. A ces évolutions favorables, s'ajoute une amélioration du volume des investissements extérieurs directs, ce qui a permis de générer une augmentation sensible des avoirs extérieurs ;

↳ Une baisse du déficit budgétaire, hors privatisation.

La loi des finances 2008 vise à répondre à deux principales orientations :

↳ La mise en place des conditions d'une intégration réussie de l'économie nationale dans son environnement, la consolidation de la croissance et la création des conditions nécessaires pour transformer le pays en une plateforme d'investissement et d'exportation par le biais de l'adaptation des structures de l'économie nationale aux impératifs de la productivité et de la compétitivité imposés par la mondialisation, à travers :

- Le relèvement du niveau des investissements publics et privés par le biais de:
 - L'intensification des investissements publics dont le montant des crédits inscrit au titre de la loi de finances 2008

s'élève à près de 107 milliards de dirhams. L'effort d'investissement de l'Etat, nécessaire pour accompagner l'activité économique, est marqué par la poursuite des chantiers de grande envergure initiés dans les domaines des ports, des aéroports, des réseaux de transports terrestres et ferroviaires et des structures d'accueil pour les investissements industriels et touristiques ;

- La dynamisation des investissements privés par le biais des initiatives de l'Etat pour créer un environnement approprié à travers :

- l'institutionnalisation de la contractualisation des relations entre l'Etat et le secteur privé ;
- le renforcement des structures d'accueil des investissements en particulier celles réservées aux activités à contenu technologique à haute valeur ajoutée ;
- la libéralisation et la démonopolisation de certains secteurs publics que le secteur privé peut développer dans les meilleures conditions de compétitivité et de qualité ;
- la mise en place d'un régime douanier et fiscal approprié pour renforcer la compétitivité du secteur privé et accompagner son développement;
- la promotion de la PME à travers l'adoption de mesures fiscales et institutionnelles favorisant la mise à niveau et la fusion ainsi que l'établissement d'un contrat-programme avec la CGEM pour la mise en œuvre de programmes de soutien ;

- La mise au point de stratégies sectorielles porteuses : « Plan Emergence » pour certaines branches de l'industrie, « Vision 2015 » pour le secteur de l'artisanat, « vision 2015 » pour le secteur du tourisme et plan « Rawaj 2020 » pour le secteur du commerce ainsi que l'élaboration de nouvelles visions

sectorielles au profit des secteurs de l'agriculture et de l'énergie ;

- La promotion du développement régional pour assurer un développement harmonieux de l'ensemble du territoire national et faire profiter les régions du Royaume de la dynamique économique enregistrée par notre pays à travers :

- L'accélération de la mise à niveau du monde rural ;
- La création de pôles régionaux de développement marqués par la réalisation de grands travaux disséminés à travers l'ensemble du pays ;
- La protection des équilibres environnementaux en raison de leur impact sur la qualité de vie des populations et ce, par une gestion responsable de l'eau, le traitement des eaux usées et des ordures ménagères, la lutte contre la désertification et la préservation de la diversité biologique.

- La stabilisation du cadre macroéconomique caractérisée par :

- l'autonomisation accrue du Budget par rapport aux recettes de privatisation ;
- la réalisation à nouveau d'un excédent au niveau du compte courant de la balance de paiement, ainsi que la maîtrise de l'inflation à 2 % et du déficit budgétaire à 3 % et ce, en dépit des tensions inflationnistes de l'environnement international ;
- l'augmentation escomptée du taux de croissance de 2,5 % en 2007 à 6,8 % en 2008 sur la base d'une saison agricole moyenne ;

🔗 Le renforcement de la cohésion de la société marocaine et l'amélioration des conditions de vie des populations.

En parallèle aux efforts menés par le Gouvernement pour accélérer le développement économique, diversifier les sources de croissance, créer des pôles régionaux de développement et promouvoir l'emploi, la loi des finances 2008 accorde un intérêt particulier aux secteurs sociaux, dans le

cadre d'une nouvelle vision qui place le développement humain, la lutte contre la pauvreté et la préservation du pouvoir d'achat des populations au cœur des préoccupations. A cet effet, près de la moitié du budget est affectée aux départements à vocation sociale afin d'assurer :

- La promotion des ressources humaines à travers :

- Un engagement renforcé du processus de lutte contre la pauvreté, la marginalisation et l'exclusion dans lequel l'INDH a déjà commencé à donner ses résultats marqués par la diminution du taux de pauvreté de 19 % en 1998 à 11 % en 2006 ;
- La promotion active de l'emploi par le biais de la poursuite des chantiers d'investissement en cours et des approches spécifiques « Taehil », « Idmaj » et « Moukawalati », le renforcement de la formation professionnelle pour répondre aux besoins découlant des nouvelles stratégies sectorielles et la poursuite de la réalisation des initiatives de formation de 15.000 ingénieurs par an, de 10.000 travailleurs sociaux à l'horizon 2012 et de 3.300 médecins par an à l'horizon 2020 ;
- La poursuite de la réforme du secteur de l'éducation et de la formation parallèlement au lancement d'une action énergique de lutte contre le fléau de l'analphabétisme ;
- L'amélioration des conditions de santé des populations à travers le renforcement de l'offre de soins et la généralisation progressive de la couverture médicale ;
- L'amélioration des conditions de vie des populations par la promotion des actions de proximité, l'élargissement de l'accès des populations aux services sociaux de base, l'accélération du rythme des programmes d'habitat social et d'éradication des bidonvilles ;

- La préservation du niveau de vie des populations à travers la maîtrise de

l'inflation à 2 % en 2008 et la poursuite du soutien des prix des denrées de base et des produits pétroliers.

3. Principales mesures contenues dans le projet de loi de finances pour l'année 2008

☞ Mesures à caractère économique :

● Mesures douanières :

- Réduction de 45 à 40 % du droit d'importation applicable aux produits industriels.
- Suppression de la redevance sur l'exploitation des phosphates dans la perspective de la transformation de l'OCP en SA.
- Application du taux de 2,5 % au lieu de 32,5 % aux voitures spécialement aménagées pour les personnes ayant des besoins spécifiques.

● Mesures fiscales

- Réduction des taux de l'IS :
 - de 39,6 à 37 % au profit des établissements de crédit et organismes assimilés (BAM et CDG) ainsi que les sociétés d'assurances et de réassurances ;
 - de 35 à 30 % pour les autres sociétés.
- Application de l'abattement de 100 %, en ce qui concerne l'IS, aux dividendes de source étrangère perçus par les sociétés résidentes.
- Encouragement de la concentration de l'entreprise par l'introduction de l'option d'évaluer les éléments du stock à transférer de la société absorbée à la société absorbante soit au prix du marché soit à la valeur d'origine.
- Application d'une réduction de 50 % des taux en vigueur de l'IS ou de l'IR pour l'exercice 2008 au profit des promoteurs immobiliers qui réalisent 1.500 au lieu de 2.500 logements sociaux dans le cadre des conventions conclues avec l'Etat à compter du 1^{er} janvier 2008, et imposition au taux normal à partir de 2009.

- Harmonisation du taux de la TVA relatif aux opérations immobilières en appliquant le taux normal de 20 % au lieu de 14 %.

- Application du taux normal de 20 % en matière de TVA aux opérations de crédit-bail en vue de permettre l'abolition des situations de crédits structurels découlant du différentiel de taux (butoir).

- Réduction du délai de remboursement de la TVA de 4 à 3 mois et suppression du régime suspensif.

● Mesures à caractère social

- Exonération de l'IS, l'IR, la TVA et des droits d'enregistrement des promoteurs immobiliers (personnes morales ou personnes physiques) qui réalisent un programme de construction intégré de 500 logements en milieu urbain et 100 logements en milieu rural dans un délai maximum de 5 ans pour l'ensemble de leurs actes, activités et revenus afférents à la réalisation de logements de faible valeur immobilière totale (140.000 DH).
- Maintien de la réduction du taux de l'IS et de l'IR et de l'exonération avec droit à déduction de la TVA ainsi que l'exonération des droits d'enregistrement au profit des promoteurs immobiliers qui réalisent des programmes de construction de cités, de résidences et de campus universitaires constitués d'au moins 250 chambres au lieu de 500 initialement et dont la capacité est au maximum de 2 lits par chambre.
- Création de 16.000 postes budgétaires essentiellement au profit des départements de l'éducation, de la santé et de la sécurité et titularisation de 2.000 occasionnels.
- Erection de 10 centres hospitaliers en SEGMA.
- Suppression de la contribution (30 DH/Q) à la charge des minoteries industrielles, pour la commercialisation et le stockage des orges destinées à l'alimentation animale.

• Mesures diverses

- Exonération de la TVA des engins, équipements et matériels militaires importés par l'Administration de la Défense Nationale.
- Simplification de la procédure de répartition des recettes de privatisation entre le budget général et le Fonds Hassan II pour le développement économique et social en consacrant la répartition à parts égales entre le Trésor et ledit fonds concomitamment à l'encaissement par Bank Al Maghrib du produit de cession.
- Création d'un SEGMA intitulé « Célébration du 1200^{ième} anniversaire de la fondation de la ville de Fès ».

4. Données chiffrées du projet de loi de finances 2008

Les données chiffrées de la loi de finances pour l'année 2008 comparativement à celles de la loi de finances 2007 sont présentées ci-après:

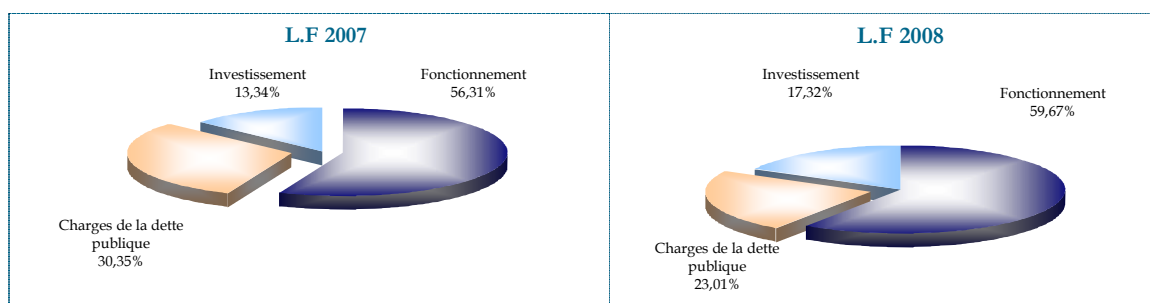
4.1. Charges et ressources

a. Charges:

Le montant total des charges s'établit en 2008 à 251.309.805.000 DH contre 227.916.744.000 DH pour l'année 2007, soit une hausse de 23.393.061.000 DH ou 10,26%. La ventilation des charges et leur évolution se présentent comme suit:

Désignation	2007	2008	En Milliers de DH	
			Variation absolue	Variation (%)
■ Budget Général				
• Dépenses de fonctionnement	109 554 047	124 293 635	14 739 588	13,45
• Dépenses d'investissement	25 957 666	36 071 963	10 114 297	38,96
• Dépenses de la dette publique	59 052 676	47 922 951	-11 129 725	-18,85
■ Budget des SEGMA				
• Dépenses d'exploitation	1 308 225	1.368.936	60 711	4,64
• Dépenses d'investissement	284 883	297 423	12 540	4,40
■ Dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor	31 759 247	41 354 897	9 595 650	30,21
TOTAL	227 916 744	251 309 805	23 393 061	10,26

Evolution de la structure du Budget Général entre LF 2007 et LF 2008



L'évolution des dépenses de fonctionnement par catégorie, se présente comme suit :

Désignation	2007	2008	En Milliers de DH Variation	
			absolue	(%)
Personnel	62 780 849	66 960 000	4 179 151	6,66
Matériel et Dépenses Diverses	17 179 198	20 161 635	2 982 437	17,36
Charges Communes	26 294 000	34 012 000	7 718 000	29,35
Dépenses Imprévues et Dotations Provisionnelles	3 300 000	3 160 000	-140 000	-4,24
TOTAL	109 554 047	124 293 635	14 739 588	13,45

En outre, les dépenses relatives à la dette publique se présentent comme suit :

Désignation	2007	2008	En Milliers de DH Variation	
			absolue	(%)
Dépenses en Intérêts et Commissions de la dette publique	19 390 994	19 053 764	- 337 230	-1,74
Dépenses relatives aux amortissements de la dette publique à moyen et long termes	39 661 682	28 869 187	-10 792 495	-27,21
TOTAL	59 052 676	47 922 951	-11 129 725	-18,85

b. Ressources

Le montant des ressources au titre de la loi de finances 2008 s'établit à 238.870.096.000 DH contre 212.593.613.000 DH pour l'année 2007, soit une augmentation de 26.276.483.000 DH ou 12,36%. La ventilation des ressources et leur évolution se présentent comme suit:

Désignation	2007	2008	En Milliers de DH Variation	
			(%)	
Budget Général	179 074 700	195 676 460	9,27	
SEGMA	1 594 608	1 667 859	4,59	
CST	31 924 305	41 525 777	30,08	
TOTAL	212 593 613	238 870 096	12,36	

4.2. Postes budgétaires

La loi de finances pour l'année 2008 a prévu dans ses articles 33 et 34 ce qui suit :

↳ la création de 16.000 nouveaux postes budgétaires répartis entre les ministères comme suit :

- Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique:
 - ✓ Département de l'Education Nationale 5 300
 - ✓ Département de l'Enseignement supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique. 600

- Ministère de l'Intérieur 5 400
- Administration de la Défense Nationale 2 000
- Ministère de la Santé 1 800
- Ministère l'Economie et des Finances 380
- Ministère des Habous et des Affaires islamiques 300
- Ministère de la Justice 120
- Haut Commissariat aux eaux et forêts et à la lutte contre la désertification 40
- Ministère de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement:
 - ✓ Département de l'eau 40
- Ministère délégué auprès du Premier Ministre chargé de la communauté marocaine résidant à l'étranger 20

↳ la création de 2.000 emplois destinés à la titularisation du personnel occasionnel conformément aux engagements du Gouvernement dans le cadre du dialogue social.

5. Principaux textes ayant accompagné le projet loi de finances 2008

Les principaux textes ayant accompagné le projet de loi de finances 2008 se présentent comme suit :

5.1. Projets de lois

↳ Projet de loi édictant des dispositions transitoires en ce qui concerne certains droits, taxes, contributions et redevances dus aux collectivités locales.

Ce projet de loi a pour objet de permettre aux collectivités locales de continuer à percevoir certains droits, taxes et redevances dont les dispositions correspondantes ont été abrogées par la loi n° 47-06 relative à la fiscalité des collectivités locales, et ce à titre transitoire en attendant l'adoption d'une loi spécifique.

✚ Projet de loi modifiant et complétant la loi n°47-95 portant réorganisation de la Caisse Centrale de Garantie.

Ce projet de loi a pour objet de réviser certaines dispositions de la loi portant réorganisation de la Caisse Centrale de Garantie (CCG) en vue de :

- garantir l'implication des différents acteurs dans les instances décisionnelles et assurer une meilleure parité, notamment la confédération patronale la plus représentative qui disposera de deux représentants au sein du conseil d'administration de cette institution ;
- permettre à la CCG de continuer d'appliquer le Code de Recouvrement des Créances Publiques en conférant le caractère public aux créances de cette institution nées des garanties homologuées par l'administration ainsi que celles nées de l'activité de gestion de fonds pour le compte de l'Etat.

✚ Projet de loi modifiant la loi n°15-99 portant réforme du Crédit Agricole du Maroc.

La loi portant réforme du Crédit Agricole du Maroc (CAM) limite la participation de toute personne physique ou morale, autre que l'Etat, au capital social de cette société à 10% seulement tout en précisant que ledit capital est détenu par l'Etat à hauteur d'au moins 51%.

En vue d'accompagner le développement des outils de financement du secteur agricole, de faciliter la mobilisation de ressources additionnelles par le CAM et de promouvoir de nouveaux partenariats avec les investisseurs, notamment institutionnels, il a été proposé dans le nouveau projet de loi de relever le seuil de ladite participation de 10 à 20%.

✚ Projet de loi modifiant la loi n° 12-96 portant réforme du Crédit Populaire du Maroc.

En vue de garantir une plus large ouverture du capital de la Banque Centrale Populaire en direction de partenaires nationaux ou étrangers, ce projet de loi vise le relèvement à 20% du seuil actuel de 5% du capital de la Banque Centrale Populaire qu'aucune personne morale, autre que l'Etat et les Banques Populaires Régionales, ne doit franchir.

Parallèlement, ce projet de loi s'assigne comme objectif de responsabiliser davantage les organismes du Crédit Populaire du Maroc en matière d'octroi de crédit en abrogeant les dispositions de l'article 17 de la loi susvisée qui permettent auxdits organismes de proposer les niveaux au-delà desquels les ouvertures de crédit doivent être soumises au comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc.

✚ Projet de loi complétant le dahir portant loi n° 1.93.364 du 6 octobre 1993 instituant une Académie Hassan II des sciences et techniques.

Ce projet de loi a pour objet de réviser certaines dispositions du Dahir portant loi instituant une Académie Hassan II des Sciences et Techniques en prévoyant que :

- le budget de cette institution est préparé par le secrétaire perpétuel sur la base du montant de la subvention du budget de l'Etat au profit de cette Académie. Il est soumis au Premier Ministre, arrêté par le Conseil d'Académie et approuvé par le ministre chargé des finances;
- les subventions de l'Etat allouées à l'Académie sont inscrites au budget du Premier Ministre.

✚ Projet de loi complétant le dahir portant loi n° 1.77.229 du 8 octobre 1977 instituant une Académie du Royaume du Maroc.

Ce projet de loi a pour objet de réviser certaines dispositions du Dahir portant loi instituant une Académie du Royaume du Maroc en prévoyant que:

- le budget de cette institution est préparé sur la base du montant de la subvention du budget de l'Etat au profit de cette Académie. Il est soumis au Premier Ministre, délibéré par la commission administrative et approuvé par le conseil de l'Académie et le ministre chargé des finances ;
- les subventions de l'Etat allouées à l'Académie sont inscrites au budget du Premier Ministre.

5.2. Projets de décrets

✚ Projet de décret portant délégation de pouvoir, au Ministre de l'Economie et des Finances, en matière d'emprunts intérieurs.

L'autorisation d'émettre des emprunts intérieurs est renouvelée dans chaque loi de finances.

En vertu de cette autorisation, le Premier Ministre donne au Ministre de l'Economie et des Finances délégation de pouvoir pour déterminer les modalités des emprunts intérieurs émis pour couvrir l'ensemble des charges du Trésor.

Parallèlement, une délégation de pouvoir est donnée au Ministre de l'Economie et des Finances pour émettre des emprunts intérieurs afin d'effectuer des opérations de rachats et d'échanges des bons du Trésor en vue de lisser l'échéancier de la dette.

✚ Projet de décret portant délégation de pouvoir, au Ministre de l'Economie et des Finances, en matière de financements extérieurs.

La loi de finances autorise chaque année budgétaire le Gouvernement à emprunter à l'étranger.

En vertu de cette autorisation, le Premier Ministre délègue au ministre chargé des finances le pouvoir de contracter, au nom du Gouvernement, des emprunts à l'étranger et de signer des accords de coopération financière avec les partenaires étrangers pour la mobilisation des financements extérieurs.

✚ Projet de décret portant délégation de pouvoir, au Ministre de l'Economie et des Finances, en vue de conclure des contrats d'emprunts pour le remboursement de la dette extérieure onéreuse et des accords de couverture de risques de taux d'intérêts et d'échange de devises.

Ce projet de décret a pour objet d'habiliter le Ministre de l'Economie et des Finances à :

- Contracter au nom du Gouvernement des emprunts extérieurs afin de procéder au remboursement par anticipation des emprunts contractés à des taux plus onéreux que ceux pratiqués sur le marché ;
- Conclure au nom du Gouvernement des contrats d'échange de devises ou de taux d'intérêts pour stabiliser le coût du service de la dette.

✚ Projet de décret pris pour l'application de la loi n° 47-06 instituant au profit des chambres de commerce, d'industrie et de services, des chambres d'artisanat, des chambres des pêches maritimes et leur fédérations, 10% sur le produit de la taxe professionnelle.

La loi n° 47-06 relative à la fiscalité des collectivités locales, notamment son article 11 relatif à la répartition du produit de la taxe professionnelle, a affecté 10% du produit de ladite taxe au profit des chambres de commerce, d'industrie et de services, des chambres d'artisanat, des chambres des pêches maritimes et leurs fédérations.

Ce projet de décret a pour objet de répartir entre lesdites chambres la part leur revenant au titre du produit de la taxe professionnelle, en reconduisant les mêmes taux de répartition fixés par le décret abrogé n°2-97-930 du 28 janvier 1998 relatif à la répartition du produit du décime additionnel à l'impôt des patentes, soit :

Chambres de commerce, d'industrie et de services et leur fédération	63 %
Chambres d'artisanat et leur fédération	31 %
Chambres des pêches maritimes et leur fédération	6 %

✎ Projet de décrets élargissant la liste des emplois que le RCAR peut faire de ses ressources aux autres valeurs cotées à la Bourse de Casablanca non mentionnées par la réglementation actuellement en vigueur et, sur autorisation du Ministre chargé des finances, aux actions non cotées:

- Projet de décret modifiant et complétant le décret n° 2-77-551 du 4 octobre 1977 fixant les modalités d'application du régime collectif d'allocation de retraite (régime général).
- Projet de décret modifiant et complétant le décret n° 2-92-927 du 07 janvier 1993 fixant les modalités d'application du Régime collectif d'allocation de retraite (régime complémentaire).

✎ Projet de décret complétant le décret n° 2-96-298 du 13 safar 1417 (30 juin 1996) instituant au profit de l'office national interprofessionnel des céréales et des légumineuses (ONICL) une taxe de commercialisation des céréales et des légumineuses et fixant les modalités de son recouvrement.

Le décret 2-96-298 du 13 safar 1417 (30 juin 1996) a institué, au profit de l'office national interprofessionnel des céréales et des légumineuses, une taxe de commercialisation des céréales et des légumineuses, perçue à la transformation, par les industries en ce qui concerne les blés, les orges, le maïs et le riz, et à la commercialisation, pour ce qui est des légumineuses alimentaires et des autres céréales.

Il est proposé de verser au compte d'affectation spéciale « fonds de développement agricole » un montant de 300 millions de dirhams à prélever sur les excédents de l'ONICL au titre de ladite taxe.

✎ Projet de décrets instituant une rémunération pour services rendus par certaines administrations :

- Projet de décret modifiant et complétant le décret n° 2.05.1432 du 28 décembre 2005 instituant une rémunération des services rendus par le Ministère de l'Équipement et du Transport (Direction de la sécurité des transports routiers) ;
- Projet de décret instituant une rémunération des services rendus par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime (Ecole Nationale Forestière d'Ingénieurs) ;
- Projet de décret instituant une rémunération des services rendus par le Ministère de l'Équipement et du Transport (Institut Supérieur d'Études Maritimes).
- Projet de décret instituant une rémunération des services rendus par le Ministère de l'Économie et des Finances (Division administrative).
- Projet de décret instituant une rémunération des services rendus par le Ministère de l'Équipement et du Transport (Direction des Équipements Publics).
- Projet de décret instituant une rémunération des services rendus par le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique (Division des Stratégies de Formation).
- Projet de décret instituant une rémunération des services rendus par l'Administration des Douanes et Impôts Indirects.

PARTIE III

AMELIORATION DE LA MOBILISATION DES FINANCEMENTS EXTERIEURS

La présente partie du rapport d'activité fait le point des engagements conclus et des tirages effectués au cours de l'année 2007, au titre des financements gérés par la Direction du Budget, de même qu'il présente les perspectives dans lesquelles doit s'inscrire l'activité future de la direction en la matière.

I. Bilan des réalisations pour l'année 2007

1. Accords de prêts et de dons conclus en 2007

Dix neuf accords de prêts et de dons ont été conclus en 2007 pour le financement de diverses actions ou projets, totalisant un montant d'engagements équivalent à 3.861,91 MDH (contre 5.894,08 Millions DH en 2006, soit une baisse de 34,48 %) dont

2.816,02 MDH (72,92% du total) est d'origine multilatérale ou régionale et 1.057,29 MDH (27,08% du total) est d'origine bilatérale.

Le tableau ci-après, présente, par bailleur de fonds, les accords de prêts et de dons conclus en 2007.

Bailleurs de fonds	Prêts en MDH	Dons en MDH	Total 2007		Total 2006 en MDH	Variation %
			MDH	%		
BIRD	1 693,21	97,20	1 790,41	46,36	1 942,12	-7,81
UE	0,00	1 022,61	1 022,61	26,48	571,76	78,85
BAD	0,00	0,00	0,00	0,00	967,92	-
BEI	0,00	0,00	0,00	0,00	769,51	-
Fonds Arabes (FSD)	221,95	398,95	620,90	16,08	450,33	37,88
BID	0,00	3,00	3,00	0,08	0,00	-
Bilatéral (sauf Fonds Arabes)	225,17	199,83	424,99	11,00	953,32	-55,42
Japon	225,17	120,69	345,86	8,96	-	-
France	0,00	67,75	67,75	1,75	-	-
Espagne	0,00	11,39	11,39	0,29	-	-
FIDA	0,00	0,00	0,00	0,00	150,17	-
F.OPEC	0,00	0,00	0,00	0,00	88,95	-
Total	2 140,33	1 721,58	3 861,91	100	5 894,08	-34,48

↳ La Banque Mondiale constitue, pour l'année 2007, la principale source des financements engagés en contribuant par 46,36% du total des financements mobilisés, soit 1.790,41 MDH contre 1.942,12 MDH en 2006.

- 47,65% de ce montant (853,06 MDH) a été mobilisé au titre du Programme de réforme du secteur de l'Eau qui représente à lui seul 22,09% du total des financements mobilisés.
- 46,92% (840,15 MDH) a été mobilisé au profit du Prêt de politique de développement du secteur de l'Energie

(21,75% du total des financements mobilisés).

- Le reste, soit 5.43% (97,20MDH) a été mobilisé sous forme de dons concernant l'aide basée sur les résultats, le Programme Africain relatif aux stocks de Pesticides Périmés et la Préparation du 2^{ème} Projet d'Appui à la Réforme du Système Educatif Marocain.

↳ L'Union Européenne participe par 1.022,61 MDH soit 26,48% du total des financements mobilisés contre 571,76MDH en 2006, soit une hausse de 78,85%.

- 66,59% de ce montant (681 MDH l'équivalent de 60 M€) est destiné au Projet d'appui à l'Initiative Nationale pour le Développement Humain.
- 33,41% a été mobilisé pour le financement du projet concernant l'Assainissement et l'Appui Institutionnel.

Le Fonds Saoudien (FSD) contribue à hauteur de 620,90 MDH soit 16,08% du total des financements mobilisés. 398,95 MDH ont été mobilisés sous forme de don au profit de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain et 221,95 MDH sous forme de prêt pour financer le Projet de Construction du Barrage Tascourt.

Le Japon et la France n'ont participé que par 345,86 MDH et 67,75 MDH, soit respectivement 8,96% et 1,75% du total des financements mobilisés.

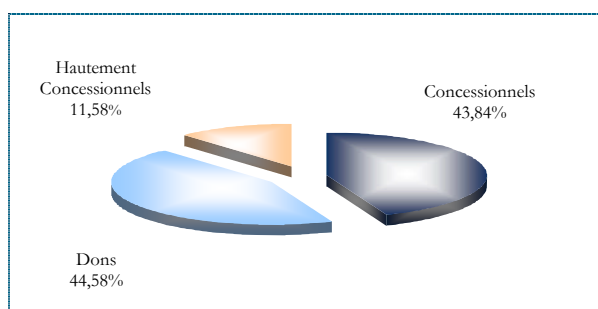
En terme de concessionnalité, les engagements de 2007 se répartissent comme suit :

1.693,21 MDH (43,84% du total) correspondent à des prêts à des conditions concessionnelles (BIRD) ;

447,12 MDH (11,58% du total) correspondent à des crédits à des conditions hautement concessionnelles (FSD et Japon) ;

1.721,58 MDH (44,58% du total) correspondent à des dons.

Répartition des engagements mobilisés en 2007 par degré de concessionnalité



Par nature d'affectation, les financements mobilisés mentionnés ci-dessus, se composent comme suit:

	en MDH	en %
Les programmes de réformes	1 693,21	56,16
Les projets d'investissement	2 168,70	43,84
Total	3 861,91	100

Les financements au titre des programmes de réformes ont profité notamment :

au Programme de réforme du secteur de l'eau pour l'équivalent de 853,06 MDH (22,09% du total mobilisé en 2007), provenant d'un prêt de la Banque Mondiale ;

au Programme de réforme du secteur de l'énergie financé par la Banque Mondiale avec un accord de prêt de 840,15 MDH soit 21,75% du total mobilisé.

Les financements au titre des projets d'investissement ont profité notamment à :

l'appui à l'Initiative Nationale pour le Développement Humain pour un montant de 1.102,74 MDH (50,85% du total mobilisé au titre des projets d'investissement), provenant essentiellement d'un don d'un montant de 681 MDH, consenti par l'Union Européenne et un prêt accordé par le FSD d'un montant équivalent à 398,95 MDH.

des projets d'assainissement et d'eau potable à hauteur de 455,81 MDH, soit 21,02% du total mobilisé au titre des projets d'investissement, financés essentiellement par l'Union Européenne pour un montant de 341,61 MDH.

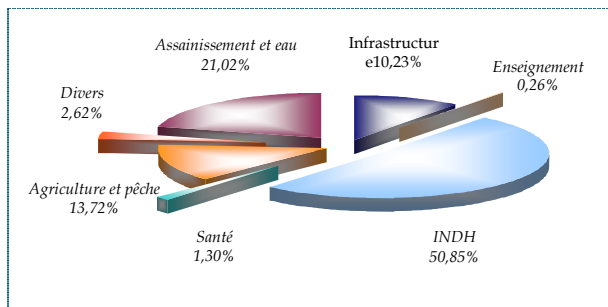
des projets relevant du secteur de l'agriculture et de la pêche pour l'équivalent de 297,62 MDH (13,72% du total mobilisé au titre des projets d'investissement), provenant de deux prêts accordés par le Japon et deux dons accordés par l'Espagne.

Un projet d'infrastructure concernant la construction de Barrage Tascourt financé par le FSD pour un montant de 221,95 MDH, soit 10,23% du total mobilisé au titre des projets d'investissement.

des projets relevant d'autres secteurs (santé, enseignement,...), totalisant un montant de 90,58 MDH.

Le diagramme suivant explique davantage cette répartition.

Répartition sectorielle des ressources mobilisées au titre des projets d'investissement (2007)



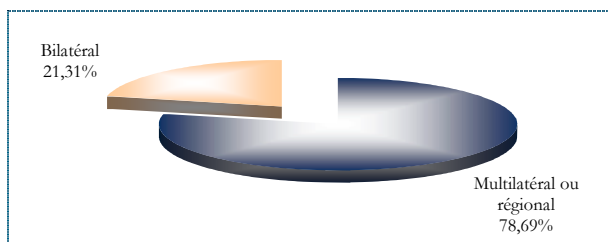
2. Tirages effectués en 2007

Les tirages globaux effectués durant l'exercice 2007 ont atteint la contre-valeur de 7.627,58 MDH contre 6.517,38 MDH en 2006 et 4.940,64 MDH en 2005, soit une augmentation par rapport à 2006 de 17,03%.

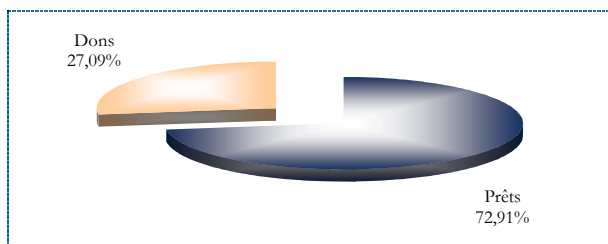
Ces tirages sont à 72,91% afférents à des prêts, soit un montant de 5.561,39 MDH contre 4.044,65 MDH en 2006 et à 27,09% afférents à des dons, soit 2.066,19 MDH.

Les tirages d'origine multilatérale ou régionale représentent 78,69%, soit 6.001,83 MDH contre seulement 1.625,74 MDH pour ceux d'origine bilatérale.

Répartition des tirages par type de financement



Répartition des tirages par nature de financement



2.1. Répartition des tirages par bailleurs de fonds

La Banque Mondiale constitue, pour l'année 2007, la principale source de financement en contribuant par 2.661 MDH, soit 34,89% du total décaissé en hausse de 70,87% par rapport à l'année 2006. Cette hausse est due pour l'essentiel au décaissement rapide des deux programmes de réformes, signés au cours de cette année, à savoir : le Programme de réforme du secteur de l'eau pour un montant de 859,38 MDH et le programme de réforme du secteur de l'énergie pour un montant de 845,85 MDH.

L'Union Européenne contribue par 1.824,55 MDH, soit 23,92% du total décaissé. Le projet de la Rcade Méditerranéenne et les deux programmes sectoriels "Gestion des contrôles frontaliers" et "Appui à la résorption de l'habitat insalubre" ont contribué respectivement par 386,84 MDH, 259,71 MDH et 257,66 MDH. Par rapport à l'année 2006 une baisse de 21,32% a été enregistrée puisque le niveau des tirages en 2006 a atteint 2.318,84 MDH.

La Banque Africaine de Développement n'a participé que par 963,38 MDH (12,63% du total) contre 1.252,49 MDH en 2006 en enregistrant ainsi une baisse de 23,08%. Presque la totalité de ce montant (935 MDH) a été décaissée au titre du Programme d'Appui à la Réforme de l'Administration Publique II.

Les organismes bilatéraux (non compris les fonds arabes) ont participé par 1.250,56 MDH au cours de cet exercice, soit 16,40% du total décaissé. L'Italie et le Japon constituent, pour l'année 2007, les principaux bailleurs de fonds de cette catégorie, ils ont contribué respectivement par 656,90 MDH et 177,59 MDH. Par rapport à l'année 2006 les organismes bilatéraux ont enregistré une hausse sensible de 183,85% puisque le niveau des tirages en 2006 n'a pas dépassé 440,57MDH.

Les Fonds Arabes et spécialement le FADES et le Fonds Abou Dhabi ont participé au cours de cet exercice par 9,12% du total

décaissé, soit 695,64 MDH contre 565,19 MDH en 2006 et 410,67 MDH en 2005.

Le tableau ci-après résume les tirages effectués en 2007 par bailleur de fonds.

Les autres bailleurs de fonds totalisent ensemble 232,45 MDH (3,05% du total).

BAILLEUR DE FONDS	Tirage au titre des Prêts		Tirage au titre des Dons		Total des tirages	
	MDH	%	MDH	%	MDH	%
1. Multilatéral ou Régional	4 429,58	58,07	1 947,43	25,53	6 377,02	83,60
- BIRD	2 631,96	34,51	29,04	0,38	2 661,00	34,89
- Union Européenne	0,00	0,00	1 824,55	23,92	1 824,55	23,92
- BAD	958,24	12,56	5,14	0,07	963,38	12,63
- Fonds Arabes	609,02	7,98	86,62	1,14	695,64	9,12
• FADES	317,49	4,16	2,97	0,04	320,46	4,20
• F. Abou Dhabi	160,33	2,10	0,00	0,00	160,33	2,10
• FSD	35,43	0,46	83,65	1,10	119,08	1,56
• FKDEA	95,77	1,26	0,00	0,00	95,77	1,26
- BEI	90,64	1,19	0,00	0,00	90,64	1,19
- F.OPEC	64,49	0,85	0,00	0,00	64,49	0,85
- BID	49,52	0,65	2,09	0,03	51,61	0,68
- FIDA	25,71	0,34	0,00	0,00	25,71	0,34
2. Bilatéral	1 131,81	14,84	118,75	1,56	1 250,56	16,40
- Italie	656,90	8,61	0,00	0,00	656,90	8,61
- France	231,40	3,03	49,89	0,65	281,28	3,69
- Japon	152,59	2,00	25,00	0,33	177,59	2,33
- Chine	48,95	0,64	9,45	0,12	58,40	0,77
- KFW	41,97	0,55	0,00	0,00	41,97	0,55
- Belgique	0,00	0,00	34,42	0,45	34,42	0,45
TOTAL	5 561,39	72,91	2 066,19	27,09	7 627,58	100,00

2.2. Répartition sectorielle des tirages

Le secteur de l'Infrastructure a drainé des tirages s'élevant à 1.807,68 MDH, soit 23,70% du total décaissé, essentiellement financé par les fonds arabes pour un montant de 610,9 MDH, par l'Italie pour un montant de 656,90 MDH (au titre du projet 'Rocade méditerranéenne') ainsi que par l'Union Européenne pour un montant de 386,84 MDH.

Ces concours sont allés pour l'essentiel au projet de la Rocade Méditerranéenne pour un montant de 1.204,08 MDH et à la construction des barrages pour un montant de 474,23 MDH.

Par rapport à l'année 2006, une hausse sensible de l'ordre de 76,98% a été enregistrée (1.021,38 MDH en 2006).

Le secteur de l'administration occupe le 2^{ème} rang avec un montant de 1.112,71 MDH, soit 14,59% du total décaissé. Le Programme d'Appui à la Réforme de l'Administration Publique II, financé essentiellement par la BAD, participe à lui seul à 84,03% de ce montant.

Le secteur de l'eau contribue par 872,45 MDH soit 11,44% du total décaissé, presque la totalité de ce montant (859,38 MDH) a été assuré par la Banque Mondiale pour le

financement du 'Programme de réforme du secteur de l'Eau'.

Le secteur de l'énergie participe par 845,85 MDH, soit 11,09% du total décaissé, totalement financé par la Banque Mondiale.

Le secteur de l'Enseignement et de la Formation Professionnelle et le secteur de

Le tableau ci-après résume les tirages effectués en 2007 au titre des projets publics par secteur :

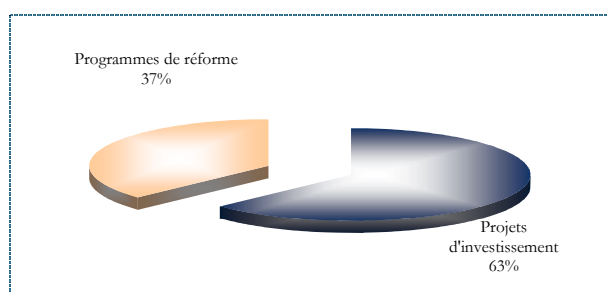
En millions DH

	Multilatéral et régional									Bilatéral	TOTAL
	BIRD	UE	BAD	BEI	F.OPEC	BID	FIDA	Fonds Arabes	TOTAL		
Infrastructure :	23,38	386,84	-	0,00	64,49	42,82	-	610,90	1 128,43	679,25	1 807,68
- Routes	23,38	386,84	-	-	-	-	-	160,33	570,56	679,25	1 249,80
- Barrages	-	-	-	-	64,49	42,82	-	366,92	474,23	0,00	474,23
- Autres	-	-	-	-	-	-	-	83,65	83,65	0,00	83,65
Administration	-	177,71	935,00	-	-	-	-	0,00	1 112,71	0,00	1 112,71
Secteur de l'eau	859,38	-	-	-	-	-	-	13,07	872,45	0,00	872,45
Energie	845,85	-	-	-	-	-	-	0,00	845,85	0,00	845,85
Enseignement et Formation Professionnelle	332,54	110,76	23,24	90,64	-	6,70	-	68,70	632,58	132,13	764,72
INDH	385,77	235,40	-	-	-	-	-	0,00	621,17	34,19	655,36
Agriculture	106,88	242,90	0,00	-	-	-	25,71	0,00	375,49	142,37	517,86
Santé	95,89	11,65	5,14	-	-	-	-	0,00	112,67	122,71	235,39
Divers	11,31	659,29	-	-	-	2,09	-	2,97	675,66	139,90	815,56
TOTAL	2 661,00	1 824,55	963,38	90,64	64,49	51,61	25,71	695,64	6 377,02	1 250,56	7 627,58

Par nature d'affectation, les tirages globaux, mentionnés ci-dessus, se composent comme suit :

Décaissements au titre des projets d'investissement	4.809,63 MDH
Décaissements au titre des programmes de réformes	2.817,95 MDH
Total	7.627,58 MDH

Répartition des tirages par nature d'affectation



l'agriculture ont mobilisé respectivement 764,72 MDH et 517,86 MDH, soit 10,03% et 6,79% du total mobilisé.

L'INDH a bénéficié de 655,36 MDH assurés par la Banque Mondiale (385,77 MDH), l'Union Européenne (235,40 MDH) et la Coopération Française (34,19 MDH).

2.3. Tirages au titre des projets d'investissement

Comme indiqué ci-contre, les tirages effectifs au titre des projets d'investissement se sont élevés en 2007 à 4.809,63 MDH contre 3.142,77 MDH en 2006 et 2.209,67 MDH en 2005, soit une augmentation par rapport à 2006 de 53,04%.

Les tirages d'origine multilatérale ou régionale qui s'élèvent à 3.183,89 MDH représentent 66,20% du total décaissé au titre des projets d'investissement.

L'Union Européenne reste le principal bailleur de fonds pour les projets d'investissement avec 1.646,83 MDH (34,24% du total au titre des projets d'investissement) suivie par la Banque Mondiale pour 955,77 MDH (19,87%), les Fonds Arabes pour

695,64 MDH (14,64%) dont notamment le FADES et le Fonds Abou Dhabi, l'Italie avec 656,9 MDH (13,66%) et le Japon 177,59 MDH (3,69%).

Les projets d'Infrastructure ont drainé 1.807,68 MDH, soit 37,58% du total décaissé sur les financements extérieurs afférents aux projets d'investissement.

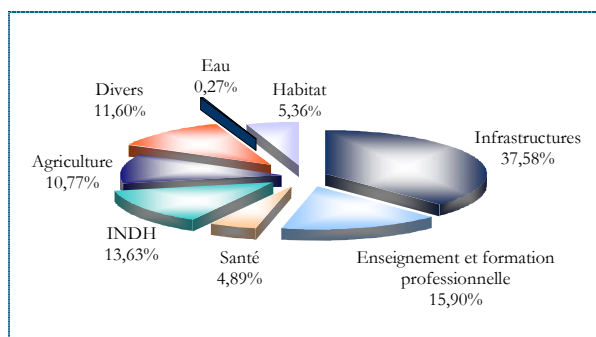
Les projets de l'enseignement et de la formation professionnelle ont mobilisé pour leur part en 2007 un montant de 764,72 MDH soit 15,90% du total.

L'INDH a profité des financements totalisant 655,36 MDH (13,63%) financé par la Banque Mondiale à hauteur de 385,77 MDH, par l'Union Européenne à hauteur de 235,40 MDH et la Coopération Française avec un montant de 34,19 MDH.

Le secteur de l'agriculture, de l'habitat et celui de la santé ont bénéficié respectivement de 517,86 MDH (10,77%), 257,66 MDH (5,36%) et 235,39 MDH (4,89%).

Les autres secteurs, groupés dans la catégorie 'Divers', ont drainé 11,60% du total décaissé au titre des projets d'investissement. Le projet de gestion des contrôles frontaliers financé par l'Union Européenne (259,71 MDH) constitue le principal projet de cette catégorie.

Répartition sectorielle des tirages au titre des projets d'investissement



2.4 Tirages au titre des programmes de réformes

Les tirages au titre des programmes de réformes en 2007 ont atteint la contre valeur de 2.817,95 MDH (37% du total décaissé), contre 3.374,61 MDH en 2006 et seulement 2.730,96 MDH en 2005 et 1.127,20 MDH en 2004.

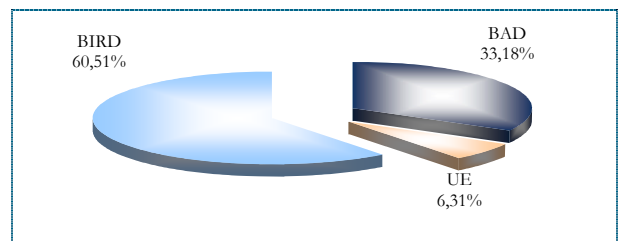
↳ 60,51% (1.705,23 MDH) de ces tirages ont été assurés par la Banque Mondiale au profit des réformes des secteurs de l'eau et de l'énergie.

↳ La Banque Africaine de Développement a contribué par 33,18% soit un montant de 935 MDH.

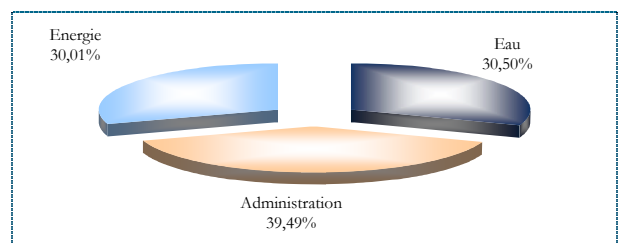
↳ Le reste soit 6,31% (177,71 MDH) a été financé par l'Union Européenne.

↳ 39,49% (1.112,71 MDH) ont concerné le Programme d'Appui à la Réforme de l'Administration Publique (PARAP II) cofinancé par la Banque Africaine de Développement et l'Union Européenne.

Répartition des tirages au titre des programmes de réformes par bailleurs de Fonds



Répartition des tirages au titre des programmes de réformes par secteur



3. Actions entreprises pour l'amélioration de la mobilisation des financements extérieurs

Les principales réalisations de l'année 2007 peuvent être résumées comme suit :

↳ Au titre des projets et programmes financés par l'Union européenne, le montant décaissé s'élève à 225.285.894 euros, soit

environ 2.478,14 millions de DH. Le montant ainsi décaissé est réparti comme suit :

programmes de réformes	73.260.604 €
programmes sectoriels	47.033.760 €
projets physiques	104.991.530 €

☞ La performance réalisée au niveau des décaissements au titre des projets physiques qui ont atteint, pour l'année 2007, un montant d'environ 105 millions d'euros.

☞ Les décaissements au titre des financements extérieurs gérés par la Direction du Budget ont enregistré en 2007, grâce aux efforts soutenus et déployés, une augmentation de 16,86% par rapport à l'année 2006.

☞ L'élaboration de tableaux de bord des décaissements des projets financés par la Banque Mondiale et la BAD en vue d'identifier les projets dont l'exécution connaît des retards, et de prendre les mesures nécessaires pour remédier à chaque situation.

☞ La poursuite des réunions périodiques avec les agences d'exécution et les bailleurs de fonds pour suivre l'état d'avancement des projets financés et remédier, le cas échéant, à toute situation de blocage.

☞ La poursuite dans le cadre du processus d'harmonisation et de simplification des procédures, des discussions avec la Banque Mondiale pour l'utilisation du système national de passation des marchés pour les opérations financées au Maroc.

☞ La finalisation avec la BAD du document de stratégie pays (DSP) pour la période 2007-2011 reposant sur 3 piliers : (i) amélioration du système de gouvernance, (ii) développement et mise à niveau des infrastructures économiques et (iii) promotion du développement humain.

☞ La finalisation avec la Commission Européenne, dans le cadre de l'Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat, du Programme Indicatif National (PIN) pour la période 2007-2010 pour un montant de 654 millions d'euros, destiné à financer notamment l'INDH, le soutien aux programmes de réformes et les secteurs de l'éducation et de la santé.

☞ L'élaboration de la version finale du manuel des procédures fiduciaires de l'INDH, dans le cadre d'un groupe de travail dont la présidence est assurée par la Direction du Budget.

II. Perspectives

Pour l'année 2008, il est prévu:

☞ La poursuite et l'approfondissement de l'engagement du Maroc dans le processus d'harmonisation et d'alignement initié par la Communauté Internationale en vue d'accroître l'efficacité de l'aide au développement, à travers notamment :

- la mise en place au sein de la Direction du Budget, avec l'appui de l'Agence Espagnole de Coopération Internationale (AECI), du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et d'autres bailleurs de fonds, d'un Système d'Information Géographique (SIG) permettant une gestion harmonisée des

données et d'informations relatives aux projets de développement.

Le système projeté permettra notamment de visualiser sur une Carte de Développement du Maroc, la répartition géographique des projets de développement en cours de réalisation et de suivre leur avancement.

- la participation du Maroc à l'enquête 2008 qui, lancée sous la supervision du groupe de travail sur l'efficacité de l'aide relevant du Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE au niveau des pays partenaires ayant souscrit à la déclaration de Paris, devra fournir des éléments d'appréciation au Forum d'Accra prévu en septembre 2008, pour juger des avancées dans

l'accomplissement des engagements de partenariat et identifier les obstacles restant à surmonter et les pistes d'amélioration à suivre pour accroître l'efficacité de l'aide.

- le recours à une assistance technique qui, financée par la coopération allemande, en concertation avec d'autres bailleurs de fonds représentés au Maroc, dont notamment la Commission Européenne, se propose de dresser l'état des lieux de la mise en œuvre au Maroc des engagements de partenariat définis dans la déclaration de Paris et d'identifier des champs d'action prioritaires qui permettront de renforcer l'efficacité des apports des donateurs.

✚ La généralisation à d'autres bailleurs de fonds des tableaux de bord, qui ont commencé à être établis en 2005 pour les projets financés par la Banque Mondiale et en 2006 pour ceux financés par la BAD, en vue d'assurer un meilleur suivi des décaissements extérieurs.

✚ La continuation en 2008 des discussions avec la Banque Mondiale pour l'utilisation du système national de passation des marchés pour les opérations financées au Maroc dans le cadre du processus d'harmonisation et de simplification des procédures,

✚ La poursuite de la mise en place de plans de financement avec nos principaux partenaires au développement en vue d'assurer une meilleure visibilité à moyen terme de nos relations avec les bailleurs de fonds et partant des financements extérieurs mobilisables.

✚ La poursuite des actions et des initiatives pour la mobilisation au profit de l'INDH de dons auprès de bailleurs de fonds étrangers.

✚ D'inciter les différents départements ministériels ayant bénéficié de la formation des formateurs en gestion axée sur les résultats, financée par un don de la Banque Mondiale, à tirer profit de cette formation.

PARTIE IV

MODERNISATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

L'activité de la Direction du Budget dans le domaine de la modernisation de la fonction publique, au titre de l'année 2007, a porté essentiellement sur les actions suivantes:

↳ La contribution à l'exécution de la composante « gestion des ressources humaines » du Programme d'Appui à la

Réforme de l'Administration Publique (PARAP), engagé par le gouvernement;

↳ L'étude et l'élaboration des textes législatifs et réglementaires portant sur les statuts particuliers régissant les personnels des départements ministériels et de certains établissements publics.

I. Programme d'Appui à la Réforme de l'Administration Publique

La Direction du Budget, durant l'année 2007, a participé à la mise en œuvre et au suivi du PARAP. Sa contribution se résume en :

1. Suivi de l'opération de mise en place des référentiels des emplois et des compétences "REC":

Dans ce cadre, les travaux d'élaboration des REC ont été poursuivis au niveau des Ministères de l'Education Nationale, de la Santé, de l'Intérieur et de la Justice. L'année 2007 a été également caractérisée par le démarrage de ces travaux au niveau des autres départements ministériels restants.

2. Examen et approbation des projets soumis au financement du Fonds de Modernisation des Administrations Publiques (FOMAP):

Le comité interministériel chargé de l'examen des projets soumis au financement du FOMAP et dont la Direction du Budget est membre, a retenu, au titre de l'année 2007, 20 projets ayant trait aux domaines ci-après:

↳ 12 projets portent sur l'amélioration de la gestion des ressources humaines (Mise en place des REC, mise en œuvre d'un système de gestion prévisionnelle du REC, conception des systèmes d'informations de GRH);

↳ 7 projets concernent le développement de l'Administration électronique;

↳ 1 projet relatif à la réorganisation des structures administratives.

Ces projets seront réalisés par 16 départements ministériels pour un coût global estimé à 40,9 MDH dont 15,9 MDH représentent la

contribution financière du FOMAP au titre de l'année 2007.

3. Nouveau système de rémunération

Le programme de réforme de l'administration publique prévoit, entre autres actions, le lancement d'une étude de conception d'un nouveau système de rémunération motivant, transparent et récompensant l'effort réellement fourni et le degré de complexité de l'emploi effectué.

Dans ce sens, le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) a initié, en date du 30 mars 2007, un appel d'offres pour la réalisation de cette action selon les procédures de la Banque Africaine de Développement qui a octroyé au Gouvernement marocain un don de 188.000 UC (soit près de 2,43 MDH) pour contribuer au financement de ladite étude.

A l'issue des travaux de la commission d'ouverture des plis et de la commission technique, instituées à cet effet, les offres proposées par les cabinets soumissionnaires ont été jugées irrecevables et le marché a été déclaré infructueux.

Etant donné l'urgence que revêt la réalisation de cette étude, le Ministère de la Modernisation des Secteurs Publics (MMSP) a été chargé de prendre les dispositions nécessaires pour le lancement d'un nouveau marché en mettant à sa disposition les fonds nécessaires pour la conclusion dudit marché.

4. Redéploiement des fonctionnaires :

En vue d'activer le lancement de cette opération, un projet de décret établi à ce sujet a été visé par le MEF en date du 9 mai 2007 et

mis dans la procédure d'approbation. Les principes directeurs qui vont régir cette mesure sont synthétisés comme suit :

↳ Elle concernera aussi bien le redéploiement intra département qu'entre ministères;

↳ Les départements concernés doivent présenter un programme de redéploiement faisant ressortir les besoins par profil et lieu d'affectation. Ce programme sera examiné et validé par une commission interministérielle (MEF/MMSP/département concerné);

↳ La motivation du personnel concerné par le redéploiement qui bénéficierait d'une

indemnité brute représentant six mois de salaire, majorée d'une indemnité forfaitaire brute liée à la localité d'affectation de l'agent ;

↳ La subordination du versement de l'indemnité sus-visée à la condition du changement de la zone de résidence de l'agent redéployé;

↳ L'obligation, pour le fonctionnaire redéployé, d'exercer dans le lieu de sa nouvelle affectation pour une période de 5 ans au moins, sous peine de remboursement proportionnel de l'indemnité perçue.

II. Mesures sectorielles relatives au personnel de l'Etat et des collectivités locales

Au cours de l'année 2007, il a été procédé à l'examen de projets de textes dont les principaux concernent les départements ci-après:

1. Intérieur

↳ Projet de décret, visé par le MEF, modifiant et complétant le décret n° 2.99.1266 du 10 Mai 2000 portant statut particulier du personnel de la protection civile qui vise à:

- permettre le recrutement, suite au concours, dans le grade de sergent (échelle 5) des titulaires du baccalauréat scientifique (section génie électrique, civile et chimique) ;
- instituer l'examen d'aptitude professionnel au profit des capitaines justifiant de 4 ans d'ancienneté pour la promotion au grade de commandant ;
- octroyer un régime indemnitaire au profit du grade de capitaine des sapeurs pompiers (échelon 1 à 5) qui a été omis lors de la dernière revalorisation du régime indemnitaire de ce corps;

↳ projet de décret visé par le MEF le 26 février 2007 modifiant et complétant le Dahir portant statut particulier des administrateurs du Ministère de l'Intérieur visant à introduire dans ledit Dahir les nouvelles conditions de promotion de grade.

2. Habous et Affaires Islamiques

↳ Projet d'arrêté conjoint du Ministre des Habous et des affaires Islamiques et du Ministre de l'économie et des finances, visé par le MEF le 03/01/2007, fixant le taux de l'indemnité des heures supplémentaires allouées à certains enseignants chercheurs.

↳ Projet de décret, visé le 4 juin 2007, accordant une indemnité forfaitaire aux enseignants et directeurs des établissements coraniques et une bourse aux étudiants.

↳ Projet d'arrêté conjoint du Ministre des Habous et des affaires Islamiques et du Ministre de l'Economie et des Finances visé, par le MEF 27/09/2007, fixant le taux de l'indemnité des heures supplémentaires allouées à certains enseignants chercheurs et experts à l'Institut Royal de Recherche de l'Histoire Marocaine.

3. Juridictions Financières

↳ Projet de décret fixant le classement des grades et l'échelonnement indiciaire des Magistrats de la Cour des compte et ce, conformément aux nouvelles dispositions de la loi relative aux juridictions financières.

4. Enseignement supérieur

Cinq projets de décrets modifiant et complétant les décrets portant statut particulier des enseignants chercheurs des établissements universitaires et de la formation des cadres ont été examinés et visent à :

- dispenser les maîtres assistants des établissements de formation des cadres du concours pour leur reversement au cadre des professeurs assistants avec l'obligation de l'obtention du doctorat;
- revaloriser les taux de l'indemnité des heures supplémentaires allouées aux enseignants chercheurs, ainsi que la création d'une indemnité forfaitaire au profit des experts issus du secteur privé justifiant du doctorat qui seront appelés à donner des cours dans les établissements universitaires;
- proroger la période transitoire pour la soutenance du doctorat d'Etat jusqu'à 2012.

5. Justice

- ✍️ Projet de décret portant statut particulier du personnel du secrétariat greffe ;
- ✍️ Projet de décret relatif aux indemnités allouées au personnel du secrétariat greffe.

6. Affaires Etrangères

- ✍️ Projets de décret visant :
 - l'allocation de l'indemnité forfaitaire pour changement de résidence, de l'indemnité journalière de séjour au profit du personnel affecté en Australie, Vietnam et Madagascar;

- la revalorisation des taux de base de l'indemnité forfaitaire pour changement de résidence, la répartition des montants de base sur deux tranches au lieu de 48 mensualités et ajout de 4 zones de pays.

7. Administration de la Défense Nationale

Dans le cadre des mesures d'accompagnement de la réforme du régime de retraite militaire, les actions suivantes ont été prises :

- revalorisation de l'indemnité pour charges militaires au profit des militaires à solde spéciale progressive;
- élargissement de la grille indiciaire au profit des militaires à solde spéciale progressive et à solde mensuelle.

8. Parlement

✍️ Elaboration d'un projet de décret portant institution :

- d'une indemnité de transport dans la limite de 72.000 DH/an au profit de l'ensemble des parlementaires;
- d'une indemnité forfaitaire de fonction d'un montant annuel de 84.000 DH au profit des membres de bureau, de présidents des groupes parlementaires, de présidents des commissions parlementaires permanentes pour l'utilisation dans l'intérêt du service de leur voiture personnelle;
- d'une indemnité pour frais de déplacement et de mission, pour raison de service, au profit des parlementaires lorsqu'ils ne sont pas logés gratuitement avec un taux journalier de 350 DH.

III. Mesures prises au profit du personnel des établissements publics

Au cours de l'année 2007, les dossiers du personnel des établissements publics examinés par la Direction du Budget et qui ont reçu le visa du Ministère de l'Economie et des Finances se présentent comme suit:

1. Statuts de personnel

Il s'agit des statuts suivants:

- ✍️ Statut régissant le personnel de l'Agence National de l'Assurance Maladie;

- ✍️ Statuts régissant les personnels des Agences Urbaines de Oued Eddahab-Guelmim, Khémisset et El jadida.

2. Amendements et décisions réglementaires

Les actions entreprises ont porté sur:

- ↳ Trois amendements au règlement provisoire formant statut du personnel de l'Agence Maghreb Arabe Presse;
- ↳ Deux amendements au statut du personnel du Centre de Développement des Energies Renouvelables portant extension au profit du personnel de cet établissement des nouvelles dispositions relatives à la procédure de notation et d'évaluation, au statut particulier du corps interministériel des techniciens, au régime indemnitaire des techniciens de 1^{er} grade et aux conditions de promotions des fonctionnaires de l'Etat dans la grade;
- ↳ Amendement au statut du personnel des Agences Urbaines relatif à la mobilité du personnel entre agences;
- ↳ Amendement au statut du personnel de l'Institut National de la Recherche Agronomique portant extension de la limite d'âge de 40 à 45 ans pour le recrutement dans les échelles de rémunération 10 et plus;
- ↳ Amendement au statut du personnel des Offices Régionaux de Mise en Valeur Agricole portant extension, au profit du personnel de ces établissements, des nouvelles dispositions

relatives à la procédure de notation et d'évaluation, aux conditions de promotion des fonctionnaires de l'Etat dans le grade, au statut particulier du corps interministériel des techniciens, au statut particulier du corps interministériel des médecins vétérinaires et au régime indemnitaire des techniciens de 1^{er} grade;

- ↳ Amendement au statut du personnel du Centre National de l'Energie, des Sciences et des Techniques Nucléaires relatif à la revalorisation du régime indemnitaire;

- ↳ Amendement au statut du personnel de l'Office de Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT) relatif à l'indemnité de Sujétions Particulières accordée aux agents affectés au Sahara;

- ↳ Décision relative aux indemnités de déplacement allouées au personnel de l'Agence Urbaine de Nador;

- ↳ Avenant à la décision conjointe relative au recrutement d'agents à contrat à durée déterminée au sein de l'Agence de Développement Social;

- ↳ PV et tableau d'intégration des fonctionnaires et agents relevant du Ministère de la Culture dans le statut de la Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc.

IV. Autres mesures

Au cours de l'année 2007, il a été procédé également à:

- ↳ L'examen d'un projet d'accord sur le statut des écoles américaines au Maroc visant à mettre en place la réglementation devant servir au bon fonctionnement de ces écoles ;
- ↳ L'examen et le visa du projet de convention entre l'OFPPT et le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM-France) tendant à développer les liens de coopération dans le domaine de la formation

professionnelle entre l'OFPPT et cette institution;

- ↳ Le recrutement au sein des Centres Régionaux d'Investissements (CRI) de 16 cadres supérieurs dont les contrats ont été visés au titre de l'année 2007 suite aux instructions de Monsieur le Premier Ministre contenues dans sa lettre en date du 26 février 2003 ;

- ↳ L'examen et le visa de 24 arrêtés au titre de l'année 2007. Ces arrêtés, pris en application de la lettre de Monsieur le Premier

Ministre du 4 mars 1999, ont pour objet l'indemnisation des fonctionnaires et agents de l'Etat suspendus ou révoqués et ayant bénéficié de la Grâce Royale.

L'impact budgétaire découlant de cette mesure a atteint 123 MDH à fin 2007, au profit de 818 personnes, dont 8,2 MDH au titre de l'exercice considéré.

Sur le montant global des indemnités versées, 89 % ont été accordées au personnel relevant du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique;

✎ L'examen et le visa de 139 contrats, visant à doter certains départements ministériels de profils répondant à leur besoin en matière de ressources humaines. Ces recrutements sont intervenus suite aux instructions de Monsieur le Premier Ministre.

Sur cet effectif, 100 contrats ont été consacrés au recrutement des prédicateurs et imams au Ministère des Habous et Affaires Islamiques. Ces recrutements rentrent dans le cadre de la restructuration du champ religieux dans le Royaume et ce, conformément aux Orientations Royales;

✎ L'étude et le visa de 199 contrats de type retraité dont 104 contrats concernent des fonctionnaires et agents relevant du Ministère de l'Intérieur et exerçant dans les Provinces du Sud. Ces contrats, pris sur instructions de Monsieur le Premier Ministre, visent essentiellement le maintien au-delà de la limite d'âge des fonctionnaires et agents originaires des provinces du Sud.

PARTIE V

Partie V : Réforme des régimes des pensions et retraites

REFORME DES REGIMES DES PENSIONS ET RETRAITES

I. Activités en matière de pensions et retraites

Les principales activités relatives aux pensions et retraites, au cours de l'année 2007, ont été axées essentiellement sur les aspects suivants :

- ↳ Opérations de départ volontaire ;
- ↳ Participation à l'élaboration de textes législatifs et réglementaires relatifs aux retraites ;
- ↳ Commissions de réforme, commissions des anciens résistants et membres de l'armée de libération et commissions des pupilles de la nation et des anciens combattants ;
- ↳ Pensions des anciens membres du gouvernement, pensions exceptionnelles, allocations de secours et pensions des anciens walis et gouverneurs.

1. Opérations de départ volontaire

1.1. Personnel civil de l'Etat

Il a été procédé, au cours de l'année 2007, à la prise en charge au profit de la CMR, dans le cadre de la loi de finances 2007, de la deuxième tranche du coût additionnel de l'opération de départ volontaire pour un

montant de 2.000 MDH. A rappeler que le coût global a été évalué en concertation avec la CMR à environ 7.500 MDH dont une première tranche de 2.000 MDH a été débloquée au profit de la CMR au titre de l'année 2006 ;

1.2 Personnel des Etablissements Publics à Caractère Administratif (EPA)

L'année 2007 a vu la poursuite de la mise en œuvre des opérations de départ volontaire au profit du personnel d'autres Etablissements et Organismes Publics en l'occurrence, le Centre de Développement des Energies Renouvelables (CDER), le Théâtre National Mohamed V, l'Office National Marocain du Tourisme (ONMT), la Caisse Nationale des Organismes de Prévoyance Sociale (CNOPS), le Fonds de Majoration des Rentes et les Chambres d'Artisanat, portant ainsi, le nombre total des EPA ayant adhéré à l'opération à 170 sur un total de 307.

Les données concernant les opérations réalisées en 2007 sont ci-après synthétisées :

Etablissements	Effectif total	Nombre de Bénéficiaires	Taux de départ (%)	Indemnité de départ (MDH)	Gain annuel sur masse salariale (MDH)	Durée d'amortissement de l'indemnité (en nombre d'années)	Indemnité moyenne (MDH)
CDER	158	6	4	3,7	1,1	3,4	0,61
Théâtre National Mohamed V	68	4	6	0,7	0,2	3,1	0,17
ONMT	332	25	8	6,7	2,8	2,4	0,27
CNOPS	636	48	8	9,5	3,7	2,5	0,20
Fonds de Majoration des Rentes	372	65	17	12,2	4,2	2,9	0,19
Chambres d'Artisanat	109	15	14	4	1	4	0,27
TOTAL	1 675	163	10	36,8	13	2,8	0,23

Aussi, le bilan global des opérations réalisées à fin 2007 est le suivant :

- Effectif des bénéficiaires : 2.730 agents, soit un taux de départ de l'ordre de 17% ;
- Coût d'indemnisation : 698 MDH ;
- Gain annuel sur masse salariale : 267 MDH, permettant ainsi l'amortissement du coût des opérations mises en œuvre sur une période de 2,6 ans.

Concernant les perspectives pour l'année 2008, les opérations de départ volontaire seront poursuivies au profit du personnel d'autres EPA, dont notamment, l'Entraide Nationale, la Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc, le Centre National de l'Energie des Sciences et des Techniques Nucléaires, la Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision.

2. Participation à l'élaboration de textes législatifs et réglementaires relatifs aux retraites

Au cours de l'année 2007, la direction du budget a participé à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires suivants:

► Textes finalisés:

✚ Décision portant modification des indemnités allouées par l'ONEP à son personnel dans le sens de l'intégration d'une partie de l'indemnité de logement dans l'assiette de cotisations CMR;

✚ Décision du Ministre de l'Economie et des Finances d'accorder la généralisation du bénéfice de la réduction de l'IR au profit des retraités dont les pensions dépassent le seuil prévu par les dispositions des articles 12 et 16 des régimes des pensions civiles et militaires (lettre du Ministre n° 27 du 3 août 2007) ;

► Textes en cours d'approbation:

✚ Projet de loi modifiant la loi n° 43.95 portant réorganisation de la CMR promulguée par le dahir n° 1.96.106 du 7 août 1996 prévoyant :

- l'élection de deux représentants des retraités relevant des régimes des pensions civiles et militaires par les associations des retraités légalement constituées au lieu de leur désignation par l'Administration.
- le report de la date de réunion du Conseil d'Administration au plus tard au 30 juin au

lieu du 30 mai pour permettre à la CMR d'arrêter les états de synthèse de l'exercice clos.

✚ Projet de loi modifiant et complétant les lois n° 011.71 et 013.71 instituant, respectivement, un régime des pensions civiles et un régime des pensions militaires dans le sens :

- de réduire la durée du mariage exigée à deux années au lieu de cinq pour le bénéfice de la réversion de la pension ;
- de permettre à la (ou les) veuve (s) de bénéficier du minimum de pension garanti, fixé à 500 DH mensuellement durant la période précitée.

✚ Projet de loi modifiant et complétant la loi n° 77.99 interdisant le cumul de la rémunération et de la pension de retraite ou de toute autre rente assimilée promulguée par le dahir n° 1-01-38 du 21 kaada 1421 (15 février 2001) portant promulgation de la loi n° 77-99 interdisant le cumul ;

✚ Projet de décret modifiant et complétant le décret n° 2.74.357 du 23 mai 1974 fixant une indemnité journalière au profit des membres du Conseil National et des Commissions des Anciens Résistants et Membres de l'Armée de Libération ;

✚ Projet de circulaire du Ministre chargé de la modernisation des secteurs publics relatif à l'interdiction du cumul de la rémunération et de la pension de retraite.

3. Commissions de réforme, commissions des anciens résistants et membres de l'armée de libération et commissions des pupilles de la nation et des anciens combattants

► Commission de réforme des personnels civil, militaire et des forces auxiliaires

Au niveau de cette commission, la Direction du Budget a renforcé le rôle du système de reporting comme corollaire des actions introduites en procédant à l'évaluation des résultats obtenus eu égard aux objectifs fixés.

Dans ce cadre, la Direction du Budget a renforcé l'action de sensibilisation des

différents partenaires sur la nécessité d'assurer une rationalisation et une maîtrise des dépenses publiques liées aux régimes non cotisants des différentes pensions d'invalidité et d'allocations.

Ces deux principes ont guidé les travaux des différentes commissions de réforme avec davantage de rigueur, de célérité et de transparence dans le traitement des dossiers sur la base des règles objectives, cohérentes et uniformes.

► **Commission des anciens résistants et membres de l'armée de libération et commissions des pupilles de la nation et des anciens combattants**

En matière de commissions afférentes aux anciens résistants et membres de l'armée de libération et celles relatives à l'octroi des allocations forfaitaires et spéciales au profit respectivement des pupilles de la nation et des anciens combattants, la direction à veiller à assurer plus de rigueur et de transparence et garantir ainsi une rationalisation des dépenses publiques dans le cadre du respect des prescriptions législatives et réglementaires en vigueur.

Le tableau ci-après récapitule les résultats des travaux de l'ensemble des commissions de réforme et d'allocations forfaitaires ou spéciales au titre de l'année 2007.

Désignation	Nombre de dossiers examinés	Nombre de demandes retenues
✓ <i>Commissions de réforme :</i>		
• Personnel civil	1 107	682
• Personnel des forces auxiliaires	1 029	480
• Personnel militaire	1 890	493
✓ <i>Commissions d'anciens résistants :</i>		
• Commission spéciale	-	-
• Commission d'invalidité	7	7
• Commission d'allocation forfaitaire	184	118
✓ <i>Fondation Hassan II pour les Œuvres Sociales des Anciens Militaires et Anciens Combattants :</i>		
• Commission spéciale (anciens résistants)	1 654	1 637
• Commission d'allocation forfaitaire (pupilles de la Nation)	396	11
TOTAL	6 267	3 428

4. Pensions des anciens membres du gouvernement, pensions exceptionnelles, allocations de secours et pensions des anciens walis et gouverneurs.

4.1. Pensions des anciens membres du gouvernement

117 dossiers ont été examinés au courant de l'exercice 2007 répartis comme suit :

- ✍ 108 dossiers instruits par la Direction du Budget et validés par la commission chargée de la liquidation des pensions des anciens membres du gouvernement;
- ✍ 9 dossiers ont été transmis à la Direction Générale des Impôts pour vérification.

Le montant global des crédits engagés à ce titre est de 29,3 MDH contre 28,5 MDH en 2006 soit une augmentation de 0,8 MDH.

4.2. Pensions exceptionnelles

34 nouvelles pensions exceptionnelles ont été attribuées en 2007 contre 400 en 2006.

Les crédits engagés, au titre de ce type de pensions, ont été de 81,13 MDH contre 80,31 MDH en 2006 soit une augmentation de 0,82 MDH.

4.3. Dépenses d'allocation de secours

Ces allocations attribuées dans le cadre du compte d'affectation spéciale intitulé « fonds de tabacs pour l'octroi de secours » s'élèvent à 45,18 MDH pour un effectif de 16.222 bénéficiaires dont 921 nouveaux allocataires en 2007.

4.4. Pensions des anciens walis et gouverneurs

83 dossiers concernant cette catégorie de bénéficiaires de ces gratifications spéciales ont été traités. Ces dossiers sont répartis comme suit :

- ✍ 18 dossiers d'anciens walis ;
- ✍ 38 dossiers d'anciens gouverneurs ayant plus de 10 ans d'ancienneté ;
- ✍ 27 dossiers d'anciens gouverneurs justifiant de moins de 10 ans d'ancienneté ;

Les crédits accordés à ce titre s'élèvent à près de 11,5 MDH.

II. Réformes des régimes de retraite

Dans le cadre des efforts menés pour l'apurement du déficit du régime des pensions militaires, la Direction du Budget a inscrit au titre du budget des « Charges Communes » de la loi de finances 2007 un montant de 900 MDH dont 500 MDH au titre de l'apurement des arriérés 2004/2006 et 400 MDH pour la couverture du déficit de l'exercice 2006.

Par ailleurs, la Direction du Budget a participé aux travaux de la Commission technique chargée de la réforme du système de retraite qui ont porté en 2007 sur :

- la finalisation du cahier des charges devant permettre la réalisation des études actuarielles des différents scénarii de réforme. A ce sujet, le groupement des cabinets «Actuaria» et «Charles Riley consultant» a été choisi pour la réalisation des études précitées, dans le cadre de la procédure de l'appel d'offres lancé à cet effet ;
- la réalisation de deux études juridique et technique portant sur la réforme du cadre institutionnel de la CIMR ;

- l'adoption du projet de loi abrogeant et remplaçant l'article 339 de la loi n°17.99 relative au Code des Assurances pour exclure la CIMR du champ d'application dudit Code et prévoyant que ladite Caisse sera soumise au contrôle de l'Etat dont les conditions seront fixées par une loi.

Pour les années à venir le programme d'action de cette commission portera sur :

- le lancement des études relatives à la réforme du système de retraite sur la base du cahier des charges, notamment celles portant sur le diagnostic de la situation actuelle des différentes Caisses de retraite, la détermination du schéma d'un (ou des) système(s) cible(s) et éventuellement l'étude des trois scénarii de réforme proposés au niveau du rapport de la première phase;
- l'élaboration des rapports relatifs aux études précitées;
- la réforme du cadre institutionnel de la CIMR, notamment par la mise en place d'une procédure de contrôle par l'Etat de cette Caisse.

III. Etudes

Suite aux instructions de M. le Premier Ministre, et en vue de repousser l'horizon de viabilité du régime des pensions civiles, la Direction du Budget a réalisé une étude pour mesurer l'impact de la modification de quelques paramètres techniques sur l'équilibre dudit régime. Il s'agit :

- du relèvement de l'âge de départ à la retraite de 60 à 65 ans ;
- du calcul de la pension sur la base de la moyenne des salaires des 8 dernières années au lieu du dernier salaire d'activité actuellement retenu.

Par ailleurs, la Direction du Budget a participé, dans le cadre du comité de pilotage, à l'étude relative à la gestion du portefeuille de la CMR, confiée à un cabinet international. Cette étude vise principalement l'évaluation de la politique de gestion financière au sein de cette caisse, l'analyse de son actif passif ainsi que l'examen de ses potentialités de placement.

PARTIE VI

GESTION ET MISE A NIVEAU DES FINANCES LOCALES

Dans le cadre de la tutelle conférée au Ministère de l'Economie et des Finances sur les finances des collectivités locales et de leurs groupements en vertu des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, la Direction du Budget est chargée de:

- ↳ L'examen, l'approbation et le suivi des budgets des collectivités locales et de leurs documents modificatifs;

- ↳ La gestion des ressources financières des collectivités locales (fiscalité transférée, fiscalité locale, produit de l'emprunt contracté auprès du Fonds d'Équipement Communal);

- ↳ La gestion du personnel des collectivités locales;

- ↳ L'examen des réformes et des études d'ordre général se rapportant à la chose locales.

I. Cadre général

Les collectivités locales, dont l'existence et le fonctionnement démocratique sont consacrés par la constitution, sont les communes, les provinces et préfectures et les régions, qui exercent chacune, à travers des assemblées élues, des compétences qui leur sont dévolues par les textes législatifs les régissant.

Ces collectivités locales dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière, disposent, de ce fait, d'un budget, de ressources financières et d'un personnel propre.

1. Budget des collectivités locales

1.1. Cadre budgétaire

Le budget est l'acte par lequel est prévu et autorisé l'ensemble des charges et des ressources de la collectivité locale.

Il comporte deux parties qui décrivent chacune d'entre elles les opérations:

- ↳ de fonctionnement regroupant les dépenses du personnel, du matériel et charges diverses et le service de la dette, qui sont pour la plupart des dépenses obligatoires financées à partir de la fiscalité locale et des transferts de l'Etat. L'excédent qui y est dégagé est transféré au budget d'équipement.

- ↳ d'équipement comprenant les acquisitions mobilières, les travaux neufs et grosses réparations d'intérêt local, les acquisitions immobilières et les participations à des réalisations d'intérêt national mettant en cause les collectivités locales. Ces dépenses sont financées à partir des recettes de source interne (excédents de fonctionnement) et

externes (dotations de la TVA d'investissement et les emprunts) ou dans le cadre des accords de partenariat.

Le budget peut, en outre, comporter des budgets annexes et des comptes spéciaux du trésor créés par arrêtés conjoints des autorités de tutelle constituées par les Ministères chargés de l'Intérieur et de l'Economie et des Finances sur proposition des ordonnateurs concernés et qui offrent une flexibilité réglementaire visant à faciliter la programmation et l'exécution de certaines activités donnant lieu au paiement d'un prix et la réalisation des projets socio-économiques d'intérêt local.

Le budget peut être modifié au cours de l'année par des actes budgétaires approuvés par les autorités de tutelle en vue de tenir compte soit des recettes supplémentaires permettant l'ouverture de crédits correspondants soit l'annulation ou la modification de crédits.

1.2. Processus d'élaboration des budgets des collectivités locales

Les budgets des collectivités locales sont élaborés par les services administratifs des organes délibérants sur la base d'un certain nombre d'orientations contenues dans la circulaire du Ministre de l'Intérieur qui leur est adressée annuellement à la veille de la préparation de leurs budgets et soumis au vote des assemblées.

La circulaire d'orientation du Ministre de l'Intérieur au titre de la préparation des budgets pour l'exercice 2007 a rappelé

certaines règles relatives à l'élaboration des budgets et qui concernent notamment:

✎ La sauvegarde de l'équilibre budgétaire dans le sens où l'évolution des dépenses doit être compatible avec l'évolution des recettes dont l'estimation doit être basée sur la moyenne des recouvrements de chaque impôt, taxe et redevance réalisés au cours des trois derniers exercices.

✎ La rationalisation des dépenses avec la limitation des créations de nouveaux postes budgétaires, des consommations téléphoniques et de carburants, des opérations d'acquisition de mobilier et de matériel de bureau à l'exception des équipements et solutions informatiques ainsi que le gel des opérations de construction et d'extension des sièges et d'acquisition de véhicules.

1.3. Approbation des budgets

Les budgets des communes, des provinces et préfectures et des régions sont examinés et approuvés par les départements de tutelle (l'examen et l'approbation des budgets des communes rurales au nombre 1.298 sont confiés dans le cadre de la décentralisation aux Gouverneurs et aux Trésoriers Provinciaux).

Cet examen porte sur le respect de l'application des principes budgétaires et de la légalité tant au niveau des recettes que des dépenses et de l'inscription des dépenses obligatoires, tels que dictés par les dispositions de la loi sur l'organisation des finances locales.

2. Ressources des collectivités locales

2.1. La fiscalité locale

Avec l'entrée en vigueur en novembre 2007 des nouvelles lois 47.06 et 39.07 sur la fiscalité locale, les communes bénéficient, outre de la rémunération pour services rendus et le produit d'exploitation et de leur patrimoine de:

✎ Trois taxes d'Etat relatifs aux immeubles bâtis à usage d'habitation (remplaçant la taxe urbaine), à l'exercice d'activités professionnelles (remplaçant la patente) et aux services communaux (remplaçant la taxe d'édilité).

✎ Huit taxes locales relatives aux terrains urbains non bâtis, aux opérations de construction et de lotissement, au débit de boissons, aux transports publics de voyageurs, aux établissements touristiques, aux eaux minérales et à l'extraction des produits de carrière (les provinces et préfectures bénéficient de la taxe sur les permis de conduire, sur la visite technique des véhicules et sur les produits forestiers, et la région de la taxe sur les permis de chasse, sur les exploitations des produits miniers et sur les services portuaires).

✎ Huit droits, redevances et contributions se rapportant au produit des fourrières, aux abattages d'animaux, à l'occupation de salles et de lieux publics de vente, aux stationnements des véhicules de transports publics de voyageurs, à la délivrance d'actes de l'état-civil, à la légalisation de signature, à la dégradation des chaussées, aux ventes dans les marchés de gros et halles de poissons et à l'occupation temporaire du domaine communal.

2.2. Les Transferts de l'Etat

a. Part des collectivités locales dans le produit de la TVA:

En vertu de la loi 30-85 relative à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) promulguée par le Dahir 1-85-345 du 20 décembre 1985, les collectivités locales bénéficient de 30% de cet impôt destinés à couvrir les dépenses mises à leur charge par la législation et la réglementation en vigueur.

Cette part d'impôt, comptabilisée dans le compte d'affectation spéciale, créé à cet effet en vertu de l'article 33 bis de la loi de finances 1986, intitulé « Part des collectivités locales dans le produit de la TVA » dont l'ordonnateur est le Ministre de l'Intérieur, est répartie annuellement par le Ministère de l'Intérieur en vertu de sa circulaire n°49 du 25 janvier 1996 en deux grandes masses:

✎ Une première masse destinée, en principe, à couvrir les dépenses de fonctionnement des collectivités locales et la programmation des équipements par un transfert d'épargne résultant des charges de fonctionnement.

Cette masse appelée "dotation globale" est répartie au début de chaque exercice budgétaire entre les collectivités locales d'une même catégorie selon un mécanisme de péréquation qui, au-delà d'un forfait pour toutes les collectivités locales, repose sur des critères affectés de coefficient modulé visant, pour les communes, à réduire les inégalités de ressources " Potentiel Fiscal" et à développer des ressources fiscales et patrimoniales "Promotion des Ressources Propres" et pour les provinces et préfectures à tenir compte de la population et de l'étendue du territoire. (Dans la pratique cette première masse sert à financer en totalité les dépenses de fonctionnement).

↳ Une deuxième masse mise en réserve pour faire face aux charges communes à toutes les collectivités locales (équipements intercommunaux, protection civile, études, formation et coopération internationale), aux charges transférées par l'Etat aux collectivités locales (programmes d'électrification, d'adduction d'eau potable et des routes dans le monde rurale) et aux charges spéciales d'équipement à caractère conjoncturel et urgent (Dans la pratique cette deuxième masse vise également à pallier les déficits du budget de fonctionnement).

b. Part des régions dans le produit de l'IR/IS et de la taxe sur les contrats d'assurance

Les régions bénéficient, pour assumer les missions qui leur sont dévolues en vertu de la loi n° 47-96 relative à l'organisation des régions, d'une part de l'impôt sur les revenus (IR), de l'Impôt sur les sociétés (l'IS) et de la Taxe sur les Contrats d'Assurances.

La loi de finances de l'année 1999-2000 a fixé le taux du produit de l'IR et de l'IS affecté aux régions à 1% chacun comptabilisé dans le compte d'affectation spéciale créé à cet effet, intitulé "Fonds Spécial relatif au produit des Parts d'impôts affectées aux régions".

La loi de finances de l'année 2007 a prévu un taux de 15% du produit de la taxe sur les assurances au profit des régions comptabilisés dans le compte de dépenses sur dotations

intitulé "fonds de développement des collectivités locales et de leurs groupements" créé par le décret n°2-76-578 du 30 septembre 1976.

Ces parts d'impôts sont réparties entre les régions selon un mécanisme de péréquation basé sur les critères de la population et de la superficie.

2.3. Le produit des emprunts

Pour financer leurs dépenses d'équipements, les collectivités locales peuvent contracter des emprunts auprès du Fonds d'Equipement Communal (FEC), établissement public créé au lendemain de l'indépendance et qui depuis sa restructuration en 1992 et en 1996 est devenu le véritable banquier et conseiller des collectivités capable de mobiliser des moyens importants à leur profit et de leur apporter conseil et assistance pour l'identification, l'évaluation et le suivi d'exécution de leurs projets.

Les demandes de prêts présentées par les emprunteurs sont examinées par le comité de crédit institué auprès du FEC au sein duquel la Direction du Budget est représentée et qui statue en tenant compte de la capacité financière et technique des emprunteurs et de l'éligibilité des projets au prêt FEC (aménagement urbain, eau potable, électrification, assainissement, transport urbain, équipement de sport et de tourisme et routes rurales).

Les prêts attribués font l'objet d'arrêtés conjoints des Ministres de l'Economie et des Finances et de l'Intérieur portant autorisation et approbation desdits prêts et les déblocages de fonds, préalablement à leur inscription au niveau des budgets des collectivités locales concernées, sont concrétisés par une lettre du FEC.

3. Ressources humaines des collectivités locales

Le personnel en fonction dans les communes est régi par le décret n° 2-77-738 du 27 septembre 1977 qui reste, par ailleurs, soumis

au statut général de la fonction publique et à l'ensemble des textes se rapportant aux fonctionnaires et agents de l'Etat.

En vertu de ce décret, ce personnel est constitué des:

- Fonctionnaires communaux recrutés en vertu des dispositions des statuts particuliers dans les emplois classés aux échelles de rémunération de 1 à 9 incluses;
- Fonctionnaires de l'Etat détachés auprès des communes;
- Agents temporaires journaliers et occasionnels;

- Agents contractuels mis à la disposition des communes.
- Cadre des secrétaires d'état civil;
- Cadre des contrôleurs d'état civil.

Le président du conseil joue un rôle clé en tant qu'organe exécutif de la commune et en tant qu'autorité hiérarchique du personnel communal. Il nomme à tous les emplois communaux y compris aux fonctions supérieures dans les communes (secrétaire général, chef de division et chef de service) et gère le personnel permanent, temporaire et occasionnel conformément à la réglementation en vigueur.

II. Activité 2007

1. Activité budgétaire

Les budgets des collectivités locales approuvés par les autorités de tutelle, dès le début de l'année 2007, étaient au nombre de 276 répartis comme suit:

- Budgets des Communes Urbaines : 199

- Budgets des Provinces et Préfectures: 61
- Budgets des Régions : 16

En début d'année, la consolidation de ces budgets a fait ressortir les grands agrégats suivants:

Libellés	En MDH			
	Communes urbaines	Provinces et préfectures	Régions	Total
Recettes ordinaires (1)	9 453	2 241	670	12 364
- TVA (dotation globale)	3 153	2 160	-	5 313
- Taxe d'édilité	1 968	-	-	1 968
- Patente	1 315	-	-	1 315
- Taxe urbaine	606	-	-	606
- IS/IGR	0	-	352	352
- Recettes locales	2 411	81	318	2 810
Dépenses ordinaires (2)	8 963	2 026	275	11 264
-Personnel	4 305	1 565	41	5 911
- Matériel et divers	3 729	428	195	4 352
- Service de la dette	929	33	39	1 001
SOLDE DU BUDGET ORDINAIRE (1-2)	490	215	395	1 100
Recettes d'investissements (3)	497	218	395	1 100
- Emprunt	-	-	-	-
- TVA (dotation spéciale)	-	-	-	-
- Excédent budgétaire	490	215	395	1 100
- Autres	7	3	0	10
Charges d'investissement (4)	362	190	199	751
- Acquisitions mobilières	34	15	3	52
- Grosses réparations et travaux neufs	309	168	195	672
- Acquisitions immobilières	19	7	1	27
TOTAL DES RESSOURCES (1)+(3)	9 950	2 459	1 065	13 474
TOTAL DES DEPENSES (2)+(4)	9 325	2 216	474	12 015
RECETTES NON PROGRAMMEES	625	243	591	1 459

Ces budgets ont été modifiés au cours de l'année 2007 en vue de procéder à la programmation des nouvelles recettes réalisées au cours de l'année provenant notamment de l'excédent réel dégagé à la clôture de l'exercice précédent, des

dotations supplémentaires provenant du compte TVA, du produit de l'emprunt FEC et d'autres ressources.

Ces nouvelles recettes se présentent comme suit :

Recettes	En MDH			
	Communes urbaines	Provinces et préfectures	Régions	Total
Recettes ordinaires	150	274	0	424
- TVA (dotation spéciale fonctionnement)	150	165	-	315
- Recettes locales	-	109	-	109
Recettes d'Investissement	2 752	1 671	1 191	5 614
- Excédent prévisionnel	135	28	196	359
- Excédent réel dégagé de l'année n-1	1 067	253	924	2 244
- Dotation spéciale "TVA"	483	1 295	47	1 825
- Emprunt FEC	747	34	18	799
- Autres recettes	320	61	6	387
TOTAL RECETTES SUPPLEMENTAIRES	2 902	1 945	1 191	6 038

Ces nouvelles recettes ont été programmées au profit des différentes rubriques ci-après:

Dépenses	En MDH			
	Communes urbaines	Provinces et préfectures	Régions	Total
Dépenses de fonctionnement	150	274	0	424
- Personnel	6	27	-	33
- Dépenses de matériel et divers	144	247	-	391
Dépenses d'équipement	2 352	1 622	911	4 885
- Acquisitions mobilières	115	68	46	229
- Grosses réparations et travaux neufs	2 143	1 543	858	4 544
- Acquisitions immobilières	94	11	7	112
TOTAL DES DEPENSES SUPPLEMENTAIRES	2 502	1 896	911	5 309
CREDITS NON PROGRAMMES	400	49	280	729

En définitive et par comparaison à 2006, les budgets des collectivités locales se présentent au 31/12/2007 comme suit:

En MDH

Libellés	Communes urbaines		Provinces et préfectures		Régions		Total	
	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007
Recettes d'exploitation (1)	9 200	9 603	2 390	2 515	643	670	12 236	12 788
- TVA	3 066	3 302	2 200	2 325	3	-	5 269	5 627
- Taxe d'édilité	1 881	1 968	-	-	-	-	1 881	1 968
- Patente	1 300	1 315	-	-	-	-	1 300	1 315
- Taxe urbaine	581	606	-	-	-	-	581	606
- IR/IS	-	-	-	-	284	352	284	352
- Recettes locales	2 372	2 412	190	190	359	318	2 921	2 920
Dépenses d'exploitation (2)	8 603	9 113	2 202	2 299	240	275	11 045	11 687
- Personnel	4 256	4 311	1 536	1 592	39	41	5 831	5 944
- Matériel et divers	3 398	3 873	635	674	172	195	4 205	4 742
- Service de la dette	949	929	31	33	29	39	1 009	1 001
Excédent prévisionnel (3)	597	490	188	216	403	395	1 191	1 101
Recettes d'investissements (4)	2 355	3 113	1 530	1 862	869	1 390	4 754	6 365
- Excédent prévisionnel	597	490	188	216	406	395	1 191	1 101
- Excédent n-1	889	1 067	252	252	349	924	1 490	2 243
- Recettes d'investissements	869	1 556	1 090	1 394	114	71	2 073	3 021
• TVA investissement	203	483	1 030	1 295	41	47	1 274	1 825
• Emprunt	579	747	30	34	68	18	677	799
• Autres recettes	87	326	30	65	5	6	122	397
Dépenses d'investissement (5)	2 138	2 714	1 503	1 813	715	1 110	4 356	5 637
- Acquisitions mobilières	144	149	71	83	31	49	246	281
- Grosses réparations et travaux neufs	1 885	2 452	1 408	1 712	674	1 053	3 967	5 217
- Acquisitions immobilières	109	113	24	18	10	8	143	139
RECETTES GLOBALES (1)+(4)-(3)	10 958	12 226	3 732	4 161	1 109	1 665	15 799	18 052
DEPENSES GLOBALES (2)+(5)	10 741	11 827	3 705	4 112	955	1 385	15 401	17 324
CREDITS NON PROGRAMMES	217	399	27	49	154	280	398	728

L'analyse de ces données permet de relever les agrégats suivants:

► **Collectivités locales toutes catégories confondues :**

↳ Le budget de fonctionnement représente 72% du budget global laissant une part minime au budget d'équipement (28%)

↳ Les recettes ordinaires ont enregistré une hausse de 5% (+552 MDH) par rapport à 2006 et les dépenses ordinaires de 6% (+642 MDH) dégagant un excédent de 1.101 MDH en baisse de 7% (-89 MDH).

↳ Les recettes d'investissements ont augmenté de 34% (+1.611 MDH) et les

dépenses d'investissement de 29 % (+1.281 MDH) par rapport à 2006 dû notamment aux programmes de mise à niveau urbaine des principales grandes villes inscrits dans le cadre des accords de partenariats.

► **Communes urbaines**

↳ Le budget de fonctionnement représente 77% du budget global contre 23% pour l'investissement;

↳ Les recettes ordinaires se sont accrues de 4% (+403 MDH) et les dépenses ordinaires de 6% (+510 MDH) dégagant un excédent pour l'investissement de 490 MDH en baisse de 18% (-106 MDH) par rapport à 2006.

↳ Les recettes d'investissement enregistrent une hausse de 32% (+759 MDH) et les dépenses d'investissement de 27% (+576 MDH) par rapport à 2006.

► Provinces et Préfectures

↳ Le budget de fonctionnement représente 59% du budget global et le budget d'équipement 41%.

↳ Les recettes ordinaires ont augmenté de 5% (+125 MDH) et les dépenses ordinaires de 4% (+97 MDH) dégagant un excédent de 216 MDH en progression de 15% (+28 MDH) par rapport à 2006.

↳ Les recettes d'investissement par rapport à 2006 sont en hausse de 22% (+332 MDH) et les charges d'investissements de 21% (+310 MDH).

► Régions

↳ Le budget de fonctionnement absorbe seulement 25% du budget global laissant une part importante pour l'investissement soit 75%.

↳ Les recettes ordinaires par rapport à 2006 ont augmenté de 4% (+24 MDH) et les dépenses de fonctionnement de 15% (+35 MDH) dégagant un excédent pour l'investissement de 395 MDH en baisse de 3% (-11 MDH).

↳ Les recettes d'investissement sont en hausse de 60% (+520 MDH) et les charges d'investissements de 55% (+395 MDH) par rapport à 2006.

2. Ressources financières des collectivités locales

2.1. Les ressources de transfert

Les collectivités locales ont bénéficié au cours de la gestion 2007, des ressources transférées de l'Etat d'un montant global de 12.568 MDH tel que prévu par la loi de finances (contre 11.132 MDH en 2006) soit une hausse de 13% et qui se répartit comme suit:

- 12.011 MDH au titre de la TVA ;
- 477 MDH au titre de l'IR/IS ;
- 80 MDH au titre de la taxe sur les contrats d'assurance.

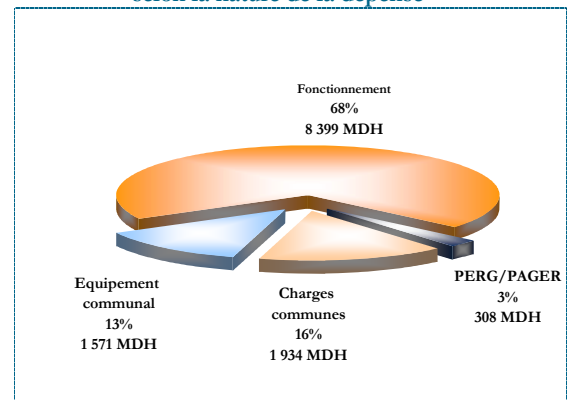
a. Gestion de la TVA

La loi de finances de l'année 2007 a prévu un montant de 12.011 MDH au profit du compte d'affectation spéciale "Part des collectivités locales dans le produit de la TVA" soit une hausse de 12,7% par rapport à 2006 (10.657 MDH).

Ce plafond a été relevé par arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances, en date du 09 août 2007 à 14.518 MDH pour tenir compte de l'excédent dégagé à la clôture de la gestion précédente qui s'est élevé à 2.507 MDH.

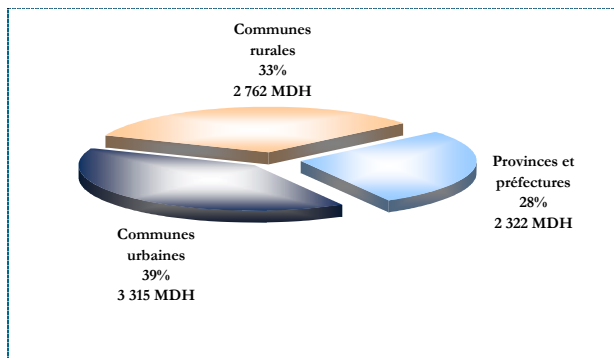
Les réalisations de cette part d'impôt ont atteint 12.212 MDH soit 84% du plafond relevé du compte TVA et ont été réparties par nature de la dépense comme suit:

Répartition du produit de la TVA transféré aux CL selon la nature de la dépense



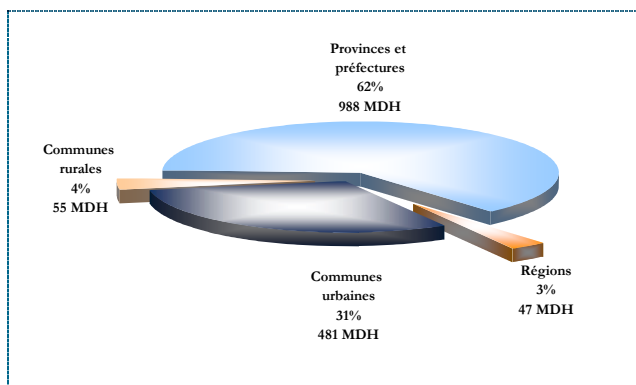
► Les dotations de fonctionnement réalisées en 2007 pour un montant de 8.399 MDH, soit 68% de l'ensemble des dotations TVA, ont augmenté de 7% (+527 MDH) par rapport à 2006. Elles ont été composées de dotations globales de fonctionnement (7.875 MDH) et des dotations spéciales de fonctionnement (524 MDH) destinées à soutenir certaines collectivités locales déficitaires (208 MDH) ou financer certaines dépenses non prévues initialement par le budget (316 MDH). Ces dotations de fonctionnement ont été réparties entre les différentes catégories de collectivités locales comme suit:

Répartition des dotations de fonctionnement entre les CL



► Les dotations pour l'équipement communal réalisées pour un montant 1.571 MDH soit 13% des dotations TVA ont augmenté de 47 % (+499 MDH) par rapport à 2006 et ont servi à financer les travaux d'aménagements urbains et de mise à niveau des infrastructures et les équipements socio culturels notamment ceux des grandes villes ayant fait l'objet de conventions de partenariat de mise à niveau urbaine (Casablanca, Marrakech, Témara, Salé, Rabat...). Ces dotations d'équipement communal ont été réparties entre les collectivités locales comme suit:

Répartition des dotations d'équipement communal entre les CL



► Les dotations pour charges transférées, représentant 3% des dotations TVA, se sont élevées à 308 MDH en hausse de 4% (+11 MDH) par rapport à 2006, et représentent la contribution des communes rurales aux programmes d'électrification rurale globale (PERG : 111 MDH) et au programme d'approvisionnement en eau potable des populations rurales (PAGER : 197 MDH) notamment dans les régions de Doukkala Abda, Sous Massa Draa, Tanger Tétouan, Marrakech-Tensift-Al Haouz et Al Hoceima-Taza-Taounate.

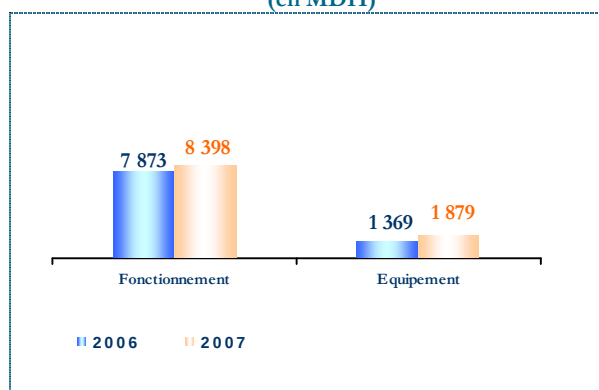
► Les dotations pour charges communes, représentant 16% des dotations, se sont élevées à 1.934 MDH en hausse de 22% (+348 MDH) et ont été destinées à financer certaines dépenses des structures centrales du Ministère de l'Intérieur, les dépenses indivisibles aux collectivités locales (239 MDH contre 195 MDH en 2006) et les opérations spécifiques comptabilisées dans divers comptes spéciaux (1.695 MDH) telles que détaillées dans le tableau suivant:

En MDH

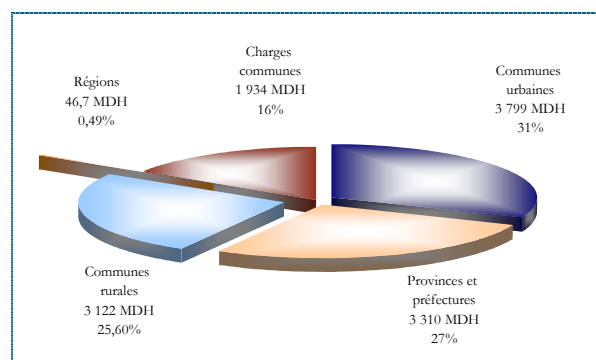
COMPTES SPECIAUX	2006	2007
Financement des dépenses d'équipement et de lutte contre le chômage	551,06	708,2
Fonds à l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (participation des CL)	300	350
Agence pour l'aménagement de la vallée du bouregreg (participation du MI aux travaux d'aménagement de la vallée)	200	203,5
Charges communes et indivisibles "Ministre de l'Intérieur"	166	172
Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Préfectures et Provinces du Nord du Royaume (participation des CU au programme de développement de ces préfectures)	56	76
Fondation Mohammed V pour la Solidarité (opération Ramadan)	30	30
Fonds d'Equipement Communal (Résorption d'arriérés des programmes Dersa Semsra)	30	30
Fonds spécial pour la Promotion et le Soutien de la Protection Civile	21,36	11
Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Provinces du Sud du Royaume (Requalification de la ville de Laayoune et développement des lignes aériennes régionales)	10,5	8,5
Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement	9,7	17,3
Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Préfectures et Provinces de la région de l'orientale (création d'une décharge publique contrôlée et d'une unité de traitement des ordures ménagères en partenariat entre la CU d'Oujda, la DGCL et ladite agence)	6	1
Organisation Alaouite pour la Protection des Aveugles au Maroc (subvention annuelle de la DGCL)	5,5	5,5
Etablissement Régional d'Aménagement de Construction de la Région Orientale (relogement des sinistrés du quartier TOBA au centre d'oued El himer	3	-
Association des présidents des assemblées préfectoraux et provinciaux pour la solidarité et le développement (Participation de la DGCL aux frais de fonctionnement de ladite association)	1,2	-
Association nationale des CL (Participation de la DGCL aux frais de fonctionnement de ladite association)	0,9	-
Compte de liquidation de la Régie Autonome de Transport Urbain de Casablanca (contribution de la DGCL au plan de financement des dettes de ladite régie au titre des gestions 2006 et 20007)	-	52,1
Fonds National de Développement du Sport (Contribution du MI au programme de construction et de réhabilitation des stades existants du championnat national)	-	23,5
Fédération Royale Marocaine de Chasse (Contribution du MI au programme de développement des opérations cynégétiques: préservation et réhabilitation des stations d'élevage de gibier et des réserves)	-	5
Fondation de Gestion du Centre national Mohamed VI des handicapés à salé (Contribution du MI aux frais de gestion dudit centre)	-	1
Crédit Immobilier et Hôtelier	0	-
TOTAL	1 391,22	1 694,6

En définitive, la répartition des dotations TVA entre les dépenses de fonctionnement et d'équipement, entre les collectivités locales et entre les régions est la suivante :

Répartition des dotations TVA entre les dépenses de fonctionnement et d'équipement hors charges communes (en MDH)



Répartition des dotations TVA entre les CL



Répartition des dotations TVA (hors charges communes)
entre les régions

REGIONS	En MDH Dotations TVA
Oued Eddahab-Lagouira	133
Laayoune- Boujdour	323
Guelmim-Es smara	429
Souss-Massa-Draa	1 034
Gharb-Chrarda -Beni H'cin	447
Chaouia-Ouadigha	555
Marrakech-Tensift-El haouz	937
Oriental	875
Grand Casablanca	801
Rabat-Salé-Zemmour-Zaer	825
Doukala-Abda	619
Tadla-Azilal	445
Meknès-Tafilalet	828
Fès-Boulemane	506
Al Hoceima-Taza-Taounate	649
Tanger-Tétouan	872
TOTAL GENERAL	10 278

b. Répartition de l'IS/IR et de la taxe sur
les contrats d'assurance

La loi de finances 2007 a prévu pour les comptes:

☞ "Fonds Spécial relatif au produit des parts d'impôts affectées aux régions" où est domiciliée la part des régions dans le produit de l'IS/IR un plafond d'un montant de 476,97 MDH (contre 394,68 MDH au titre de l'année 2006 soit une hausse de 21% (82 MDH).

☞ "Fonds de développement des collectivités locales et de leurs groupements" où est domiciliée la part des régions dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurances, un montant de 80 MDH, (même montant qu'en 2006).

Ces parts d'impôts d'un montant global de 557 MDH, ont été réparties entre les différentes régions par décisions du Ministre de l'Intérieur, visées par le Ministre de l'Economie et des Finances comme suit :

REGIONS	IS+IGR	Taxe sur les contrats d'assurance	En DH Total	Part des régions en %
Oued Eddahab-Lagouira	26 897 299	265 939	27 163 238	5
Laayoune- Boujdour	22 935 704	685 547	23 621 251	4
Guelmim-Es smara	28 375 134	1 237 561	29 612 695	5
Souss-Massa-Draa	39 168 733	8 333 155	47 501 888	9
Gharb-Chrarda -Beni H'cin	26 727 999	4 976 738	31 704 737	6
Chaouia-Ouadigha	26 160 253	4 431 088	30 591 341	5
Marrakech-Tensift-El haouz	36 005 922	8 303 713	44 309 635	8
Oriental	33 262 442	5 133 448	38 395 890	7
Grand Casablanca	36 702 097	9 717 908	46 420 005	8
Rabat-Salé-Zemmour-Zaer	29 832 026	6 333 513	36 165 539	6
Doukala-Abda	27 764 836	5 309 938	33 074 774	6
Tadla-Azilal	24 949 187	3 882 064	28 831 251	5
Meknès-Tafilalet	34 050 544	5 731 428	39 781 972	7
Fès-Boulemane	25 944 348	4 210 010	30 154 358	5
Al Hoceima-Taza-Taounate	27 590 625	4 836 426	32 427 051	6
Tanger- Tétouan	30 602 850	6 611 524	37 214 374	7
TOTAL GENERAL	476 969 999	80 000 000	556 969 999	100

2.2. Fiscalité locale

Au cours de l'exercice 2007, 59 projets d'arrêtés ont été traités, fixant les taux et les tarifs des taxes et autres recettes locales dont

44 ont été visés et 15 retournés pour non respect des dispositions réglementaires prévues en la matière.

A titre indicatif, le volume global du produit de la fiscalité locale (non compris les impôts gérés par l'administration générale des impôts (taxe urbaine, patente et taxe d'édilité) s'élève en 2007, à 2.920 MDH soit pratiquement le

même montant que celui de l'exercice précédent et se répartit entre les 16 régions comme suit:

Régions	2006		2007	
	Montant (DH)	%	Montant (DH)	%
Oued Eddahab-Lagouira	10 779 283	0	14 219 343	0
Laayoune-Boujdour	33 200 142	1	31 973 939	1
Guelmim-Es smara	75 456 451	3	33 889 220	1
Souss-Massa-Draa	247 817 719	8	274 353 246	9
Gharb-Chrarda-Beni H'cin	109 110 096	4	114 358 513	4
Chaouia-Ourdigha	126 310 981	4	125 965 587	4
Marrakech-Tensift-El haouz	271 954 900	9	300 740 492	10
Oriental	163 080 974	6	170 235 980	6
Grand Casablanca	704 754 574	24	640 996 065	22
Rabat-Salé-Zemmour-Zaer	305 026 725	10	322 454 149	11
Doukala-Abda	119 494 088	4	124 041 046	4
Tadla-Azilal	76 107 228	3	81 583 561	3
Meknès -Tafilale	143 740 130	5	139 954 508	5
Fès-Boulemane	165 511 960	6	164 198 332	6
Al Hoceima-Taza-Taounate	71 333 821	2	78 460 822	3
Tanger-Tétouan	296 971 653	10	302 108 517	10
Total Général	2 920 650 725	100	2 919 533 320	100

2.3 Ressources d'emprunt

Douze comités de crédit ont été tenus au cours de la gestion 2007, pour statuer sur 148 projets présentés par 129 collectivités locales pour un coût global de 5,2 MMDH

dont 2 MMDH financés par le prêt FEC en hausse de 16% (+284 MDH) par rapport à 2006 et qui se ventilent comme suit:

Régions	En MDH									
	Nombre de CL bénéficiaires		Nombre de projets		Coûts des projets		Montant des prêts		Part des CL en %	
	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007
Régions	2	8	2	9	143	1 422	41	255	2	12
Pces et Préf.	9	9	9	9	1 218	959	31	80	2	4
CU	42	45	41	57	1 508	2 298	1 486	1 481	84	72
CR	52	67	50	73	546	595	147	233	8	11
Groupement des communes	2	0	2	0	488	0	60	0	3	0
TOTAL	107	129	104	148	3 903	5 274	1 765	2 049	100	100

Il en ressort que les communes urbaines, sont au premier rang avec un montant global de prêts de 1.481 MDH, soit 72% des prêts

accordés contre 84% en 2006 et ce, en faveur des régions et des communes rurales qui ont

vu leur part augmenter en passant respectivement de 2% à 12% et de 8% à 11%.

Ces prêts sont répartis par domaine d'activité et par région comme suit :

► Par domaine d'activité:

Type de collectivités locales	En MDH							Total
	Aménagement urbain	Assainissement liquide	Assainissement solide	Eau potable	Electricité	Équipements commerciaux touristiques	Routes communales	
Régions	0	0	0	0	0	1,65	253,2	254,85
Préfectures et provinces	29,75	0	0	0	0	0	50,33	80,08
Communes urbaines	1391,17	0	15,69	0	0	46,97	27,5	1481,3
Communes rurales	25,75	0,6	9,57	2,04	50,44	21,55	123,49	233,41
TOTAL	1 446,67	0,6	25,26	2,04	50,41	70,17	454,52	2 049,67

Il en ressort que le secteur d'aménagement urbain a bénéficié d'un montant de prêt de 1.446,67 MDH soit 70,6% de l'ensemble des prêts FEC avec en tête les communes urbaines (1.391,17 MDH).

► Par région

Région	En MDH							Total
	Aménagement urbain	Assainissement liquide	Assainissement solide	Eau potable	Electricité	Équipement	Routes	
Oued Eddahab-Lagouira	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Laayoune-Boujdour	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Guelmim-Es smara	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4,50	4,50
Souss-Massa-Draa	305,72	0,60	10,15	0,00	3,41	17,60	114,28	451,76
Gharb-Chrarda-Beni H'cin	28,79	0,00	0,34	0,00	0,00	9,60	0,00	38,73
Chaouia-Ourdigha	36,90	0,00	4,01	0,00	8,71	0,00	56,10	105,72
Marrakech-Tensift-El haouz	452,95	0,00	1,18	2,04	2,35	2,60	162,82	623,94
Oriental	236,00	0,00	0,00	0,00	7,67	0,00	0,00	243,67
Grand Casablanca	0,00	0,00	1,36	0,00	0,00	0,00	24,80	26,16
Rabat-Salé-Zemmour-Zaer	54,77	0,00	0,00	0,00	2,91	15,61	5,70	78,99
Doukala-Abda	39,60	0,00	0,00	0,00	25,36	1,16	0,00	66,12
Tadla-Azilal	0,00	0,00	3,36	0,00	0,00	0,81	0,00	4,17
Meknès - Tafilalet	158,86	0,00	1,44	0,00	0,00	9,52	15,68	185,50
Fès-Boulemane	0,00	0,00	1,18	0,00	0,00	0,00	41,95	43,13
Al Hoceima-Taza-Taounate	13,28	0,00	2,24	0,00	0,00	11,61	1,19	28,32
Tanger-Tétouan	119,80	0,00	0,00	0,00	0,00	1,65	27,50	148,95
TOTAL	1 446,67	0,60	25,26	2,04	50,41	70,16	454,52	2 049,66

Sur le plan de la répartition géographique, quatorze des seize régions du Royaume ont bénéficié du concours financier du FEC. En premier lieu vient la région de

Marrakech-Tensift-Al Haouz (30%) suivi de la région de sous Massa Draa (22%) et de la région de l'oriental (12%). S'agissant des décaissements, elles se sont élevées à 1.730 MDH².

² Données fournies par le FEC

3. Personnel des collectivités locales

Au 31 décembre 2007, le personnel des collectivités locales s'est élevé à environ 150.000 agents contre 26.500 en 1977 soit 5,5 fois de plus en l'espace de 30 ans.

Cette forte progression est le résultat de différentes actions engagées par les pouvoirs publics depuis 1976 visant à renforcer les ressources humaines des collectivités locales en vue d'accompagner le processus de décentralisation.

En dépit du nombre important de ce personnel, les besoins des services de ces entités en cadres suffisants et qualifiés se font toujours sentir.

Pour améliorer cet encadrement, les pouvoirs publics ont mené diverses actions à travers la création des centres de formation technique et administrative au profit du personnel des collectivités locales et le recrutement de cadres moyens et supérieurs dans le cadre de l'effort national de la promotion d'emploi des jeunes diplômés lancé en 1989.

Malgré ces efforts, cette administration connaît toujours une situation de sous qualification et de sous encadrement généralisés dans la mesure où elle se caractérise par la faiblesse des effectifs des cadres supérieurs et moyens et par la pléthore d'agents subalternes, du personnel d'exécution, de la main d'œuvre ouvrière et des occasionnels comme le montre le tableau suivant:

Emplois	2006	%	2007	%
Cadres supérieurs	15 236	10,20	15 649	10,44
Cadres moyens	29 368	19,64	44 913	29,96
Agents d'exécution	83 999	56,17	71 416	47,65
M. d'œuvre ouvrière	20 212	13,51	17 177	11,46
Personnel affecté au groupement des communes	195	0,13	138	0,09
Personnel affecté aux budgets annexes	135	0,09	198	0,13
Personnel affecté aux régions	366	0,24	368	0,25
AUTRES	36	0,02	36	0,02
TOTAL	149 547	100	149 895	100

Il en ressort que par rapport à 2006, le taux d'encadrement (cadres supérieurs et moyens)

est passé de 30% à 40% sous l'effet de la promotion interne qui a concerné les agents d'exécution et de la main d'œuvre ouvrière classés aux échelles 1 à 7.

4. Etudes des finances locales

4.1. Protocoles d'accords relatifs à la prise en charge du passif des Régies Autonomes de Transport Urbain

Dans le cadre de l'achèvement du plan de mise à niveau des régies de transport urbain, des protocoles d'accord pour l'assainissement du passif social, commercial et fiscal des régies de Safi, Fès et Agadir, similaires à ceux établis pour les régies de transport urbain de Casablanca, Rabat et Meknès, ont été examinés et signés par le Premier Ministre, les Ministères de l'Intérieur et de l'Economie et des Finances et les communes concernées.

Le passif global de ces trois régies s'élève à 318 MDH dont 119 MDH sera pris en charge par le budget général de l'Etat ce qui porte le montant du passif global des six régies ayant fait l'objet de plan de restructuration à 1.322 MDH dont un montant de 689 MDH sera financé par l'Etat, 116 MDH par les communes concernés et 57,4 MDH par le Ministère de l'Intérieur via le compte TVA.

4.2. Programme de Déplacement Urbain

La Direction du Budget a examiné un rapport élaboré par la banque mondiale sur la définition d'une stratégie des déplacements urbains, à la demande de la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL/Ministère de l'Intérieur) en vue de faire face à l'insuffisance des transports publics et les problèmes de congestion rencontrés dans la plupart des grandes agglomérations.

Il est proposé dans ce rapport, qui fait état des insuffisances de la situation actuelle dans le domaine des déplacements urbains sur la base de quatre études observées par les agglomérations de Casablanca, Rabat- Salé, Fès et Tanger, les recommandations suivantes:

↳ Sur le plan institutionnel: la création d'agences de déplacements urbains (ADU) chargées de la préparation et de la mise en œuvre des plans de déplacements urbains;

↳ Sur le plan de l'amélioration et du développement des transports publics: la mise en place d'un réseau structuré de transport public complémentaire avec les autres modes de transport, capable de répondre à la

demande des usagers et où les opérateurs sont productifs et les conditions financières permettent la pérennité du système;

↳ Sur le plan financier: un effort de l'Etat à travers une réaffectation du budget général d'une partie du produit de la TIC et d'une augmentation de certaines taxes visant les usagers des infrastructures des déplacements urbains.

PARTIE VII

DEVELOPPEMENT DES FONCTIONS SUPPORT

I. Développement du Système d'Information

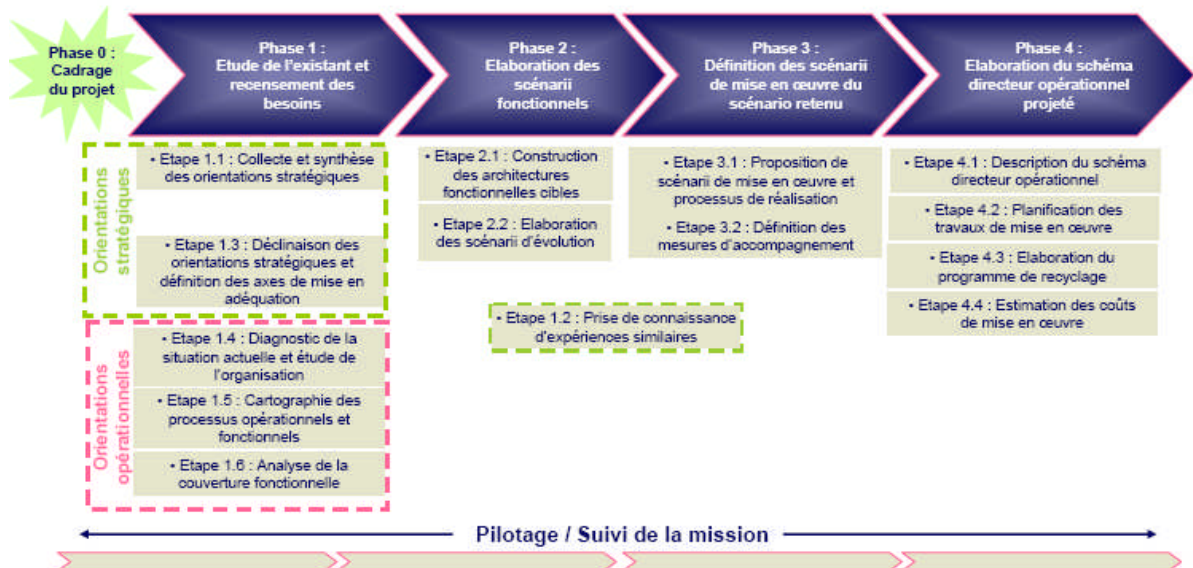
1. Réalisations au titre de l'année 2007

L'année 2007 a été pour le système d'information de la Direction du Budget, l'année de consolidation des acquis autour de projets fédérateurs, qui s'inscrivent dans le moyen terme avec l'ambition de promouvoir l'usage réfléchi des Technologies d'Information et de Communication comme vecteur de création de valeurs et d'amélioration de performance, tout en étant au plus près des besoins et attentes des utilisateurs.

Les principales réalisations de l'année 2007 se sont caractérisées par :

↳ Le lancement de l'appel d'offres et le choix du Consultant "Deloitte" pour la réalisation de l'étude relative au nouveau schéma directeur du système d'information (SI), dans le but de se doter d'une feuille de route du SI cohérente avec la stratégie métier et d'assurer une démarche pérenne de développement, de protection et d'évolution du SI.

La démarche adoptée pour la réalisation de cette étude est schématisée ci-après :



↳ La poursuite de l'extension du système eBudget par l'intégration du module de gestion des postes budgétaires (Otor) afin de simplifier les circuits et les procédures de gestion;

↳ L'étude et le démarrage du développement du système permettant l'automatisation du processus de la préparation du projet de la loi de finances;

↳ La poursuite du chantier d'introduction progressive de la technologie «open source» par des actions de test et d'évaluation des solutions de bureautique «Open office»;

↳ Le renforcement des outils de travail de groupe et de communication par :

- Le suivi, la mise à jour et l'amélioration continue ainsi que l'évaluation (trimestrielle) de l'utilisation/consultation du site intranet de la direction du Budget ;
- Le suivi, l'alimentation et l'actualisation continue des sites intranet et internet du MEF.

↳ L'étude de mise à niveau du site intranet vers un portail intranet fédérateur sous une plateforme libre par:

- L'étude et l'analyse des besoins de l'ensemble des utilisateurs ;

- La prospection et le benchmarking des solutions de portail open source.
- ✚ La poursuite de la modernisation des moyens de formation et le renforcement des outils d'autoformation à travers :
 - La poursuite de la réalisation de nouveaux modules d'autoformation;
 - La préparation et le test de la plateforme du eLearning «Ganesha».
- ✚ La modernisation des outils de travail à travers le renouvellement d'une partie du parc informatique;
- ✚ Le renforcement de la sécurité du système d'information par la mise à niveau de la solution antivirus et le firewall;
- ✚ L'assistance aux utilisateurs au niveau interne et au niveau des partenaires externes;
- ✚ Le suivi des opérations de la maintenance logicielle et matérielle des différentes composantes du SI;
- ✚ Les travaux relatifs à la loi des finances (édition, impression);
- ✚ L'étude et le démarrage de la mise en place de la base «décisionnel historique budgétaire»;
- ✚ L'étude et la mise en place du module de «Simulation des dépenses du personnel»;
- ✚ Le renforcement des échanges et de communication avec les partenaires;
- ✚ L'étude de mise en place d'une solution Open Source de gestion centralisée des documents.

2. Plan d'action 2008

L'élaboration du plan d'action pour l'année 2008 reste tributaire des résultats de l'étude du schéma directeur en cours. Néanmoins, certaines actions sont inscrites au titre de l'année 2008, à savoir:

- ✚ L'alignement sur la nouvelle plateforme de messagerie de l'administration centrale «Exchange»;
- ✚ Le renforcement de la sécurité du système d'information à travers la mise à niveau de la

plateforme de production au niveau matériel et logiciel;

- ✚ L'optimisation de l'utilisation des moyens à travers la mutualisation des ressources et la participation active aux projets fédérateurs initiés par le Ministère dans le cadre de l'évolution de son système d'information ;
- ✚ L'amélioration des services offerts par le système eBudget par:

- L'enrichissement du module «consultation des mouvements de crédits»
- La réalisation du module «suivi de l'exécution du budget des charges communes»

- ✚ L'extension des fonctionnalités du système eBudget par:

- Le développement de l'application de préparation de la Loi de Règlement;
- La mise en exploitation du module de gestion des postes budgétaires (Otor);
- La mise en place d'un système automatisé de communication et d'échange avec les partenaires;
- L'extension du système «consultations multicritères» à l'ensemble des composantes du budget afin de répondre aux exigences croissantes des utilisateurs;

- ✚ La mise à niveau du site intranet par la réalisation d'une maquette relative à une solution de portail intranet open source.

- ✚ L'adaptation de certains modules de travail de groupe et de communication suite à l'adoption de la nouvelle solution de messagerie.

- ✚ La généralisation de la normalisation des documents administratifs au niveau de la DB.

- ✚ La poursuite de la modernisation des outils et moyens de formation par:

- La réalisation des modules relatifs au système eBudget.
- Le test des solutions eLearning.

- ✚ Le renforcement des échanges et de communication avec les partenaires (IGF et DEPF).

- ✚ L'étude et la mise en place de la solution GED Open source:

- Exploration de solutions alternatives basées sur l'open source;
- Choix et mise en oeuvre d'une solution;
- Actions d'accompagnement: support auprès des utilisateurs.

- ✧ L'exploitation de la base décisionnel « historique budgétaire ».
- ✧ La mise en place du module simulation « dépenses de personnel ».

II. Edition de supports d'information relatifs à la Loi de Finances 2008

Dans le cadre de la consolidation de la stratégie de transparence et de communication prônée par la Direction du Budget et en vue d'assurer une plus large diffusion de l'information budgétaire, deux supports d'information relatifs à la loi de finances pour l'année 2008 ont été élaborés:

✧ Un dépliant sur la loi de finances 2008 présentant une vue d'ensemble synthétique agencée autour de trois volets:

- Le premier volet présente les principales orientations et hypothèses qui ont présidé à l'élaboration de la loi de finances 2008;
- Le deuxième volet met en exergue les principales dispositions notamment économiques, sociales et fiscales de la loi de finances 2008;



- Le dernier volet fournit, sous forme de graphiques, les données chiffrées de la loi de finances 2008 notamment les ressources et les charges du budget général de l'Etat.

✧ Un CD Rom de la loi de finances 2008 reprenant, sous forme numérique, les documents suivants:

- La loi de finances 2008;
- Les rapports accompagnant la loi de finances 2008;
- Le discours de Monsieur le Ministre à l'occasion de la présentation de la loi de finances 2008 devant les deux chambres du parlement;
- Les données chiffrées de la loi de finances 2008.



III. Edition d'un dépliant sur la Direction du Budget

Dans le cadre du renforcement de la politique de communication et d'information, la Direction du Budget a élaboré un dépliant intitulé "la Direction du Budget en bref".

Conçu et élaboré sous une forme synthétique, ce dépliant qui se veut un support de communication et d'information destiné à promouvoir l'image de la direction vis-à-vis de ses partenaires internes et externes, présente d'une manière succincte les principaux éléments d'information intéressant la direction.



Il est structuré autour de quatre rubriques :

- ✧ la première met en exergue les principales missions et l'organisation de la direction du budget ;
- ✧ la deuxième présente, sous forme de graphiques, les données sur les ressources humaines de la direction;
- ✧ la troisième retrace les principaux chantiers de réformes pilotés par la direction et ceux auxquels elle est associée ;
- ✧ la quatrième est consacrée aux publications produites par la direction.

CONCLUSION

L'élaboration du rapport d'activité constitue une occasion permettant de dresser le bilan des actions réalisées au cours de l'année écoulée mais aussi une opportunité pour se projeter dans l'avenir dans le souci de consolider les acquis et relever les défis futurs.

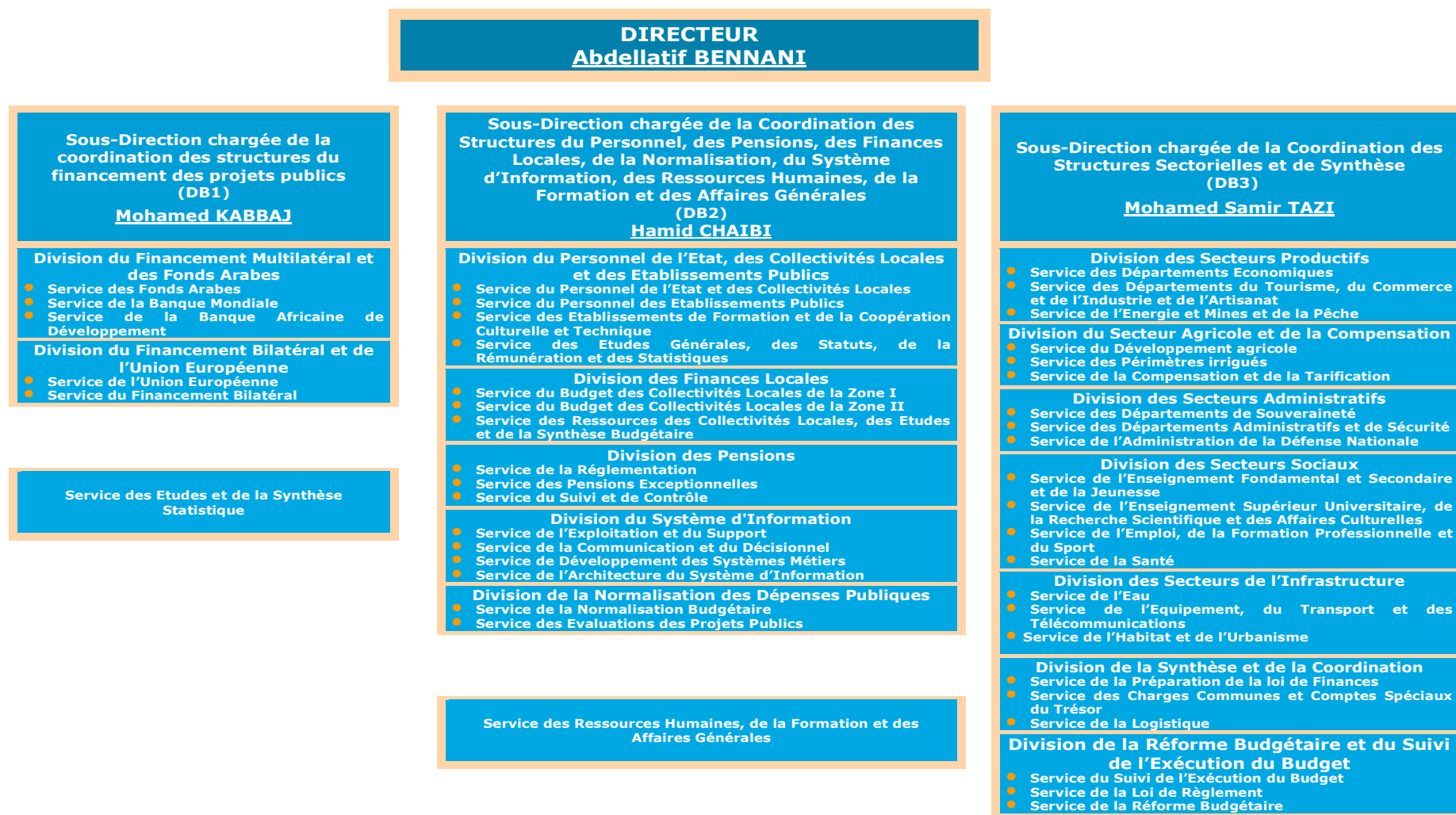
Ainsi, pour l'année 2008, et dans un contexte marqué par la flambée des prix des produits pétroliers et des matières premières, la Direction du Budget est appelée à veiller à la mise en œuvre de la réforme du système de compensation en vue d'en réduire le poids dans la structure du budget de l'état, à la poursuite du déploiement de la réforme budgétaire axée sur les résultats à travers le renforcement de son rôle d'assistance et d'accompagnement des départements ministériels et au soutien aux réformes structurelles et sectorielles à même de promouvoir un développement économique et social durable créateur de richesse et d'emplois.

Forte de ses valeurs de professionnalisme et de rigueur, de concertation et du dialogue, la direction ambitionne de poursuivre sa modernisation en s'appuyant en particulier sur quatre leviers que sont les nouvelles règles de gestion de ses ressources humaines, la rénovation de ses métiers, l'amélioration de ses outils de travail et le développement d'un échange plus riche et de relations constructives avec ses partenaires.

ANNEXE

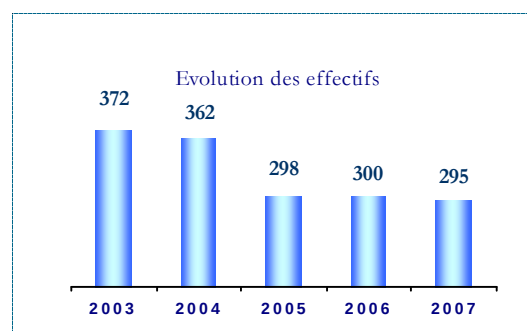
ORGANISATION ET RESSOURCES HUMAINES

1. Organigramme:



2. Ressources humaines :

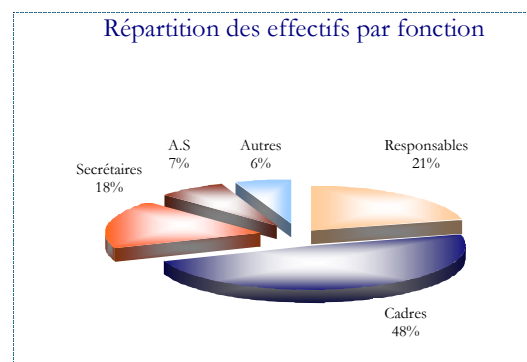
L'effectif de la Direction du Budget au terme de l'année 2007 est de 295 personnes dont 69% sont classés aux échelles de rémunération 10 et plus, contre 16 % classés aux échelles 8 et 9 et 15% aux échelles inférieures à 8.



L'analyse statistique ci-après permet de relever les constats suivants:

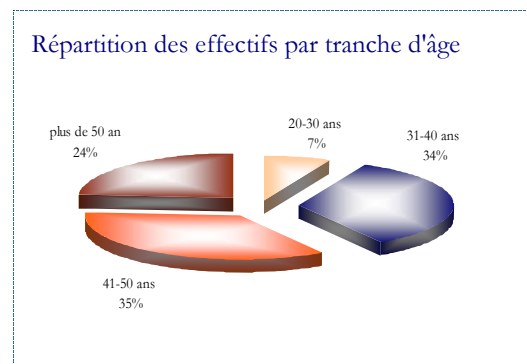
- Un taux d'encadrement de 69% dont 21% de responsables et 48% de cadres.

Effectifs par fonction						
Dir/S.Dir	Resp.	Cadres	Secret.	A.S	Autres	Total
DB	1	-	3	3	-	7
DB1	9	17	9	3	-	38
DB2	22	62	18	7	17	126
DB3	30	64	22	8	-	124
TOTAL	62	143	52	21	17	295
%	21	48	18	7	6	100



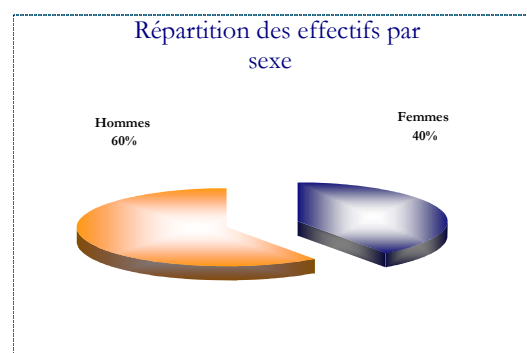
- Une population assez jeune dont 41% du personnel est âgé de moins de 40 ans et 35% entre 41 et 50 ans.

Effectifs par Tranche d'âge					
Dir/S.Dir	20-30	31-40	41-50	Plus de 50	Total
DB	-	1	2	4	7
DB1	-	8	16	14	38
DB2	7	46	47	26	126
DB3	13	46	39	26	124
TOTAL	20	101	104	70	295
%	7	34	35	24	100



- Une présence du personnel féminin qui représente 40% de l'effectif global de la Direction du Budget (+2% par rapport à l'année 2006).

Effectifs par sexe			
Dir/S.Dir	Femmes	Hommes	Total
DB	3	4	7
DB1	13	25	38
DB2	54	72	126
DB3	47	77	124
TOTAL	117	178	295
%	40	60	100

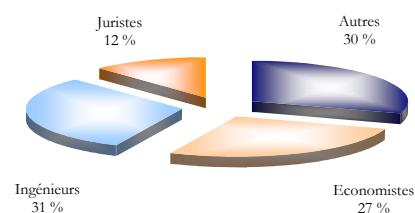


► **Un caractère multidisciplinaire des cadres et responsables de la Direction du Budget.**

Effectifs cadres et responsables par profil

Dir/S.Dir	Juristes	Economistes	Ingénieurs	Autres	Total
DB	-	1	-	-	1
DB1	3	15	1	7	26
DB2	11	11	34	28	84
DB3	10	29	28	27	94
TOTAL	24	56	63	62	205
%	12	27	31	30	100

Répartition des effectifs cadres et responsables par profil

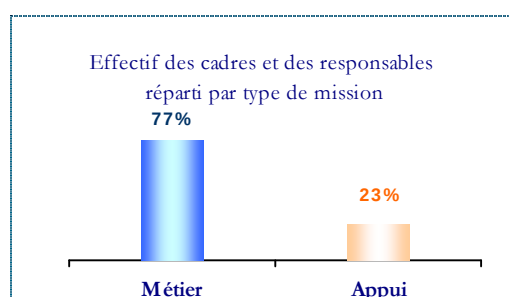


► **Répartition des effectifs de la Direction du Budget par corps professionnel.**

	DB	DB1	DB2	DB3	Total	%
Inspecteur	-	15	27	33	75	26
Inspecteur des Finances	1	4	2	4	11	4
Informatiste	-	1	9	6	16	5
Ingénieur d'Etat	-	1	34	28	63	21
Administrateur	-	5	5	16	26	9
Technicien	2	8	25	18	53	18
Agent de service	2	3	5	5	15	5
Agent public	1	-	4	2	7	2
Autres	1	1	15	12	29	10
TOTAL	7	38	126	124	295	100

Cette répartition fait ressortir une forte présence du corps des inspecteurs avec 26% de l'effectif global de la Direction du Budget, suivi des ingénieurs d'Etat qui représentent 21%.

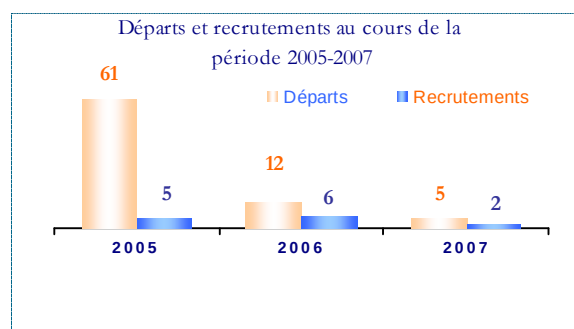
► **Répartition des effectifs cadres et responsables de la Direction du Budget par type de mission.**



77% des effectifs des cadres et responsables exercent des fonctions se rapportant aux métiers de la direction contre 23% qui sont affectés à des missions d'appui (logistique, informatique, ressources humaines, formation et autres missions transverses).

► **Départs et recrutements**

Au cours des trois dernières années, la Direction du Budget a enregistré 78 départs contre 13 recrutements seulement:



Par ailleurs, à l'horizon 2012, la Direction du Budget connaîtra le départ de 27 agents de différents profils, dont 18 exerçant des fonctions métiers. Dans ce contexte, caractérisé donc par des départs massifs à la retraite et le gel des recrutements, de nouvelles approches de gestion des ressources humaines et une réingénierie totale en matière de formation s'imposent.

3. Formation et gestion prévisionnelle des emplois et des compétences:

3.1. Formation

L'année 2007 a été marquée par l'organisation d'une série de séminaires et ateliers réalisés, notamment, dans le cadre de la nouvelle approche budgétaire axée sur les résultats.

Ces actions de formation ont été réalisées par la Direction du Budget en collaboration avec des organismes nationaux et internationaux et ont connu la participation de cadres et responsables relevant aussi bien du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) que des autres départements Ministériels.

Le tableau ci-après, récapitule le bilan de la formation au titre de l'année 2007:

Axes de formation	J/H/F ³	%
Actions de formation et manifestations organisées par la Direction du Budget en collaboration avec des organismes nationaux et internationaux	1 486	87
Stages de formation à l'étranger	223	13
TOTAL	1 709	100

☞ Formations organisées par la Direction du Budget en collaboration avec des organismes nationaux et internationaux:

- Organisation d'un séminaire sur le thème «Elaboration du Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT)». Ce séminaire qui s'est déroulé à Rabat le 19 avril 2007, a été animé par des experts nationaux et internationaux et a connu la participation de 187 personnes issues des différents Départements Ministériels ;
- Organisation en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la Femme (l'UNIFEM) de trois ateliers sur la réforme budgétaire axée sur les résultats intégrant la dimension genre. Ces ateliers ont profité à une population de 62 participants relevant du Secrétariat d'Etat Chargée de la Formation Professionnelle et du Secrétariat d'Etat Chargée de l'Alphabétisation et de

l'Education non Formelle, de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail ainsi que du Ministère de l'Economie et des Finances (Direction du Budget, DEPF et DAAG).

- Réalisation d'un programme de formation de formateurs en gestion axée sur les résultats, financé par la Banque Mondiale. Ce programme organisé dans les locaux de l'ISCAE, a profité à 50 participants, répartis en deux groupes issus de différents départements ministériels et s'est étalé sur une période de 25 jours.

Les modules ayant fait l'objet de ladite formation sont les suivants :

- Gestion Axée sur les résultats;
- Budgétisation axée sur les résultats;
- Techniques de formation de formateurs;
- Passation des marchés et finances publiques.
- Organisation d'un exposé-débat en collaboration avec l'Inspection Générale des Finances sur le thème: «Les nouvelles dispositions relatives à la passation des marchés de l'Etat». Cet exposé-débat a été organisé à l'amphithéâtre du Ministère le 22 octobre 2007 et a connu la participation d'environ 80 cadres et responsables des deux directions.

☞ Formation à l'étranger et coopération internationale:

Neuf cadres et responsables ont bénéficié de stages auprès des organismes internationaux

Thème	Organisateur	J/H/F
Computer web application Specialist (Open Source) for E-Government Promotion	JICA	157
دورة تكوينية في الإدارة العامة	معهد الإدارة العامة السعودية	19
Séminaire sur les services publics	Commission Européenne	4
Séminaire sur la gestion économique	Gouvernement Chinois	15
Séminaire sur l'administration publique	Gouvernement Chinois	15
Séminaire régional sur "les marchés publics dans le partenariat Euro-Méditerranéen"	Commission Européenne	5
Séminaire sur "le futur de l'eau: durabilité et croissance économique"	Banque Mondiale	8
TOTAL		223

³ Ce nombre englobe les participants du MEF et des autres départements ministériels.

3.2. Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC)

L'année 2007 a vu la réalisation du Référentiel des Emplois et des Compétences (REC) de la Direction du Budget par une équipe projet constituée de compétences internes de la direction. Ce référentiel s'inscrit dans le cadre du projet " Gestion Prévisionnelles des Effectifs, des Emplois et des Compétences" du Ministère.

3.3. Perspectives pour l'année 2008

Pour l'année 2008, l'accent sera mis sur le lancement d'une étude relative au prochain plan de formation triennal de la Direction du Budget en tenant compte du bilan du précédent plan de formation et du REC de la direction, tout en intégrant les besoins en formation aussi bien transverses que spécifiques aux métiers de la Direction du Budget.

